



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2021

Édito de Franck Proust et de Gilles Gadille

Accompagner le quotidien des usagers, leur garantir un haut niveau de services publics, faire face aux évolutions sociétales, environnementales et réglementaires, répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain... Telles sont nos missions premières en tant que collectivité territoriale. Et tout cela en innovant, en nous adaptant, en réinventant nos pratiques pour inscrire notre territoire et nos actions dans l'exemplarité, dans la culture de l'efficacité et la performance de nos politiques publiques.

L'année 2021 aura été marquée par la persistance de cette crise sanitaire sans précédent induite par la Covid-19 ; les collectivités territoriales à l'image de Nîmes Métropole n'auront pas été épargnées par le ralentissement de notre économie. Malgré ces perturbations et grâce à la mobilisation de tous, élus comme agents, nous avons continué notre mission et nos actions au plus près de nos concitoyens. Encore merci à tous !

Redressement des finances, recentrage des compétences, concrétisation de projets structurants, confiance... Malgré les aléas, nous avons su garder le cap sur nos compétences premières, sans oublier les trois piliers majeurs de ce mandat : la mobilité, le développement économique et la protection des biens & des personnes. En 2021, et nous pouvons en être fiers collectivement : l'Agglomération a résolument pris le chemin d'une véritable écométropole, alliant développement économique & durable.

Bonne lecture à toutes et tous !

Franck Proust, président de Nîmes Métropole
Gilles Gadille, vice-président délégué à l'administration générale et au personnel

Édito de Jean-François Lheureux

Chaque année, la publication du rapport d'activités est l'occasion pour la collectivité de faire le bilan des actions engagées et des projets à venir pour donner aux élus ainsi qu'aux agents, mais aussi aux habitants de l'Agglomération, une vue synthétique, exhaustive et transversale de la vie de notre institution.

Si l'année 2021 a été marquée d'incertitude, elle nous a aussi permis, au travers de notre intercommunalité, de nous réinventer et de nous adapter pour préserver une véritable dynamique territoriale. J'adresse mes remerciements les plus vifs à l'ensemble des collaborateurs de Nîmes Métropole pour leur dévouement sans faille et leur implication totale dans la réussite des actions décidées par l'Exécutif.

Le rapport d'activités n'est désormais plus couplé avec le rapport de développement durable qui fait l'objet d'une publication spécifique en mars 2022. Il s'agit dans ce nouveau document de reprendre les chantiers menés dans le cadre des compétences de Nîmes Métropole, de faire un point sur leur état d'avancement, de mettre en évidence les principales réalisations et nouveautés, les points forts et fiertés de notre activité en matière d'impact, mais aussi les défis restant à relever, les chiffres et indicateurs-clés.

Je vous en souhaite bonne lecture !

Jean-François Lheureux,
Directeur général des services de Nîmes Métropole

Table des matières

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	12
I. Des missions liées au fonctionnement institutionnel et juridique de l'EPCI.....	12
1. Les Assemblées Communautaires : un service au cœur du processus décisionnel.....	12
La gestion des Assemblées	12
La gestion des actes administratifs et des documents annexes	13
Les Assemblées de Nîmes Métropole pour l'année 2021 en quelques chiffres.....	13
2. Le service Conseil Juridique Plateforme des Communes, garant du fonctionnement institutionnel de Nîmes Métropole et service juridique des communes.....	13
II. Des missions et moyens liés à la vie au sein du bâtiment et à son bon fonctionnement.....	14
1. Le service logistique et bâtimentaire.....	14
Les missions les différents pôles techniques.....	14
Les chiffres clés du service	14
2. Les pôles administratifs.....	15
Le pôle accueil-courrier :	15
Les pôles mutualisés avec la ville de Nîmes :	16
ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Ressources Humaines	17
<i>NB : Les données présentées dans ce chapitre sont issues du Bilan social 2020 qui compile et consolide les éléments les plus récents à la date de rédaction de ce document.</i>	17
1. Les Chiffres clés des effectifs en 2020	17
Evolution des effectifs de Nîmes Métropole.....	17
Répartition par sexe et par statut pour les fonctionnaires et agents contractuels permanents	18
Répartition par filière et par statut.....	18
Pyramide des âges.....	19
2. Les absences	19
3. Le Handicap	19
4. Les arrivées et les départs.....	20
APPLICATION DU DROIT DES SOLS	23
I. Les dossiers déposés	23
II. Les dossiers instruits	24
COMMANDE PUBLIQUE	25
CULTURE ET TRADITIONS	31
I. Paloma – Scène de musiques actuelles de Nîmes Métropole (SMAC).....	31
II. NMJF – Nîmes Métropole Jazz Festival.....	33
III. Les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'Agglo	34

Les Vendredis de l'Agglo.....	34
Les Pestacles de l'Agglo :	36
IV. Les traditions régionales : préserver, respecter l'identité et le patrimoine du territoire.....	37
Le Festival Traditions & Afición de Nîmes Métropole.....	37
Fréquentation des arènes en 2021	37
Volet éducatif.....	39
V. Bilan.....	40
DECHETS & ENCOMBRANTS	41
I. Introduction et contexte	41
II. Identité de Nîmes Métropole	42
1. Focus sur la collecte.....	42
2. Focus sur le traitement.....	43
III. Prévention et sensibilisation (<i>Perturbations dues aux restrictions sanitaires</i>).....	44
IV. Organisation de la collecte.....	45
Faits marquants 2021	46
V. Bilan de la collecte 2021	46
VI. Le traitement des déchets.....	48
VII. Relations usager et aspect social de la gestion des déchets.....	48
VIII. Coûts et financement du service.....	49
IX. Conclusion et perspectives 2022	50
DEONTOLOGUE.....	52
I. Dispositifs et actions mis en place.....	52
II. Bilan sur les dossiers traités.....	52
DEVELOPPEMENT DURABLE.....	53
I. Conduire la transition climatique du territoire.....	53
II. Accompagner la transition climatique.....	54
1. Un appel à projets « Plan climat » pour faciliter le passage à l'action des acteurs territoriaux.....	54
2. Déploiement de micro-forêts en partenariat avec les acteurs du territoire	54
3. Accompagnement des communes pour essaimer les bonnes pratiques.....	55
4. Conseil aux directions pour des aménagements à moindre impact sur la biodiversité	56
5. Des actions ciblées de sensibilisation pour accélérer la prise de conscience et faciliter le passage à l'action des habitants.....	57
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	59
I. Implantations et développement des entreprises.....	59
1. Contexte et missions principales du pôle	59
2. Implantations et projets accompagnés	59

3. Commercialisation des actiparcs et recherche de disponibilité.....	60
Commercialisation des actiparcs 2021	60
Recherche de foncier et d'immobilier.....	61
4. Aides financières aux entreprises.....	61
Aides COVID :	61
Aide aux loyers pour les entreprises situées sur le patrimoine de Nîmes Métropole (pépinière Valdegour, aéroport, Marché Gare et EERIE) :	61
Aides à l'immobilier (projet de développement) :	61
5. Perspectives 2022.....	61
6. Emplois maintenus et créés.....	62
II. Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI).....	63
1. Contexte et missions du pôle « ESRI »	63
2. Axes d'interventions et réalisations 2021	63
3. Partenariats forts.....	64
4. Budget.....	64
III. Aéroport et développement de la filière aéronautique & Sécurité Civile	65
1. L'aéroport	65
Bilan du trafic 2021.....	65
Appel d'offre DSP :	65
Transfert de propriété de l'aéroport :	65
2. Le développement de la filière aéronautique & Sécurité civile.....	66
Le projet européen NEMAUSUS.....	66
Conférence Aerial FireFighting (AFF) 2021, Tallin (12-13 octobre)	66
Appel à Manifestation d'Intérêts 2021, Aéronautique & Sécurité civile	67
Conférences AgroRisques	67
Le colloque "Le spatial pour la gestion des crises : COPERNICUS, le programme européen d'observation de la Terre" du 17 novembre 2021	68
Consolider l'offre en hangars aéronautiques autour de l'aéroport.....	68
Le futur B46 va sortir de terre !.....	68
Projet d'implantation sur la filière	69
IV. ZAE – Zones d'activités économiques.....	70
1. L'aménagement des ZAE.....	70
Les projets partagés avec la Direction Aménagement qui assure le pilotage opérationnel :.....	70
Les opérations de réaménagement pilotées directement par le service :	70
2. La gestion des ZAE.....	71
3. Le budget.....	71

4. ZAE : actions marquantes 2021.....	71
5. ZAE : perspectives 2022	72
V. Animation économique.....	73
1. Relation entreprises et réseaux économiques.....	73
Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie d'écoute et de relation client.....	73
Contribuer à l'élaboration et à la gestion de l'offre dédiée aux entreprises.....	73
Favoriser la structuration des réseaux (partenaires, entreprises, associations) principalement sur les ZAE pour mener des actions d'animation économique	74
2. Communication dont événements économiques.....	74
3. Activités et chiffres clés 2021.....	75
Événements économiques organisés par Nîmes Métropole :	75
Événements co-organisés par Nîmes Métropole avec d'autres partenaires.....	76
Participation à des événements économiques du territoire.....	77
Mobilisation d'entreprises du territoire autour d'un projet.....	77
DPO – PROTECTION DES DONNEES.....	78
I. Présentation de la fonction de DPO.....	78
Nature et rôle des relais/ « correspondants locaux » mis en place dans l'organisme :	78
II. Réalisations au sein de l'organigramme	78
1. Recensement des traitements : 10 fiches réalisées ou mise à jour en 2021	78
2. Travail transversal avec les directions :	79
3. Information des personnes :	79
4. Instruction des demandes :	79
EAU & ASSAINISSEMENT	81
I. Le service public de l'eau	81
1. Les temps forts de 2021	81
2. Les projets pour 2022	82
II. Le service public de l'assainissement.....	82
1. Assainissement collectif.....	83
Les temps forts de 2021.....	83
Les projets pour 2022.....	84
2. Assainissement non collectif.....	84
L'activité 2021.....	84
Les projets 2022.....	85
III. Gestion des eaux pluviales urbaines.....	86
Les temps forts de 2021.....	86
Les projets pour 2022.....	86

IV. La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).....	87
Les temps forts de 2021	87
Les projets pour 2022.....	88
FINANCES / CONTRÔLE DE GESTION	89
1. Contrôle de gestion.....	90
2. Fiscalité	91
3. Fonds de concours.....	91
4. Budget et gestion de la dette	91
5. Production comptable	92
6. Chambre régionale des comptes.....	93
7. Commission de contrôle financier.....	94
HABITAT	95
I. Animation des aides financières Parc Public et Parc Privé	95
1. Les actions menées en 2021 sur l’habitat privé ancien.....	96
2. La programmation HLM (parc public) 2021 de Nîmes Métropole.....	97
3. L’accession sociale à la propriété	98
II. L’animation de la gestion de la demande et l’attribution des logements sociaux.....	98
1. Mise en œuvre de la réforme des attributions	98
2. Mise en œuvre de la gestion partagée des demandes de logement social.....	100
3. Gestion du contingent réservataire de Nîmes Métropole	102
4. Relogements dans le cadre du renouvellement urbain	102
5. Mise en œuvre du Plan Logement d’Abord	103
III. La gestion des aires d’accueil des gens du voyage.....	103
IV. Plan de relance pour le logement	104
INSERTION PAR L’ACTIVITE ECONOMIQUE	105
1. Suivi et promotion des clauses d’insertion par l’activité économique	105
2. Soutien aux dispositifs d’insertion du territoire	106
3. Soutien à l’insertion des Jeunes	107
MOBILITÉS.....	108
I. Le réseau de transport collectif	108
1. Amélioration du réseau de transport collectif	108
Audit transport	108
Etude de restructuration du réseau.....	108
Préparation d’une grande consultation publique.....	108
Enquêtes sur l’usage des transports collectifs dans les zones d’activités	108

Modification de l'offre « sur mesure »	108
Navette vaccination	109
2. La sureté du réseau de transport collectif	109
Sécurité dans les transports : le Contrat d'objectifs départemental	109
Mise en place d'un Pass sureté	109
Sécurisation de la desserte des collèges Jules Verne et Condorcet.....	109
Dispositif « ANGELA »	109
3. La satisfaction des usagers du réseau : une priorité	110
Mise en place d'un suivi personnalisé sur chaque commune	110
Traitement des réclamations	110
4. Poursuite des efforts pour la mise en accessibilité du réseau	110
5. Des interventions pour assurer le bon fonctionnement du réseau.....	110
6. Le SIG	110
II. Aménagements réseau et développement des pôles d'échanges	111
1. Contexte	111
2. Objectifs	111
3. Principaux projets et état d'avancement au cours de l'année	111
Pôles d'échanges multimodaux en entrée de Ville : Mas Lombard.....	111
Pôle d'échanges multimodaux ferroviaires : Générac et Saint Génies de Malgoirès	112
Aménagements en faveur de la vitesse commerciale : Axe Vaunage	113
III. Développement des systèmes de transport.....	113
1. Contexte	113
2. Objectifs	113
3. Principaux projets et état d'avancement au cours de l'année	114
Plateforme de données	114
Pôle Migration du système radio.....	114
Mise en place de l'open payment.....	114
T1 Sud	115
T2.....	115
IV. Suivi des grands projets d'infrastructure.....	116
Contournement Ouest de Nîmes	116
NUMERIQUE – DSI.....	117
I. Le contexte	117
II. Mutualisation de la Direction du Numérique	118
1. Les enjeux de la mutualisation	119

2. Le catalogue de services	119
3. Etat des lieux.....	120
4. Les projets et réussites	121
Activation de tous les Hôtels de Ville fibrés avec Gecko	121
Ecoles Numériques	121
Vidéo Surveillance Intelligente	122
Open Data	125
Accompagnement à la certification des adresses pour intégration dans la Base des Adresses Nationale	127
Téléphonie.....	128
III. Le réseau Gecko et la compétence Aménagement numérique du Territoire	128
1. Les enjeux de la compétence Numérique du territoire.....	129
2. Quelques chiffres	129
3. Neticenter (Coffre-fort de données Informatiques).....	130
4. Extension Gecko (Réseau LoraWAN et IOT).....	130
Contexte	130
Enjeux.....	130
IV. La centrale d'achat Mercatura.....	131
PAT - Projet alimentaire territorial Nîmes Métropole.....	133
Les Journées méditerranéennes des saveurs (JM'S).....	133
PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE.....	135
I. De la stratégie à la planification urbaine à la planification urbaine territoriale.....	135
1. Stratégie territoriale : l'actualisation du projet de territoire Nîmes Métropole 2030	135
2. Planification urbaine territoriale	135
II. De la planification à la mise en œuvre opérationnelle	136
1. Elaboration de la Feuille Route « Vers une éco-métropole productive et dynamique »	136
2. Sa mise en œuvre opérationnelle.....	136
III. Le partenariat technique : un maillon indispensable.....	136
POLITIQUE DE LA VILLE	138
RENOUVELLEMENT URBAIN.....	140
I. Le NPNRU pour redessiner nos quartiers sensibles.....	140
3. Chiffres clés	141
SPORTS	142
1. Tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité : pour une Agglomération solidaire et conviviale en renforçant les solidarités territoriales et le « vivre ensemble ».....	142
2. Favoriser la pratique de disciplines sportives pour tous les publics.....	142

Des équipements communautaires sportifs qui répondent aux besoins et aux attentes des habitants	142
Une Agglo sportive	143
TOURISME	144

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'Administration générale de Nîmes Métropole représente une direction centrale au sein de l'établissement qui doit garantir le bon fonctionnement institutionnel de l'EPCI et doit fournir un environnement travail sécurisé et adapté aux agents communautaires.

Elle gère 2 types de missions :

- Des missions liées au fonctionnement institutionnel et juridique de l'EPCI
- Des missions et moyens liés à la vie au sein du bâtiment et à son bon fonctionnement.

I. Des missions liées au fonctionnement institutionnel et juridique de l'EPCI

Le service des Assemblées Communautaires, ainsi que le service Conseil Juridique Plateforme des Communes constitue la colonne vertébrale institutionnelle de Nîmes Métropole. Le premier assure le bon déroulement et sécurise le processus décisionnel. Quant au second, il est à la fois en charge du volet institutionnel de l'EPCI et assure des missions juridiques auprès des communes membres.

1. Les Assemblées Communautaires : un service au cœur du processus décisionnel

La gestion des Assemblées

Le Service Assemblées planifie, prépare, organise et veille au bon déroulement des séances Communautaires.

Il exerce un contrôle a priori sur les dossiers en émettant des avis avant clôture des délibérations ainsi qu'un contrôle au fil de l'eau au fur à mesure de l'évolution des dossiers en relation étroite avec les services experts (Juridique, Finances, Commande Publique) et les Directions émettrices.

En application de l'article 8 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique introduit dans l'article L.5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service Assemblées, veille à la bonne information de tous les élus municipaux du territoire par l'envoi du Procès-verbal sommaire du Conseil Communautaire précédent, de l'ordre du jour accompagné de la note explicative de synthèse du Conseil Communautaire en cours.

La dématérialisation dans laquelle est engagé le service des Assemblées depuis 2011 pour la préparation des Conseils Communautaires (Envois dématérialisés des convocations et documents, projection en séance, vote électronique, élaboration et envoi des procès-verbaux de réunion, accès direct des délibérations sur le site internet de Nîmes Métropole) a été étendue : à la signature électronique des délibérations ainsi qu'à leur envoi en Préfecture pour le contrôle de légalité.

Par ailleurs, dans le cadre de la crise Covid le service Assemblées a mis en place des Commissions Thématiques en visio-conférences qui ont permis de limiter le nombre d'élus en présents dans le respect des gestes barrières et ont donné la possibilité à ceux qui le souhaitaient de suivre ces réunions de manière interactive à distance.

Une nouvelle instance a été mise en place au début de mandat, il s'agit du Bureau Délibératif qui examine et vote les dossiers relevant des pouvoirs qui lui ont été accordés par le Conseil Communautaire.

Il a vocation à fluidifier le circuit décisionnel.

La gestion des actes administratifs et des documents annexes

Le service gère les actes administratifs relevant des pouvoirs propres du Président (arrêtés) et des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'organe délibérant (décisions).

Il contrôle en lien avec les services experts, recense (par numérotation), envoi au contrôle de légalité et assure l'archivage de ces actes.

Il a en charge le suivi des documents annexés aux actes administratifs (conventions, contrats...) et veille à ce qu'ils soient signés, transmis au contrôle de légalité et en assure l'archivage.

Les Assemblées de Nîmes Métropole pour l'année 2021 en quelques chiffres

- 7 sessions du Conseil Communautaire
- 470 délibérations présentées en Conseil Communautaire
- 87 délibérations présentées en Bureau Délibératif
- 207 décisions communautaires
- 142 arrêtés communautaires.

2. Le service Conseil Juridique Plateforme des Communes, garant du fonctionnement institutionnel de Nîmes Métropole et service juridique des communes

Ce service a notamment en charge la gestion des statuts communautaires, le suivi des délégations de compétences consenties par l'organe délibérant, des désignations des élus aux seins des instances internes et organismes externes auxquels adhèrent Nîmes Métropole...

Dans ce cadre, il assure une veille juridique en matière d'évolution de la réglementation concernant les compétences et le territoire des EPCI, ainsi que le statut des élus et élabore les actes en conséquence.

Parallèlement à cela, il est une véritable interface au profit des communes membres.

En effet, face à la diversité et à la complexité des réglementations qu'elles ont à respecter ou à faire appliquer dans le cadre de la réalisation de leurs projets, de l'exercice de leurs compétences ou encore de la gestion des services municipaux, les élus et agents des communes ont nécessairement besoin de ressources en termes de conseil juridique. C'est dans ce cadre que le service mutualisé porté par Nîmes Métropole "Conseil juridique Plateforme des communes" est proposé aux communes de son territoire, depuis sa création en 2011.

En 2021, le nombre de communes qui y adhèrent s'élève à 34 (sur un total de 39 communes membres).

Pouvant être envisagé comme un prolongement des services municipaux situés géographiquement dans les communes, "la Plateforme" apporte aux maires et DGS et secrétaires généraux des communes, un appui juridique portant sur des problématiques concrètes et diverses, en proposant des analyses et des solutions opérationnelles tenant compte des différents contextes.

Au gré des problématiques qu'ils ont eu à traiter, les agents qui composent le service ont encore, cette année, développé et élargi leurs domaines de compétences, également ils se sont formés régulièrement. Ils se sont également efforcés de répondre aux sollicitations dans les meilleurs délais.

En 2021, l'activité de la Plateforme s'est poursuivie sur un rythme soutenu tout au long de l'année et a traité **261 dossiers** pour les communes. Le service a ainsi confirmé son intérêt au sein du bloc que constituent Nîmes Métropole et ses communes membres, cela passant par l'implication des agents qui le composent au service des communes, de leurs agents et administrés au final. Certains interlocuteurs parmi les maires ou DGS étaient nouveaux, à la suite des renouvellements des conseils municipaux de l'année précédente. Une réunion organisée dans l'hémicycle de l'Hôtel communautaire, à laquelle ont

été conviés tous les DGS et secrétaires généraux des communes membres de Nîmes Métropole, a été l'occasion de faire une présentation du service.

II. Des missions et moyens liés à la vie au sein du bâtiment et à son bon fonctionnement

L'Administration Générale assure diverses missions nécessaires au bon fonctionnement de la structure. Ainsi, la direction coordonne l'action de différents service et pôle logistiques, techniques et administratifs et met en œuvre les moyens utiles à la réalisation des projets des directions opérationnelles.

1. Le service logistique et bâtimentaire

Il assure des missions logistiques et techniques liés au bon fonctionnement du bâtiment et mets à disposition des agents communautaires des moyens de travail.

Les missions les différents pôles techniques

Pôle gestion du patrimoine bâti : aménagement, entretien et gestion du patrimoine bâti des équipements communautaires : conduite d'opération de petite envergure, maîtrise d'œuvre, exécution en régie des travaux de petit entretien, sécurité, dépannage et maintenance, gestion et suivi du patrimoine, accessibilité.

Pôle Automobile : entretien, maintenance et réparation des véhicules, achat, gestion et distribution des carburants ; acquisition des véhicules et matériels neufs ; gestions des sinistres.

Pôle interventions techniques et logistiques : gestion du mobilier, des déménagements et de l'entretien des locaux

Pôle Régie audiovisuelle : préparation technique des salles de réunion et des manifestations.

Gestion du bon déroulement d'un événement.

Les chiffres clés du service

Pôle gestion du patrimoine bâti

- Patrimoine bâti géré : 15 équipements
- Gestion des travaux, marchés et contrats : 171 marchés gérés
- Gestion des entretiens : 11 contrôles règlementaires et 53 contrats d'entretien gérés

Pôle Automobile

- Véhicules du pool général : 78 thermiques, 7 électriques et 4 vélos électriques

Pôle interventions techniques et logistiques

- 63 Déménagements
- 257 préparations de salles
- 176 livraisons de mobiliers
- 28 transports d'archives
- 67 Interventions plomberie
- 76 Interventions chauffage - climatisation
- 89 Interventions menuiserie - serrurerie

- 57 Interventions électricité - luminaire
- 171 Interventions autres

Pôle Régie audiovisuelle

- Gestion des réunions et manifestations dans les salles principales (5/10) :
- 134 Hémicycle
- 239 Madeleine Bresse
- 476 Fanfonne
- 335 Vaunage
- 338 Yannicopoulos

2. Les pôles administratifs

Ces pôles assurent des missions d'administration générale indispensables au bon des directions fonctionnelles et opérationnelles. Il s'agit du pôle accueil-courrier et des deux pôles mutualisés avec la ville de Nîmes « acheminement courrier » et « reprographie ».

Le pôle accueil-courrier :

L'accueil

L'accueil qui représente l'image de la collectivité est composé de 7 agents répartis sur 4 sites :

- Le Colisée 1
- Le Colisée 2
- Le Colisée 3
- Le Cabinet du Président

Ses missions principales sont l'accueil physique et téléphonique du public. Ces missions sont exécutées dans un environnement convivial et sécurisé et avec l'ambition d'apporter l'aide la plus juste aux administrés.

Le courrier

- L'immatriculation du courrier

Tous les plis reçus par voie postale sont soumis à un enregistrement rigoureux. Cette étape permet une traçabilité certaine du courrier tout au long de son parcours : de son arrivée à son traitement dans la direction concernée.

En 2021, 10 816 plis ont été immatriculés et ventilés dans les différentes directions de la collectivité.

- L'affranchissement du courrier

Le courrier, collecté quotidiennement par La Poste, est affranchi en respectant une lisibilité en fonction du service émetteur dans une politique de gestion des coûts.

Les services de Nîmes Métropole étant engagés dans une démarche de dématérialisation, le nombre de plis affranchis est passé de 34 821 en 2019 à 9135, en 2021. Il est à noter que cette diminution a également été accentuée par la crise COVID qui a engendré une mise en place du télétravail et une accélération de la dématérialisation de certains courriers.

Le bureau du courrier a également la charge de la ventilation des courriers interne et des parapheurs.

Les autres missions du pôle

- La gestion des fournitures administratives

La gestion est centralisée par la Direction de l'Administration Générale

Les coûts sont optimisés par la mise en place de budgets prédéfinis par services sur le site internet du fournisseur. Ces budgets sont bloquants et ne peuvent donc pas être dépassés.

Les commandes de papiers sont également centralisées, tout comme celles d'enveloppes logotisées.

- La gestion des salles de réunions

Les salles de réunions de Nîmes Métropole sont en libre réservation par le logiciel de boîte mail mais l'Administration Générale reste administrateur à des fins d'arbitrage en cas de litige de réunions.

- Astreinte

La direction de l'Administration Générale gère l'astreinte de Nîmes Métropole. Tant les plannings que la mise à jour des documents ou du matériel de crise.

Les pôles mutualisés avec la ville de Nîmes :

Ils assurent des missions essentielles pour les services communautaires.

Le pôle acheminement courrier

Il assure la gestion des flux du courrier interne et des parapheurs entre Nîmes Métropole et la ville de Nîmes, afin de faciliter les échanges et transmissions des services mutualisés intervenant pour les deux collectivités.

Il livre également aux services les documents réalisés par le pôle reprographie.

Enfin, il effectue des livraisons de courriers en Préfecture, au Conseil Départemental et autres administrations le cas échéant.

Le pôle reprographie

Dans le cadre d'une gestion des flux documentaires, le pôle réalise des prestations d'impression, ainsi que le façonnage de documents pour les directions et services communautaires, avec des moyens modernes et des outils spécifiques.

Le but est évidemment de limiter le recours à des prestataires externes.

Ainsi, en plus des traditionnelles copies qu'il est amené à réaliser, il confectionne notamment des cartes de visite, des livrets, des dossiers reliés, des bulletins de vote, des blocs recyclés, des étiquettes...

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Ressources Humaines

Les missions des Ressources Humaines au sein de la Collectivité Nîmes Métropole sont les suivantes :

- Recrutement du Personnel et gestion des relations sociales (Comité Technique et Comité d'hygiène et de Sécurité)
- Gestion Administrative du Personnel (effectifs, rémunération, formation, absences, temps de travail, gestion des carrières)
- Pilotage des rémunérations et maîtrise des coûts salariaux (recherche d'optimisation de fonctionnement)
- Gestion des emplois et des compétences
- Communication interne
- Accompagnement des Directions et des Services dans leurs demandes et problématiques liées au personnel

NB : Les données présentées dans ce chapitre sont issues du Bilan social 2020 qui compile et consolide les éléments les plus récents à la date de rédaction de ce document.

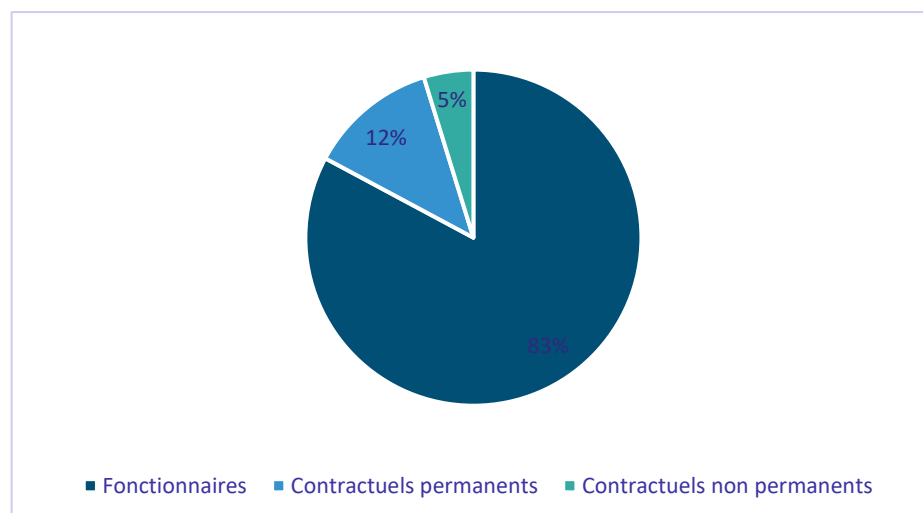
1. Les Chiffres clés des effectifs en 2020

Evolution des effectifs de Nîmes Métropole

Au 31 décembre 2020, la Collectivité compte 524 agents en position d'activité.

Les agents sont répartis de la manière suivante :

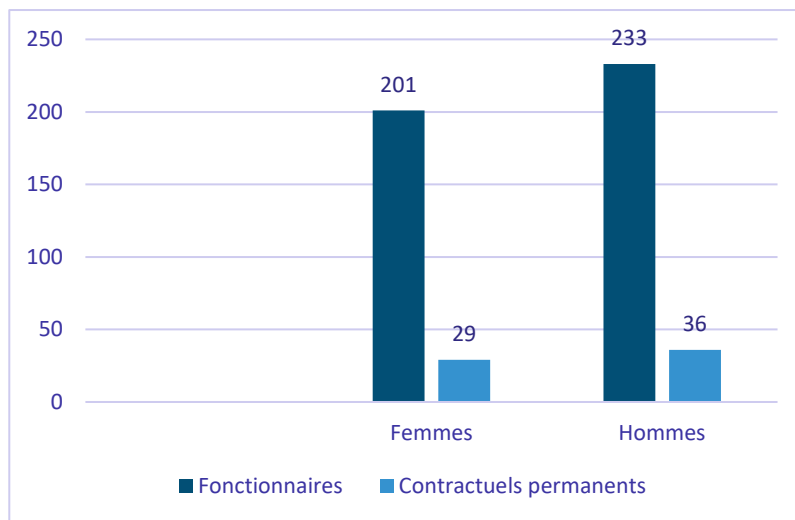
- 434 fonctionnaires
- 65 contractuels permanents
- 25 contractuels non permanents



Le nombre d'agents en position d'activité a baissé de 9 agents par rapport à 2019. Cette baisse est perceptible principalement chez les agents contractuels sur emploi non permanent notamment les apprentis et les accroissements temporaires d'activité.

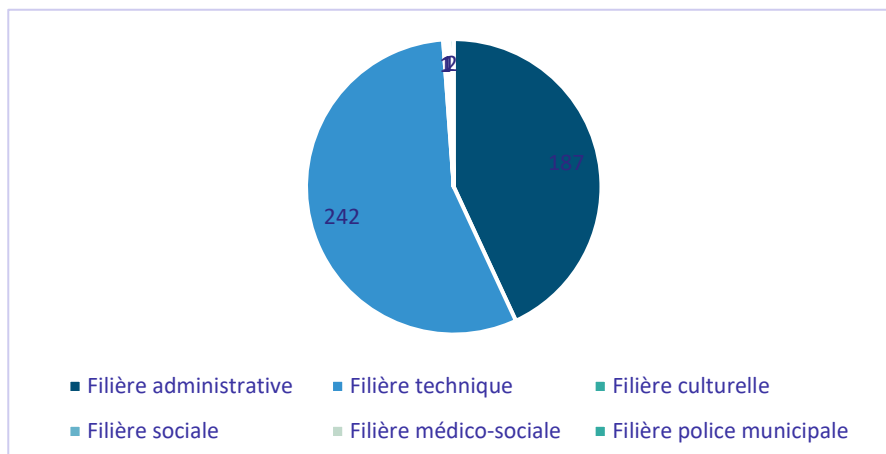
Répartition par sexe et par statut pour les fonctionnaires et agents contractuels permanents

- 233 hommes et 201 femmes sont des fonctionnaires
- 36 hommes et 29 femmes sont des agents contractuels permanents

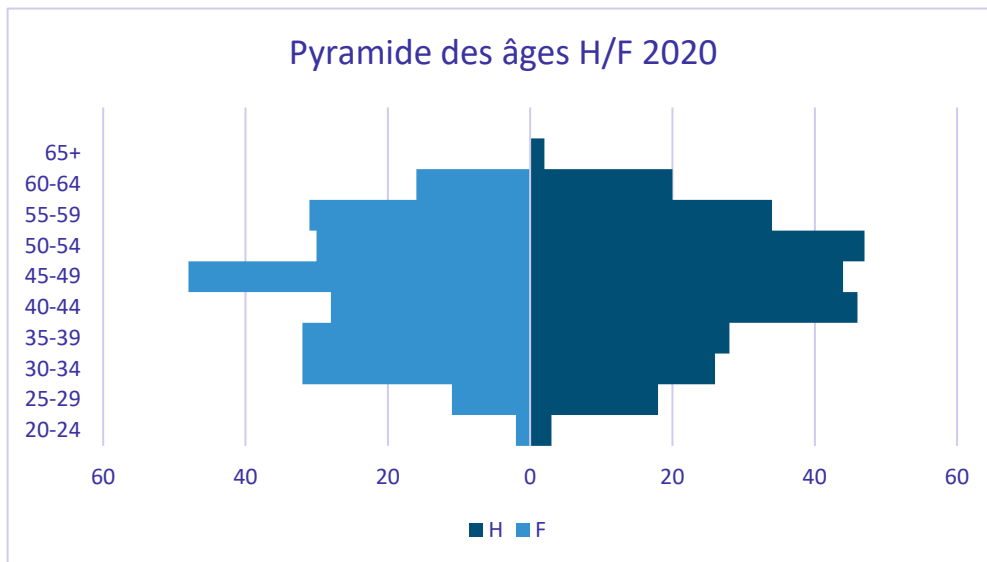


Répartition par filière et par statut

- 187 fonctionnaires et 40 agents contractuels permanents sont dans la filière administrative
- 242 fonctionnaires et 25 agents contractuels permanents sont dans la filière technique
- 1 fonctionnaire est dans la filière culturelle
- 1 fonctionnaire est dans la filière sociale
- 2 fonctionnaires sont dans la filière police municipale
- 1 fonctionnaire est dans la filière médico-sociale



Pyramide des âges



La moyenne d'âge au sein de la Collectivité (43,2 ans) est sensiblement plus jeune que les chiffres nationaux, puisque l'âge moyen est de 45,2 ans dans la fonction publique territoriale.

2. Les absences

En 2020, on constate au sein de la Collectivité une légère baisse des journées d'absence pour maladie ordinaire puisque l'on passe de 5110 jours en 2019 à 4997 jours en 2020, pour les agents occupant un emploi permanent. Cela peut toutefois s'expliquer par la période de confinement lié à la crise sanitaire.

En ce qui concerne les absences liées aux accidents de travail, on constate une stagnation entre 2019 et 2020. En effet, en 2019 on comptait 15 agents en accident de travail pour 1287 journées d'absences. En 2020, on compte également 15 agents pour 1263 journées d'absences.

Concernant les maladies professionnelles, tout comme 2019, on n'en dénombre aucune en 2020.

En ce qui concerne les journées d'absence pour longue maladie, disponibilité d'office pour maladie et maladie de longue durée, on observe une baisse puisqu'on passe de 2336 journées à 1565 en 2020.

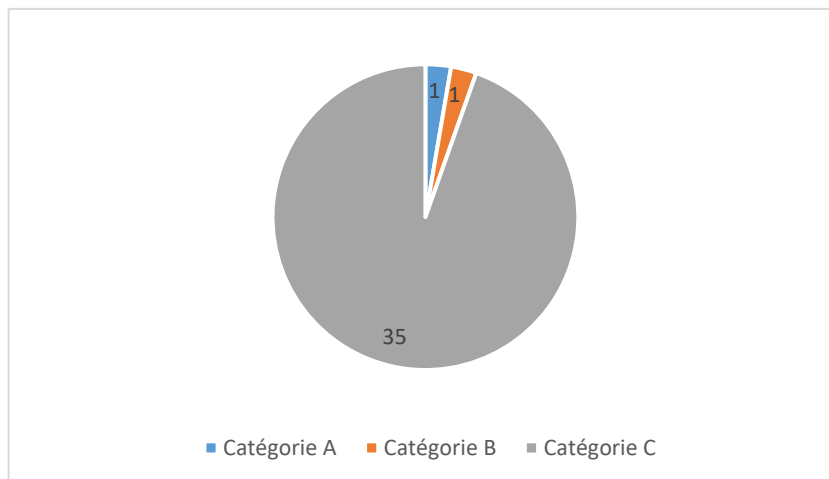
Pour info, les journées d'Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) ont explosé en 2020 en raison de la crise sanitaire (ASA isolement, ASA garde d'enfant...).

3. Le Handicap

En 2020, le nombre de travailleurs handicapés était de 37, soit un taux d'emploi de travailleurs handicapés égal à 7.41%. Nous sommes donc au-delà du taux de 6% exigé par le législateur. De ce fait,

la Collectivité n'a pas versé de cotisation au titre du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

- Répartition des agents en situation de handicap par catégorie (emploi, permanent)



4. Les arrivées et les départs

Les arrivées

- 10 agents fonctionnaires (arrivées par voie de mutation)
- 16 agents contractuels permanents ont été recrutés suite à des créations de poste ou pour le remplacement d'un agent

Les départs

- 19 agents fonctionnaires (7 mutations, 1 détachement, 2 mises en disponibilité, 3 départs à la retraite et 4 ruptures conventionnelles)
- 8 agents contractuels (5 fins de contrat, 1 démission, 1 départ à la retraite et 1 licenciement)

Formations

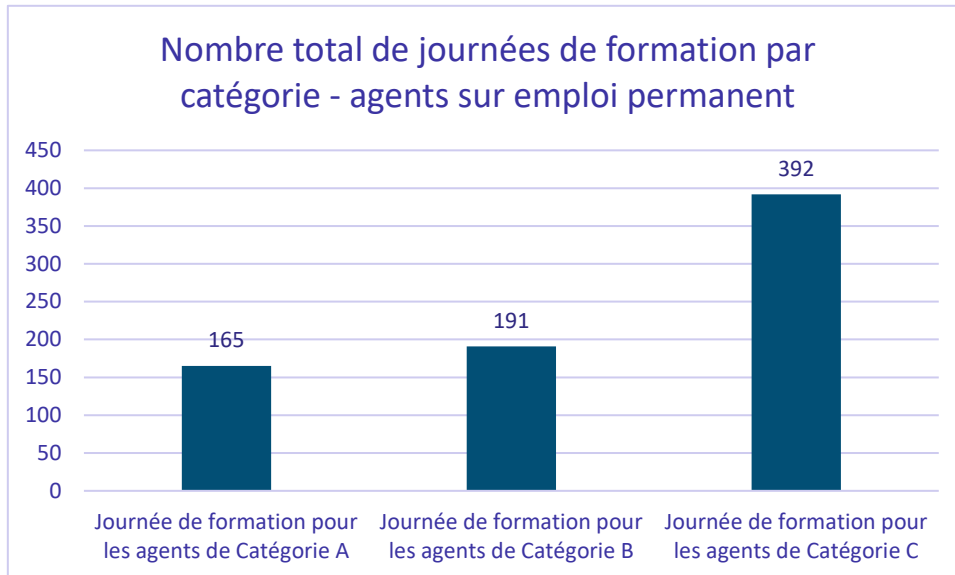
On assiste à une forte baisse du nombre de jours de formation en 2020 par rapport à 2019, on passe en effet de 1678 à 748 jours en 2020.

Cette baisse s'explique par la crise sanitaire qui a eu d'importantes conséquences dans le domaine de la formation. La plupart d'entre elles ont été annulées et non reportées.

Les organismes de formation ont essayé de maintenir quelques formations à distance mais pas à hauteur du présentiel.

Le service Formation ne cesse de mobiliser les agents à se former, notamment grâce à un travail de communication et d'information afin de sensibiliser les agents à l'intérêt d'une formation continue tout au long de leur carrière.

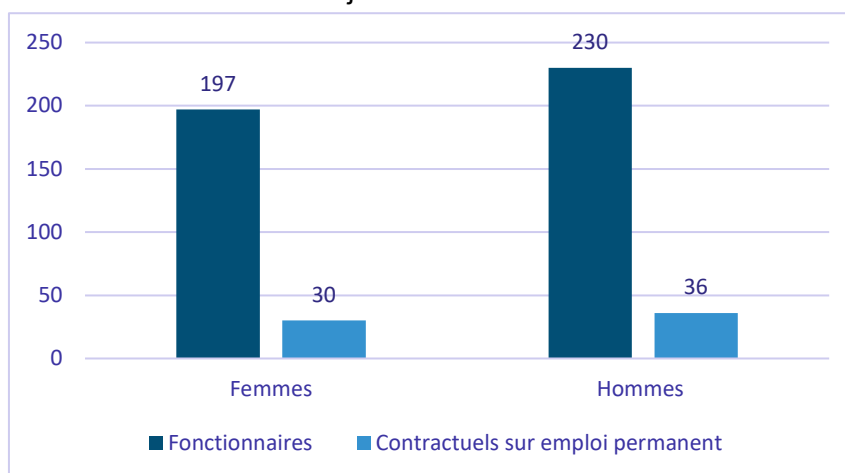
- Répartition par catégorie d'agents, des journées de formation en 2020



Parité

Les chiffres de 2020 permettent de constater que la Collectivité est proche d'atteindre la parité concernant les fonctionnaires et les agents contractuels sur un emploi permanent, puisque l'écart n'est que de 39 agents, en faveur des agents de genre masculin

Les femmes restent néanmoins majoritaires dans la filière administrative alors que les hommes sont en



majorité représentés dans la filière technique.

En ce qui concerne les rémunérations, l'écart reste en faveur des hommes notamment dans la filière technique pour les fonctionnaires de catégorie A.

Cependant les femmes restent mieux payées dans la filière administrative pour les fonctionnaires de catégories B.

En ce qui concerne les contractuels, on constate peu d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, on constate même une équivalence entre les hommes et les femmes toutes filières et catégories confondues.

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Suite à l'approbation de la loi ALUR et la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'autorisations d'urbanisme auprès des communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, le service Application du Droit des Sols de Nîmes Métropole est créé en 2015. Son fonctionnement est défini dans une convention de mise à disposition, signée entre l'EPCI et les communes membres à ce service ; ces dernières gardant la compétence « urbanisme ».

Le service :

- Instruit l'ensemble des autorisations du droit des sols (à l'exception des déclarations préalables de travaux et des certificats d'urbanisme informatifs), pour 22 communes autour de la ville centre ; la liste de ces communes étant détaillée dans les tableaux ci-dessous.
- Conseille les communes sur des points particuliers du droit de l'urbanisme, et sur des projets prévisionnels à enjeux,
- Rapporte les dossiers auprès de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité dans le cadre de l'instruction permis de construire « ERP »,
- Assiste au précontentieux,
- Transfère la « fiche de fiscalité » à la DDTM dans le cas de modifications ou de transferts dont les autorisations initiales ont été déposées avant le 01/09/2022,
- Rédige son avis dans le cadre des procédures d'élaboration/révision/modification de PLU,

Un responsable, une assistante administrative et quatre instructeurs composent ce service, l'instruction n'étant pas sectorisée à ce jour.

A noter enfin que le service assure également l'instruction des demandes dématérialisées depuis le 01/01/2022.

I. Les dossiers déposés

COMMUNES	Cub	DP LT	PC-PA Mod	PC - MI Mod	PD	Transf	AT	Nbre actes
BERNIS	8	5	17	22	0	2	0	54
BEZOUCE	2	6	16	13	0	1	0	38
CABRIERES	1	3	4	16	0	1	0	25
CAISSARGUES	0	2	6	17	2	0	0	27
CAVEIRAC	1	3	2	53	0	1	0	60
CLARENSAC	6	10	17	39	3	3	0	78
GARONS	1	3	12	91	1	2	0	110
GENERAC	1	0	13	11	0	1	0	26
LA CALMETTE	0	3	8	31	0	2	0	44
LANGLADE	3	13	5	29	0	1	0	51
LEDENON	3	2	12	13	0	0	0	30
MANDUEL	1	13	20	26	0	0	0	60
MILHAUD	10	4	12	43	0	4	1	74
POULX	2	22	15	66	0	0	1	106
REDESSAN	3	7	15	24	1	1	0	51
RODILHAN	0	4	1	3	0	0	0	8
SAINTE-ANASTASIE	3	3	3	24	0	0	0	33
SAINT-CHAPTES	6	2	5	20	1	1	1	36
SAINT-COME	0	2	5	4	0	0	0	11
SAINT-DIONISY	1	2	8	10	0	0	0	21
SAINT-GERVASY	2	2	11	12	0	1	0	28
SERNHAC	1	2	8	12				23
TOTAL COMMUNES	55	113	215	579	8	21	3	994

II. Les dossiers instruits

COMMUNES	Cub	DP LT	PC-PA Mod	PC - MI Mod	PD	Transf	AT	Nbre actes
BERNIS	7	5	19	9		2		42
BEZOUCE	2	4	15	12		2		35
CABRIERES	1	4	12	16		1		34
CAISSARGUES		1	8	15	2			26
CAVEIRAC	1	6	23	17		1		48
CLARENSAC	6	7	24	27	3	4		71
GARONS	1	3	16	62	1	2		85
GENERAC	1		8	10		1		20
LA CALMETTE		3	19	12	1	2		37
LANGLADE	3	11	25	3		1		43
LEDENON	3	2	4	21				30
MANDUEL	1	14	21	20				56
MILHAUD	14	5	11	39		3		72
POULX	1	22	14	58				95
REDESSAN	2	6	14	23	1	1		47
RODILHAN		4	6	3				13
SAINTE-ANASTASIE	2	2	2	21				27
SAINT-CHAPTES	4	5	9	19		1		38
SAINT-COME	1	1	5	1				8
SAINT-DIONISY	1	1	8	6				16
SAINT-GERVASY	3	2	10	13				28
SERNHAC	2	3	6	6				17
TOTAL COMMUNES	56	111	279	413	8	21	0	888

COMMANDE PUBLIQUE

Le service de la commande publique, mutualisé entre la Ville de Nîmes et Nîmes Métropole, se compose d'un chef de service encadrant une équipe de 18 personnes dont un pôle de 4 assistants et 13 agents en charge des marchés publics, certains ayant plusieurs responsabilités (chef de pôle assistants et gestionnaire de marché, gestionnaire et responsable de la formation, gestionnaire et responsable de l'organisation ou de l'efficacité interne) étant spécialisés (responsable Mapa, économiste).

Les gestionnaires rédigent les pièces contractuelles et mettent en œuvre les procédures de marchés publics et délégations de services publics, depuis la définition des besoins jusqu'à l'exécution (modifications contractuelles...). Ils conseillent les services sur tous les aspects liés aux contrats publics et contribuent à la réalisation de formations internes.

Le pôle des assistants réalise l'ensemble des tâches administratives liées aux contrats et à l'organisation des CAO.

Catégorie :		Fournitures		
Marchés de 20 000.00 € HT à 89 999.99 € HT				
Code marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Montant HT
210054	Fourniture de pièces et accessoires adaptables pour les bennes et basculeurs à ordures ménagères de marque SEMAT	2/7/2021	SEMAT 17028 LA ROCHELLE	20 000.00 €
210074	LOT 2 FESTIVAL JAZZ 2021 BACKLINER	22/9/2021	NEWLOC TOULOUSE 31280 DREMIL LAFAGE	22 726.36 €
210073	LOT 1 FESTIVAL JAZZ 2021 CONDUITE SPECTACLES	22/9/2021	BGM REALISATIONS 30900 NIMES	46 215.96 €
210087	ACHAT ET LIVRAISON DE BROyeurs DE BRANCHES ET DE DECHETES VEGETAUX	19/10/2021	CEVENNES MOTOCULTURE NIMES 30000 NIMES	89 000.00 €
210092	FOURNITURE ET POSE SIGNALISATION VERTICALE DES ZONES D ACTIVITES ECONOMIQUES DE NIMES METROPOLE	26/10/2021	LA REGION SUD SIGNALISATION 34430 ST JEAN DE VEDAS	39 000.00 €
210095	ACHAT VEHICULE HYBRIDE RECHARGEABLE	2/11/2021	K2AUTO 30931 NIMES	50 980.44 €
			TOTAL HT	267 922.76 €
Marchés de 90 000.00 € HT à 208 999.99 € HT				
Code marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Montant HT
M2020004	ACQUISITION DE CERTIFICATS DE SIGNATURES ELECTRONIQUES ET PRESTATIONS ASSOCIEES	4/1/2021	CHAMBERSIGN FRANCE 92300 LEVALLOIS PERRET	35 000.00 €
210053	Fourniture de pièces et accessoires adaptables pour les châssis porteurs et véhicules utilitaires de type fourgon de marque RENAULT	19/7/2021	CHABAS AVIGNON SAS 84131 LE PONTET CEDEX GARD VI CHABAS AVIGNON 30540 MILHAUD	50 000.00 €
			TOTAL HT	85 000.00 €

Marchés de 209 000.00 € HT et plus				
Code marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Montant HT
M2021001	LOT 1 ACQUISITION ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS	12/4/2021	PARTENAIRE BUREAUTIQUE SA FAC 34935 MONTPELLIER CEDEX 9	750 000.00 €
M2021002	LOT 2 ACQUISITION ET MAINTENANCE D IMPRIMANTES ET MULTIFONCTIONS	19/4/2021	KOESIO CORPORATE IT 87000 LIMOGES	65 000.00 €
M2021005	LOT 2 PROTECTION TETE CORPS ET MAINS TOUS METIERS	27/7/2021	MABEO INDUSTRIES 34070 MONTPELLIER	32 320.00 €
M2021006	LOT 3 HAUTE VISIBILITE	27/7/2021	GEDIVEPRO 03100 MONTLUCON	41 390.00 €
			TOTAL HT	888 710.00 €

Catégorie : Services				
Marchés de 20 000.00 € HT à 89 999.99 € HT				
Code marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Montant HT
200125	Station de traitement des eaux usées de la Haute Braune	12/1/2021	GEOFIT 34173 CASTELNAU LE LEZ CEDEX	22 845.00 €
210005	DELIMITATION DE L AIRE D ALIMENTATION DU CAPTAGE DE CASTAGNOTTES A SAINT GILLES	2/2/2021	HYDRIAD EAU ET ENVIRONNEMENT 30730 ST BAUZELY	65 000.00 €
210001	Marché subséquent n°36 : Système d'Assainissement de la Vaunage- STEU de la Vaunage- Mise en place d'un traitement du Phosphore	16/2/2021	CEREG 30035 NIMES CEDEX	60 000.00 €
210022	Gestion et entretien de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Nîmes	29/3/2021	GDV 13006 MARSEILLE 06	22 402.09 €
210031	MISE EN PLACE SERVICES SECOURS A PERSONNES MANIFESTATIONS NIMES METROPOLE	16/4/2021	UNASS 30230 BOUILLARGUES	25 000.00 €
210033	ACHAT DE PLACE ET DE PRESTATIONS PUBLICITAIRES NIMES OLYMPIQUES 2021	21/4/2021	NIMES OLYMPIQUE 30918 NIMES CEDEX 2	48 222.75 €
210026	REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DES DECHETERIES DE NIMES METROPOLE	27/4/2021	ELCIMA1 ENVIRONNEMENT 77000 MELUN	89 000.00 €
210032	MAINTENANCE ET PRESTATIONS ASSOCIEES DU SYSTEME D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE ASALAE	29/4/2021	SCOP SA LIBRICIEL 34000 MONTPELLIER	21 100.00 €
210034	PREVENTION CONFLITS INTERETS POUR VICE/MEMBRES NM ET DELEGATIONS PSD	30/4/2021	GOUTAL ALIBERT ET ASSOCIES 75011 PARIS	24 600.00 €
210035	MISE A DISPOSITION D'UN OUTIL DE DIFFUSION MASSIVE DE SMS	17/5/2021	SFR ENTREPRISE 93634 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX	39 500.00 €
200186	AMO pour le suivi des études de création de la STEU de la Vaunage et ses ouvrages connexes	28/6/2021	ENTECH INGENIEURS CONSEILS 34140 MEZE	58 810.00 €
210077	COLISEE 1 AMENAGEMENT REZ DE CHAUSSEE MAITRISE D'OEUVRE	11/10/2021	QUARTZ CONCEPT 30000 NIMES	24 995.00 €
220092	PROSPECTION D'UN ACTEUR ECONOMIQUE POUR UNE IMPLANTATION DANS UNE FUTURE ZAE ET ACCOMPAGNEMENT JUSQU'A LA FINALISATION D'UN	20/10/2021	HERVE CORTADE CONSULTING 84450 JONQUERETTES	39 000.00 €
210130	PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISSION A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE DECHETERIE DE ST GILLES	21/10/2021	E-DVENTURE 34160 BOISSERON	39 650.00 €
210098	Achat de prestations publicitaires et actions de communication au Nîmes Volley Ball - saison 2021/2022	3/11/2021	NIMES VOLLEY BALL 30000 NIMES	50 000.00 €
210006	Analyse des risques de défaillances, de leurs effets et des mesures prévues pour remédier aux pannes et dysfonctionnements éventuels, des réseaux de collecte des systèmes EU de plus de 10	19/11/2021	CEREG 30035 NIMES CEDEX	33 445.00 €
210108	COLISEE 1 RESTRUCTURATION INSTALLATION CHAUFFAGE/CLIM MOE	22/11/2021	CETEX INGENIERIE 30915 NIMES CEDEX	28 600.00 €
210107	ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPAH RU MULTI-SITES " COEURS DE BOURGS" DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIMES METROPOLE	30/11/2021	URBANIS 30900 NIMES	37 915.00 €
210105	PRESTATION D ENQUETE, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES DECHETS A DESTINATION DU GRAND PUBLIC	15/12/2021	VOIX PUBLIQUE 59000 LILLE	89 000.00 €
210122	ACHAT DE PLACES ET PRESTATION PUB - BHNM - SAISON 2021 2022	23/12/2021	BOUILLARGUES HANDBALL 30230 BOUILLARGUES	60 000.00 €
220009	Achats de prestations publicitaires et actions communication - BHNM - 2021-2022	28/12/2021	BOUILLARGUES HANDBALL 30230 BOUILLARGUES	60 000.00 €
			TOTAL HT	939 084.84 €

Code marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Montant HT
200065	Contrôles des dispositifs d'Autosurveillance des systèmes d'assainissement et mesures diverses	8/1/2021	CEREG METROLOGIE SARL 34080 MONTPELLIER	35 000.00 €
200190	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la station de traitement des eaux usées de la Haute Braune	13/1/2021	CEREG 30035 NIMES CEDEX	131 494.48 €
200107	PAPI 2 VISTRE 2016-2021 - Etude de l'aménagement hydraulique de la Pondre et du Chivalas-Larrière	4/3/2021	ISL INGENIERIE 34170 CASTELNAU LE LEZ	142 000.00 €
200184	Etude de définition pour la création d'une station intercommunale de traitement des eaux usées des communes de Manduel, Redessan, Rodilhan et Roullianaues	20/5/2021	CEREG 30035 NIMES CEDEX	94 415.00 €
210060	Système d'Assainissement de Caveirac - Etudes et travaux en lien avec les échéances de construction de la future STEU intercommunale de la Vaunage	6/8/2021	CEREG 30035 NIMES CEDEX	150 000.00 €
210036	PAPI 2 VISTRE 2016-2021 Etude de faisabilité de l'aménagement hydraulique de la Garonnette et de la Font d'Angas	22/9/2021	BRL INGENIERIE 30001 NIMES	109 976.00 €
210086	CHARGEMENT DES DECHETS VERTS SUR LA DECHETERIE DE POULX	9/10/2021	OCEAN 30000 NIMES	90 000.00 €
210094	Mission Ordonnancement Pilotage et Coordination interchantier – NPNRU Valdegour Pissevin	12/10/2021	INGEROP CONSEIL D INGENIERIE 34470 PEROLS	172 458.90 €
210120	Lot n°4 - Conseil distribution	17/12/2021	ADREXO 13593 AIX EN PROVENCE CEDEX 3	100 000.00 €
			TOTAL HT	1 025 344.38 €

Code marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Montant HT
M201800501	MS 1: IOT LOT 4 VIDEO PROTECTION ET SMART SECURITY	8/1/2021	INEO INFRACOM 13742 VITROLLES CEDEX	21 800.00 €
200183	Opération Saint-Gilles réservoir Bas Service - Maitrise d'œuvre	13/1/2021	CABINET MERLIN VENDARGUES 34740 VENDARGUES	280 583.60 €

Code marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Montant HT
200198	PRESTATIONS NETTOYAGE LOCAUX COLISEE 1-2 ET 3	6/2/2021	ATALIAN PROPLETE PACA 13100 AIX EN PROVENCE ATALIAN PROPLETE 75017 PARIS 17	199 325.67 €
210008	Maintenance et prestations associées du système informatique de gestion des temps et des activités	10/2/2021	INCOTEC 67404 ILLKIRCH CEDEX	100 000.00 €
200199	ASSURANCES PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER	10/2/2021	ALLIANZ IARD 30000 NIMES	62 765.25 €
200185	Diagnostic du système d'assainissement de La Gardonnenque - Communes de : Dions – La Calmette – Sainte-Anastasie	18/2/2021	ALTEREO 13770 VENELLES	231 961.08 €
210009	PRESTATIONS DEIEES AUX EVENEMENTS CULTURELS	25/2/2021	GROUPEMENT YZOPE 30210 REMOULINS	30 796.29 €
210010	PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET DE SECURITE HORS EVENEMENTS CULTURELS	4/3/2021	ASM PRO 30900 NIMES	76 904.92 €
210042	Communication territoriale	11/5/2021	MGT QUIDAM 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX	1 000 000.00 €
210043	Communication citoyenne	11/5/2021	WONDERFUL 34170 CASTELNAU LE LEZ	200 000.00 €
210041	Communication institutionnelle	11/5/2021	SEDICOM FMC 34970 LATTES	1 600 000.00 €
210013	Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du diagnostic du système d'assainissement des eaux usées des communes de Bouillargues – Manduel - Rodilhan	20/5/2021	ENTECH INGENIEURS CONSEILS 34140 MEZE	22 920.00 €
210038	EXPLOITATION DE LA DECHETERIE DE SAINT GILLES	14/6/2021	LVD ENVIRONNEMENT 13400 AUBAGNE	1 400 000.00 €
200188	Programme CADEREAU- Cadereaux d'Uzès et des Limites Travaux d'aménagement du cadereau en Zone Urbaine Dense de l'amont de la rue Pierre Sémard jusqu'aux Entonnements et dévoie	20/7/2021	TRACTEBEL ENGINEERING SA 92625 GENNEVILLIERS CEDEX	848 572.74 €
210051	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET DE PERSONNEL	20/7/2021	OCEAN 30000 NIMES	1 200 000.00 €
210065	PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES D EXPLOITATION DU HAUT DE QUAI DES DECHETERIES DE NIMES METROPOLE	21/9/2021	LVD ENVIRONNEMENT 13400 AUBAGNE	300 000.00 €
210082	EXPLOITATION DE LA DECHETERIE DE LA VAUNAGE	5/10/2021	LVD ENVIRONNEMENT 13400 AUBAGNE	2 000 000.00 €
210075	LOT 2 - Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de MARGUERITTES	15/10/2021	SG2A 69140 RILLIEUX LA PAPE	89 280.00 €
220001	FOURNITURE DE LOGICIELS CARTOGRAPHIQUES EXCLUSIFS ET PRESTATIONS ASSOCIEES	14/12/2021	ESRI FRANCE 92190 MEUDON	149 500.00 €
210104	LOT 1 :Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de NIMES	16/12/2021	SG2A 69140 RILLIEUX LA PAPE	175 511.25 €
210119	Lot n°3 - Conseil technique & impression	17/12/2021	IMAYE GRAPHIC 53021 LAVAL CEDEX 9	400 000.00 €
210117	ASSURANCES FLOTTE VEHICULES ET VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE	31/12/2021	SMACL 79031 NIORT CEDEX 9	52 087.32 €
			TOTAL HT	10 442 008.12 €

Catégorie : Travaux				
Marchés de 20 000.00 € HT à 89 999.99 € HT				
Code marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Montant HT
200191	Réfection des pieds de poteaux et congés des deux cuves du réservoir de Langlade Village cuve 1 et 2.	8/1/2021	FREYSSINET FRANCE 13881 GEMENOS CEDEX	47 480.00 €
210027	Requalification du Marché Gare : actualisation, finalisation et mise en forme de l'étude d'impact et mise en forme du DAEU	27/4/2021	EODD INGENIEURS CONSEILS 69100 VILLEURBANNE	39 150.00 €
210029	Maintenance curative, astreinte et réparation de l'éclairage public de NM	7/5/2021	BOUYGUES ENERGIES SERVICES 30320 MARGUERITES	27 918.00 €
200168	Lot 1 : Démolition des ouvrages non réutilisés des anciennes stations de traitement des eaux usées de La Calmette et Dions	23/6/2021	BUESA SAS 34535 BEZIERS CEDEX	36 602.48 €
210066	BATIMENTS HOTEL COMMUNAUTAIRE REMPLACEMENT LUMINAIRES	14/9/2021	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE 69551 FEYZIN CEDEX	30 785.81 €
210084	AMO MISSION SUIVI REQUALIFICATION DES ZAE : G.BESSE ET LA PONCHE	20/10/2021	SPL AGATE 30000 NIMES	61 837.59 €
210085	MARCHE PRESTAT SIMILAIRES AU M190228 TRVX REHAB ET REUTILISAT MAS LARRIER CHEMIN DE JONQUIERES	21/10/2021	LAUTIER MOUSSAC 30190 MOUSSAC	69 049.00 €
210090	LOT 2 : TRAVAUX D'INSTALLATION D'ECLAIRAGE PUBLIC	26/10/2021	BOUYGUES ENERGIES SERVICES 30320 MARGUERITES	66 989.60 €
210061	Travaux de mise en place d'un traitement du phosphore sur la station d'épuration de la Vaunage - Commune de Clarensac (30)	4/11/2021	EPUR 30140 THOIRAS	86 075.50 €
210097	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AAGV) DE MARGUERITES : DEPOSE, FOURNITURE ET POSE D'UNE	15/11/2021	CLOTURES SANIEZ SUD 13250 ST CHAMAS	32 100.00 €
210110	LOT 2 : INSTALLATION DE MATERIEL D ECLAIRAGE PUBLIC	27/12/2021	BOUYGUES ENERGIES SERVICES 30320 MARGUERITES	28 033.30 €
			TOTAL HT	526 021.28 €
Marchés de 90 000.00 € HT à 5 224 999.99 € HT				
Code marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Montant HT
200197	TVX GEOTHERMIE LOT 2 TRAVAUX GENIE CIVIL ET EQUIPEMENTS	18/2/2021	LUROFORAGE 04230 ST ETIENNE LES ORGUES	189 086.00 €
200196	TVX GEOTHERMIE LOT 1 TRAVAUX DE FORAGE	18/2/2021	FORASUD 13746 VITROLLES CEDEX	172 582.00 €
210045	ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VRD et MACONNERIE : REPARATIONS, RENOVATIONS et	3/6/2021	LAUTIER MOUSSAC 30190 MOUSSAC	208 500.00 €
200169	Lot 2 : Poste de relevage des eaux parasites pluviales et aménagement des ouvrages tampon de La Calmette	22/6/2021	SAUR FRANCE CENTRE GARD LOZERE 30936 NIMES CEDEX 9	386 449.58 €
210062	LOT 2 MENUISERIE TRAVAUX COURANTS REHABILITATION ET PETITS TRAVAUX NEUFS BATIMENTS NIMES METROPOLE	12/7/2021	A L ATELIER 30320 MARGUERITES	500 000.00 €
			TOTAL HT	1 456 617.58 €
Code marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Montant HT
210058	EERIE TRAVAUX RESTRUCTURATION DE L'INSTALLATION VENTILATION	5/8/2021	AXIMA CONCEPT 34974 LATTES CEDEX	277 226.05 €
210037	Travaux de création des ouvrages de collecte et de transfert vers le bassin Antiquailles – Ouvrages aval	21/10/2021	GPT CROZEL RIVASI 30900 NIMES	3 102 327.80 €
210091	LOT 3 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN	26/10/2021	URBAN NT 34070 MONTPELLIER	180 715.00 €
210089	LOT 1 : TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX DIVERS -VRD-	26/10/2021	EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON SAS 34670 BAILLARGUES	1 216 215.46 €
210047	Cadereau d'Uzès et des Limites – Marché de contrôle technique – travaux d'aménagement du ca d'ereau en ZUD de l'amont de la rue Pierre Sénard jusqu'aux entonnements et dévoiement des réseaux	26/10/2021	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 30947 NIMES CEDEX 9	118 100.00 €
210081	MS39-Système d'assainissement de la Vaunage-Création d'un ouvrage de transfert des EU-Commune de Clarensac	2/11/2021	CEREG 30035 NIMES CEDEX	250 000.00 €
			TOTAL HT	5 144 584.31 €
Marchés de 5 225 000.00 € HT et plus				
Code marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Montant HT
210046	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION ET REFECTION DES VOIRIES DES ZAE	3/3/2021	EUROVIA LR/LAUTIER MOUSSAC 30000 NIMES	3 429 489.00 €
210012	MAINTENANCE ENTRETIEN REPARATION ET REFECTION DES VOIRIES DES ZAE	5/3/2021	EUROVIA LR/LAUTIER MOUSSAC 30000 NIMES	800 000.00 €
210024	REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS, DE RENOVATION ET DE MISE EN CONF ORMITE DE VOIRIE SUR	14/4/2021	EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON SAS 34670 BAILLARGUES	2 650 000.00 €
			TOTAL HT	6 879 489.00 €

CULTURE ET TRADITIONS

Le projet culturel de Nîmes Métropole se structure autour des axes suivants :

- La lecture publique
- L'harmonisation et l'organisation des enseignements musicaux et chorégraphiques
- La décentralisation du spectacle vivant
- Le soutien et l'organisation de festivals fédérateurs
- La valorisation du patrimoine et des traditions régionales.

Ainsi, la communauté d'agglomération assure et assume la diffusion d'un grand nombre de spectacles vivants tout au long de l'année, permettant l'attractivité et l'irrigation culturelle de l'ensemble des 39 communes de son territoire.

I. Paloma – Scène de musiques actuelles de Nîmes Métropole (SMAC)

Paloma, une scène de musique actuelle à la renommée internationale

Conformément à son projet culturel directement lié au label Scène de Musiques Actuelles ou SMAC, Paloma, outre la programmation de concerts propose de l'accompagnement artistique et soutien aux musiciens locaux, de l'action culturelle auprès de différentes typologies de publics ainsi que des studios de répétition et d'enregistrement.

Paloma constitue un équipement structurant de Nîmes Métropole qui travaille en collaboration avec de nombreux acteurs et équipements culturels du territoire mais également des citoyens en fédérant une équipe de bénévoles impliqués.

Fréquentation

- 2020/2021 : 12 142 personnes (période Covid, activité ralentie)
- 2021/2022 : 48 659 personnes

En 2021, l'activité diffusion de Paloma a été encore très impactée par la crise sanitaire : interdiction d'accueillir du public de janvier à mai, puis jauges et configurations très contraintes de mai à juillet, puis instauration du pass sanitaire en juillet 2021.

L'activité d'accueil des artistes en résidence et de soutien à la création artistique régionale a été en revanche particulièrement riche (204 jours d'accueil des artistes dans les différents espaces de travail scénique de Paloma).

Il était en effet très important de La crise sanitaire a nécessité par ailleurs de nombreuses adaptations des projets d'action culturelle en direction des écoles, des hôpitaux, de la maison d'arrêt, etc (ateliers en visio-conférence, déplacés dans d'autres lieux quand l'accueil à Paloma était interdit, etc), mais la plupart des projets ont pu se tenir.

Objet	2020/21	2021/22	TOTAL depuis l'ouverture
Fréquentation globale de la SMAC / an	12 142	48 659	609 103
Spectacles			
Nombre de spectacles proposés dans l'année	54		1 011
Nombre de représentations payantes	39		774
Nombre productions/concert sur place	35		901
Nombre productions/concerts hors-les-murs	19		110
Nombre de productions/concerts produit par la SMAC	43		815
Nombre de productions/concerts co-produits avec des structures associatives	16		305
Nombre d'associations partenaires différentes	8		138
Nombre de spectateurs touchés	6 200		481 504
Nombre de groupes/formations programmés	78		2 501
Nombre de groupes/formations internationaux programmés durant la saison ou l'année	1%		26%
Nombre de groupes/formations nationaux programmés durant la saison ou l'année	22%		30%
Nombre de groupes/formations régionaux programmés durant la saison ou l'année	77%		45%
Répétition			
	**		
Nombre d'heures d'ouverture des studios / semaine	56		498
Nombre total de groupes/artistes différents ayant répété à l'année	110		1 810
Nombre d'heures de répétitions louées par saison	1 030		63 625
Accompagnement artistique			
Nombre d'heures de répétitions scéniques / an	1 386		9 006
Nombre total de groupes/artistes différents ayant bénéficié d'un accompagnement scénique	44		374
Aide à la production phonographique :			
Nb de groupes/artistes différents ayant bénéficiés du studio d'enregistrement	5		59
Nb d'audition cd/mp3 de groupes/artistes par saison	1 000		13 000
Formations, ressources et conseils:			
Participants aux ateliers, réunions d'information, formations et conférences	100		3 230
Nombre de groupes reçus individuellement en rendez-vous conseils	105		941
Actions en direction des publics / de la population / action culturelle			
Nombre de jours d'ouverture	132		2 523
Nombre d'heures d'ouverture	1 386		26 493
Nombre d'élèves bénéficiaires d'action culturelles	4 222		43 174
Fréquentation totale action culturelle	4 767		61 955
Participation du public aux projets (nombre de bénévoles)	46		1 997
Participation du public aux projets (nombre d'heure de bénévolat)	448		56 ³⁵⁸

*horaires d'ouverture avant la fermeture du bâtiment le 14 mars 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la Covid19

**horaires d'ouverture en dehors des moments de couvre-feu et de fermeture du bâtiment en raison de la crise sanitaire liée à la Covid19

II. NMJF – Nîmes Métropole Jazz Festival

Tarifs maîtrisés pour faciliter l'accès au plus grand nombre

L'objectif du NMJF s'inscrit directement dans l'action culturelle de la Communauté d'Agglomération qui vise à proposer aux communes des spectacles de qualité et à les aider dans leur programmation culturelle, notamment dans le domaine du spectacle vivant. Le NMJF se devait donc d'être un festival de proximité et fédérateur impliquant toutes les communes volontaires.

Afin de répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée, la Communauté d'agglomération a décidé de créer, en 2006, un festival proposant tous les types de jazz, s'adressant à tous les types de public et se déplaçant sur l'étendue de son territoire.

L'objectif de celui-ci s'inscrit directement dans l'action culturelle de la Communauté d'Agglomération qui vise à proposer aux communes des spectacles de qualité et à les aider dans leur programmation culturelle, notamment dans le domaine du spectacle vivant. Le NMJF se devait donc d'être un festival de proximité et fédérateur impliquant toutes les communes volontaires. C'est pourquoi, la Communauté d'agglomération se mobilise afin qu'un maximum de communes puisse proposer des concerts et que le " NMJF" s'installe dans des lieux qui ne sont pas forcément adaptés à la musique et qu'il faut aménager : temple, église, salle des fêtes, chapiteaux...

Le NMJF s'inscrit désormais dans le calendrier national. Chacune des éditions consolide un ancrage varié et éclectique avec une programmation de haut vol. Mêlant artistes locaux et artistes de renommée internationale pour des spectacles de qualité, le festival est une gageure artistique mais aussi logistique.

Des têtes d'affiches, aux talents régionaux, en passant par de la création artistique le mois d'octobre est synonyme de moments musicaux inoubliables.

A noter la place importante du festival Off avec notamment : projection d'un film au Sémaphore sur Didier Lockwood, conférences au Carré d'Art sur Louis Armstrong, interventions au foyer de l'enfance et auprès de publics empêchés...

En 2021 : 15^{ème} sur le thème de « des cordes et des vents » avec un hommage à Didier Lockwood. Instaurés en 2020 pendant la pandémie, les concerts Jazz aux Jardins, retrouvent leur place dans la programmation. Ces derniers sont entièrement gratuits pour la population et rencontrent un franc succès.

Quelques chiffres (malgré un contexte sanitaire compliqué en raison de la Covid)

- 15 communes visitées
- 3000 scolaires à travers les récrés-jazz
- Près de 3000 spectateurs sur 10 concerts payants
- Plus de 1200 personnes sur les 5 concerts gratuits *Jazz aux jardins*
- 20 standings ovations

En raison de la crise sanitaire, la possibilité de proposer le traditionnel espace de convivialité pour déguster des produits locaux en circuits courts que ce soit pour la restauration mais encore les boissons (Costières de Nîmes, Brasserie la Barbaude) a été très limitée.

III. Les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'Agglo

La communauté d'agglomération propose à ses habitants une programmation culturelle de qualité par le biais de spectacles valorisant plusieurs disciplines artistiques : théâtre, danse, musique.

Cette opération a pour objectifs de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics, d'apporter un soutien à la diffusion pour les compagnies professionnelles et d'assurer une permanence artistique de proximité sur le territoire communautaire.

Dans le cadre de ce programme, Nîmes Métropole propose aux communes de son territoire une programmation de spectacles variés, tous choisis sur des critères de qualité et d'adaptation aux sites de représentation.

Les Vendredis de l'Agglo

Les spectacles tout public sont programmés de la façon suivante : 1 spectacle tous les vendredis soir à 20h45 dans l'agglo tout au long de l'année (les mois de juillet et août, les week-ends de férié, de Noël et jour de l'an seront « off »).

Les Pestacles de l'Agglo

Les spectacles jeune public, sous forme de « festival », sont programmés de la façon suivante : 1 spectacles les samedis et dimanches après-midi, le premier et dernier week-end de chaque petites vacances scolaires (excepté celles de Noël).

En partenariat avec une association caritative ou humanitaire, chaque soirée et après midi possèdent un espace buvette et petite restauration.

Cette saison c'est le Secours Populaire du Gard qui était notre partenaire.

La soirée d'ouverture avait lieu, comme chaque année, à Paloma le vendredi 10 septembre à 20h30 et elle fut un succès se jouant à guichet fermé.

Sur cette saison 2021/22 ce sont 30 Vendredis de l'Agglo et 13 Pestacles de l'Agglo qui ont réuni pas moins de 7500 spectateurs.

Une nouveauté dans cette programmation, un week-end événement en partenariat avec une commune (La Calmette cette année) et le pôle Traditions de Nîmes Métropole avec plus de 800 personnes présentes.

Les Vendredis de l'Agglo

- Vendredi 10 septembre – Soirée d'ouverture à Paloma et « *La Machine de Turing* », **Nîmes**
 - 646 spectateurs COMPLET
- Vendredi 24 septembre – « *La beauté du Monde* » à **Montignargues**
 - 70 spectateurs
- Vendredi 01 octobre – « *Ma Vie avec John Wayne* » à **Mauressargues**
 - 61 spectateurs
- Vendredi 08 octobre – « *Hors classe* » à **Saint-Chaptes**

- 250 spectateurs COMPLET
- Vendredi 15 octobre – « *L’Affaire Dussaert* » à **Caveirac**
 - 120 spectateurs
- Vendredi 22 octobre – « *Maintenant et toujours comme hier* » à **Saint-Dionisy**
 - 180 spectateurs
- Vendredi 29 octobre – « *Lucchini et moi* » à **Redessan**
 - 189 spectateurs
- Vendredi 05 novembre – « *Par ici la Monnaie* » à **Cabrières**
 - 209 spectateurs COMPLET
- Vendredi 19 novembre – « *Mozart, Beethoven, Le Dialogue Imaginaire* » à **Générac**
 - 122 spectateurs
- Vendredi 26 novembre – « *Le Voisin 2* » à **Sernhac**
 - 120 spectateurs
- Vendredi 03 décembre – « *Les Fourberies du Sapin* » à **Sainte-Anastasie**
 - 145 spectateurs
- Vendredi 10 décembre – « *Illusion d’un Soir* »
 - 350 spectateurs
- Samedi 11 décembre – « *Les 3 Petits Cochons, l’Opéra Pork ! (Version Noël)* »
 - 350 spectateurs
- Vendredi 17 décembre – « *God’Spell Project* » à **Saint-Gilles**
 - 420 spectateurs COMPLET
- Vendredi 07 janvier – « *Soirée Contes* » à **Saint-Bauzély**
 - 75 spectateurs
- Vendredi 14 janvier – « *Délivrez-moi* » à **Manduel**
 - 220 spectateurs COMPLET
- Vendredi 21 janvier – « *Les Trois Mousquetaires* » à **Marguerittes**
 - 252 spectateurs
- Vendredi 28 janvier – « *Le Songe d’une Nuit d’été* » à **Caissargues**
 - Annulé
- Vendredi 04 février – « *Les nouvelles aventures des 3 Mousquetaires* » à **Langlade**
 - 252 spectateurs COMPLET
- Vendredi 11 février – « *Le Diner de Cons* » à **Garons**
 - 260 spectateurs COMPLET
- Vendredi 18 février – « *Manoche en Fin Chef* » à **Saint-Gervasy**
 - 258 spectateurs COMPLET
- Vendredi 25 février – « *La Valse d’Icare* » à **Rodilhan**
 - 136 spectateurs
- Vendredi 04 mars – « *Au-Dessus de la Mêlée* » à **Marguerittes**
 - 230 spectateurs
- Vendredi 11 mars – « *Les Vivants* » à **Saint-Gilles**
 - 136 spectateurs
- Vendredi 18 mars – « *Pastiches 2* » à **La Rouvière**
 - 95 spectateurs
- Vendredi 25 mars – « *Family Circus* » à **Bernis**
 - 212 spectateurs COMPLET

- Vendredi 01 avril – « *Viens me Voir* » à **Poulx**
 - 160 spectateurs
- Vendredi 08 avril – « *Presque marié* » à **Domessargues**
 - 200 spectateurs COMPLET
- Vendredi 15 avril – « *Jardins secrets* » à **Rodilhan**
 - 292 spectateurs
- Vendredi 22 Avril – « *Anthony Joubert, Saison 2* » à **Milhaud**
 - 382 spectateurs
- Vendredi 29 Avril – « *Insomnie* » à **Saint-Mamert**
 - 135 spectateurs COMPLET
- Vendredi 06 Mai – « *Vacances Obligatoires* » à **Saint-Geniès-de-Malgoirès**
 - 290 spectateurs

Les Pestacles de l'Agglo :

- Samedi 23 octobre – « *Pâquerette mène l'enquête* » à **Saint-Côme-et-Maruéjols**
 - 125 spectateurs COMPLET
- Dimanche 24 octobre – « *Ploum Plouf* » à **Dions**
 - 42 spectateurs
- Samedi 06 novembre – « *Les Mystères de l'Electra* » à **Clarensac**
 - 80 spectateurs
- Dimanche 07 novembre – « *Une Journée au Zoo* » à **Gajan**
 - 148 spectateurs
- Samedi 19 février – « *Ploum Plouf* » à **Lédenon**
 - 100 spectateurs
- Dimanche 20 février – « *Les Mystères de l'Electra* » à **Montagnac**
 - 30 spectateurs
- Samedi 05 mars – « *Le royaume de Merlin* » à **Redessan**
 - 110 spectateurs
- Dimanche 06 mars – « *La Princesse qui voulait embrasser une Grenouille et vice versa* » à **Fons-outre-Gardon**
 - 70 spectateurs
- Samedi 23 avril – « *Une Journée au Zoo* » à **Bouillargues**
 - 160 spectateurs COMPLET
- Dimanche 24 avril – « *Le Royaume de Merlin* » à **Moulézan**
 - 70 spectateurs
- Samedi 07 mai – « *La Princesse qui voulait embrasser une Grenouille et vice versa* » à **Bezouce**
 - 140 spectateurs COMPLET
- Dimanche 08 mai – « *Paquerette mène l'Enquête* » à **Sauzet**
 - 40 spectateurs


Malgré une situation sanitaire compliquée (pass sanitaire, peur du virus, masques, ...) le public a répondu présent et en nombre à la quasi-totalité des dates.


IV. Les traditions régionales : préserver, respecter l'identité et le patrimoine du territoire


Le Festival Traditions & Afición de Nîmes Métropole


FESTIVAL TRADITIONS ET AFICION

2021 : 16 communes


 tientas : 3 sur 4 réalisées
1 finale à Saint Gilles


 opérations promotion race camargue : 2 / 4 réalisées


 6 roussataios


 action éducative écoles 1/4 réalisée

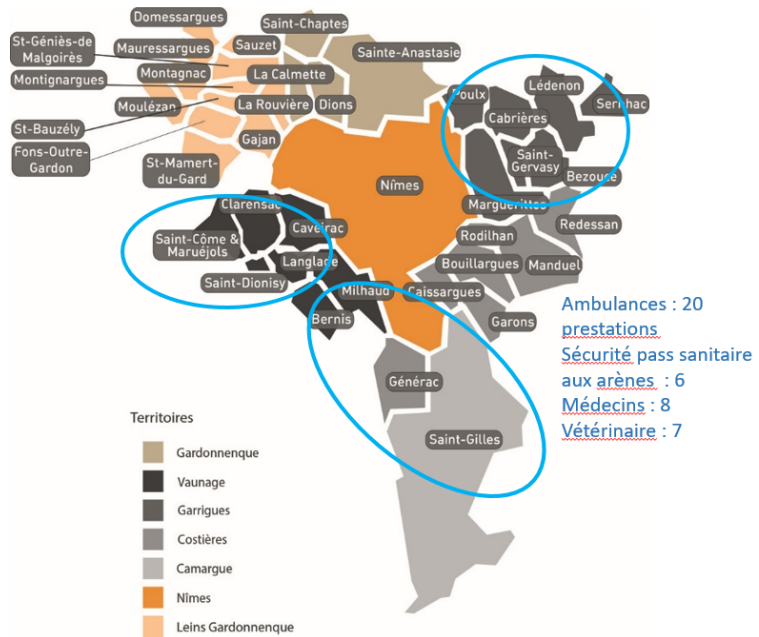
 5 / 7 Festival d'abrivado
16 manades engagées

 2 raseteurs en arènes classiques

 1/3 raseteurs en portatives -
2/4 locations d'arènes

 Journée en pays :
2/2 réalisées

 36 Penas et groupes folkloriques



Fréquentation des arènes en 2021

- Poulx : raseteurs en arènes portatives - 250 personnes
- Caveirac : tienta - 350 personnes
- Marguerittes : tienta – 250 personnes
- Sernhac : tienta – 180 personnes
- Saint Gilles : bolsin – 400 personnes
- Journées taurines : 200 enfants – 5 écoles
- Journée grand public – 150 personnes
- Générac : finale des raseteurs – hors fête votive - 300 personnes
- 4 annulations de la part de communes qui ont mené à :
3 reports du festival d'abrivado, soit dans deux autres communes, soit à une autre date
- 1 tienta reportée dans une autre commune
- 1 roussataio reportée
- En lien avec la mise en place du pass sanitaire :
1 spectacle modèle et allures annulé (car impossibilité de l'installer dans les arènes) -
remplacement par 1 autre prestation - 1 modèle et allures installé en arène

A l'occasion du bilan du 07 octobre, les communes ayant reçu le *Festival traditions et aficion* sont invitées à s'exprimer sur le déroulement de la saison 2021.

Gael Dupret, Maire de Sernhac, membre du Bureau, délégué aux traditions pour Nîmes Métropole fait en premier lieu référence à la programmation, à cette saison, qui en fin de compte s'est bien déroulée, les communes dans leur ensemble ont tenu à ce que les manifestations puissent avoir lieu.

Des aléas liés à quelques annulations de la part de communes ont mené à des redéploiements des manifestations dans ce cadre. L'enjeu étant de faire travailler les prestataires.

Les opérations de promotion de chevaux de race Camargue ont demandé une logistique importante en barriérage de la part des communes les recevant. Les barrières étant prioritairement dévolues aux parcours dans les villages.

Il apparait que les roussataio fonctionnent bien en termes d'affluence, lorsqu'elles sont en lien avec une ouverture de qualifications du festival d'abrivado et de la finale des courses de raseteurs, comme cela a été proposé cette année à titre de test.

Les contrôles des pass sanitaires effectués par des agents de sécurité ont été pris en charge par Nîmes Métropole pour toutes les manifestations organisées en arènes, dès réception des consignes de la Préfecture en juillet.

Les courses camarguaises : il a été demandé à la FFCC, suite à un précédent rdv entre Monsieur Dupret et Monsieur Dijon vice-président de la FFCC, d'ajouter une course supplémentaire en 2022, le territoire investi comptera 22 communes, au lieu de 16 cette année.

Il est également demandé la possibilité de réhausser le niveau des courses, en permettant à plusieurs écoles taurines de raser ensemble sur une même course organisée pour Nîmes Métropole.

Cette année, la finale a eu lieu à Générac est le moment dédié à la clôture de saison. Traditionnellement, elle se déroule hors fête votive, en septembre. Les prestations proposées pour le déroulement de la capelade sont représentatives de nos traditions et mettent en avant l'image de Nîmes Métropole et du professionnalisme apporté.



Le festival d'abrivado : 16 manades ont, comme initialement prévu, travaillé. Le montant des contrats a été augmenté et la prime aux chevaux pleins papiers abondée.

Le règlement du festival n'a pu être appliqué, (parcours non homogènes) la Préfecture, dans le contexte sanitaire, n'a pas émis de contre-indication à la mise en place de parcours ouverts ou semi ouverts.

Plusieurs communes, confrontées à cette problématique de la sécurisation des circuits ont opté pour des parcours à leur mesure. Toujours est-il, que dans un souci d'équité, il n'était pas possible de mettre en place une notation à l'identique, selon le travail attendu des taureaux et des cavaliers dans ces parcours.

Il a donc été privilégié en commission de permettre aux abrivados d'avoir lieu, dans le cadre réglementaire des pouvoirs de police du Maire et selon les parcours proposés par les communes.

Le nouveau règlement pour 2022 fera, fort de cette expérience, l'objet d'un remaniement en commission.

Les journées taurines : une journée test pour les écoles (cm1 cm2), avec la participation de 200 enfants (5 classes de 5 communes différentes) il y aura 3 journées l'an prochain. Le lieu est pour le moment à déterminer. Ces journées seront toujours tournées sur la présentation des traditions camargue et espagnole.

Le volet éducatif va être développé également directement dans les écoles des communes concernées par la programmation 2022, avec des démonstrations et présentations réalisées par des prestataires dédiés. Un test a été réalisé avec succès cette année. Pour mémoire, Gael Dupret et Daniel-

Jean Valade ont rencontré en février dernier Philippe Maheu, Dsden, qui a donné un écho positif en autorisant Nîmes Métropole à prendre contact avec les écoles du territoire.

Poursuivant cette dynamique, Gael Dupret propose que Nîmes Métropole soutienne pour partie dans le cadre des traditions, des projets à portée éducative, pédagogique, que porteraient les communes et les écoles du territoire. Un courrier sera adressé aux communes en ce sens.

Concernant la journée taurine dédiée au grand public, qui avait lieu le lendemain de la journée dédiée aux scolaires, le public n'était pas vraiment au rdv, ce qui a entraîné un certain nombre d'interrogations sur la manière adéquate de communiquer en situation exceptionnelle (reprise d'un nombre important de manifestations en même temps)

Les tientas : le public est au rendez –vous de ces manifestations, une tienta supplémentaire sera ajoutée à la programmation 2022.

Volet éducatif

- Journées taurines : 200 enfants des communes de : Lédenon, Sernhac, Nîmes, Saint Gilles, Marguerittes à la Manade Aubanel et à la Ganaderia Fare
- Promenade en pays, présentation du métier de manadier, d'éleveur, roussataio en transhumance, course camarguaise et tienta éducative commentées
- Une demi-journée test de présentation des traditions dans une école.
- Le soutien de Nîmes Métropole au lancement du livre jeunesse "Angèle et José, héros de Camargue"



V. Bilan

En 2021, Nîmes Métropole a soutenu des projets tels que :

Le festival **Tout Simplement Hip Hop** de l'association Da Storm où l'objectif est d'amener le public à découvrir la musique Hip Hop à sa juste valeur. Ce festival a su créer une dynamique avec des concerts, spectacles de danse, battles breakdance, expositions, live graffiti, conférence, projections, ateliers... qui ont l'ambition de sensibiliser un large public amateur et connaisseur.

Le festival **Tout Simplement Graffiti** fruit d'un partenariat entre Nîmes Métropole et l'association Da Storm. Ce projet a pour objectif de valoriser le territoire de la communauté d'agglomération nîmoise. Chaque année, au moins deux communes de l'agglomération sont ainsi investies pour qu'y soit réalisée une fresque de grande envergure. C'est ainsi que des fresques monumentales sont réalisées permettant peu à peu l'embellissement des communes membres de la communauté d'agglomération et la tenue d'actions culturelles.

Le **Master truck ou le camion numérique** : action à l'initiative de l'association Negpos permettant la numération des photos apportées par la population de Nîmes Métropole. Itinérant, ce camion sillonnera les communes de l'agglomération nîmoise pour collecter et mettre en avant la mémoire collective des communes du territoire et donc le patrimoine local.

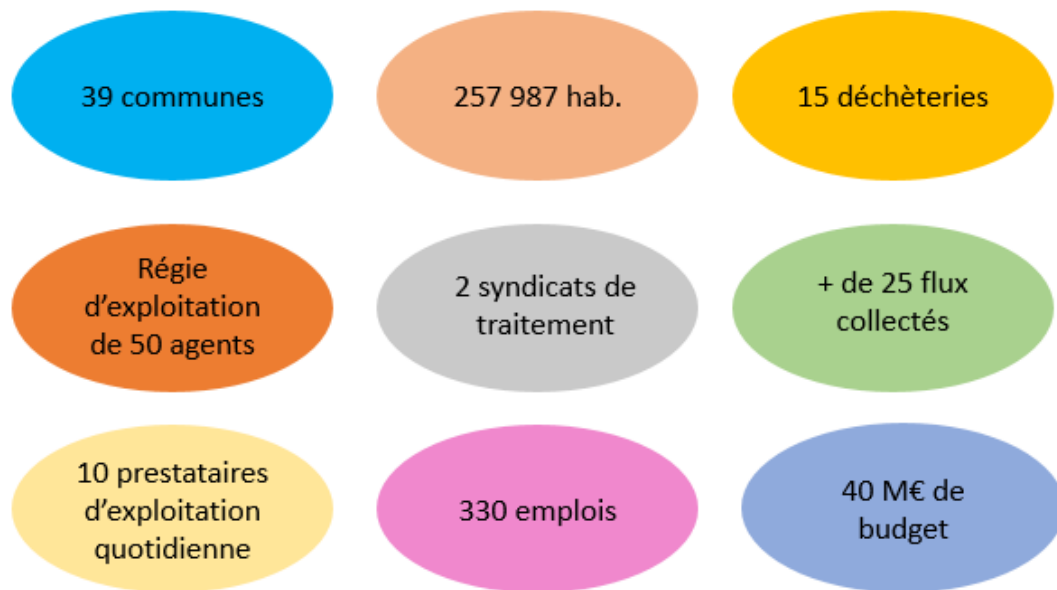
Accompagnement de l'association **Eurek'art**

Dans le cadre de son partenariat avec Jazz 70, Nîmes Métropole soutien la recherche et la promotion de nouveaux talents avec la création du tremplin Jazz70-Nîmes Métropole-Occitanie. Un jury composé de musiciens, journalistes, programmateurs, amateurs de Jazz présélectionne 3 groupes pour une finale se déroulant durant le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF). Créé en 2018, le tremplin permet aux groupes lauréats de se produire en première partie du NMJF.

C'est ainsi que Nîmes poursuit l'objectif de déclinaison culturelle de l'Agenda 21 en mettant en œuvre des politiques encourageant la diversité culturelle, impliquant et garantissant la variété de l'offre, favorisant la présence de toutes les cultures dans les moyens de communication et de diffusion, encourageant les coproductions ainsi que les échanges en évitant les positions hégémoniques.

DECHETS & ENCOMBRANTS

I. Introduction et contexte



Rapport annuel présenté conformément à :

- Loi n°95-101 du 3 février 1995
- Décret n°2015-1826 du 30 décembre 2015

Ce rapport annuel se décompose en 2 parties :

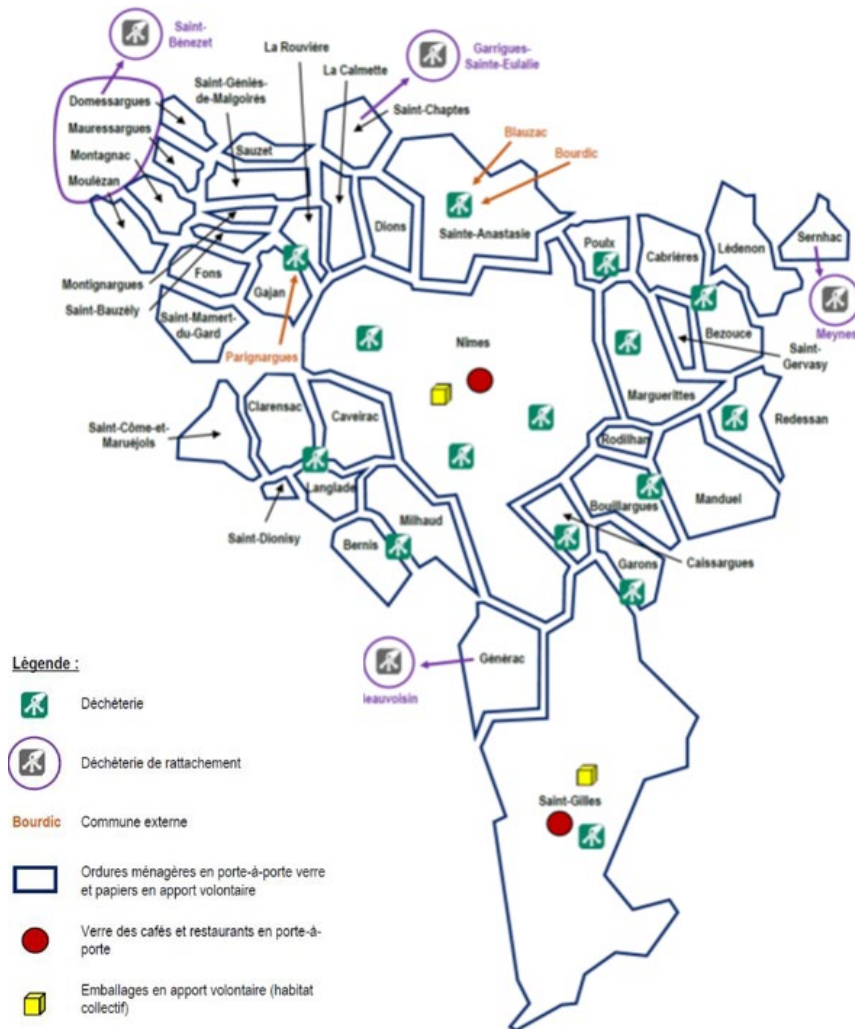
1. Les indicateurs techniques
2. Les indicateurs économiques et financiers

Nîmes Métropole exerce la compétence « déchets » depuis le 1^{er} janvier 2011, l'année 2021 constitue donc la **11^e année** d'exercice.

Année très particulière en raison des suites du contexte sanitaire !

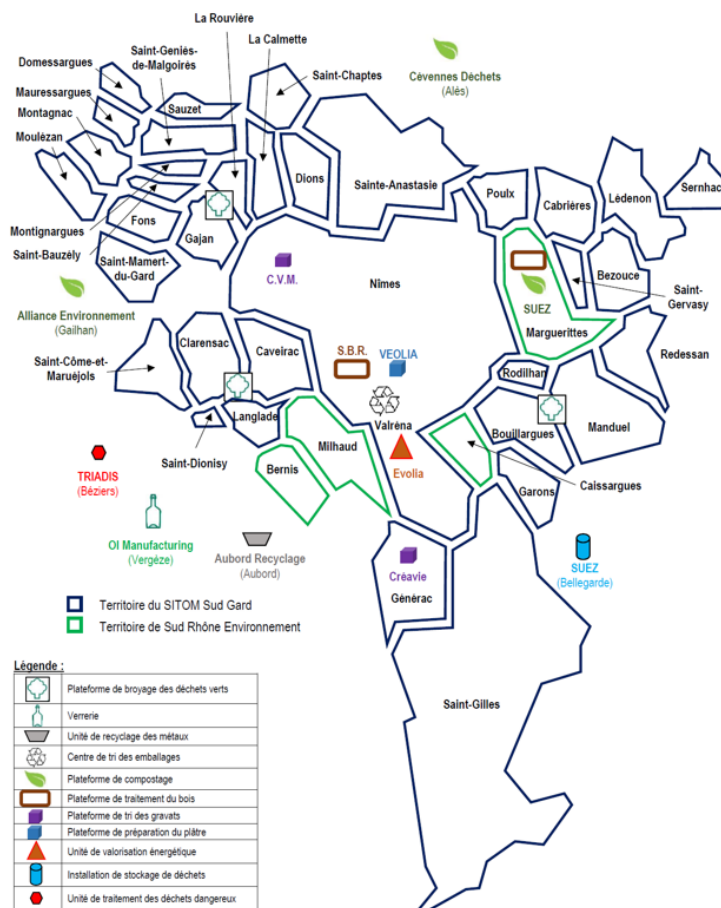
II. Identité de Nîmes Métropole

1. Focus sur la collecte



- **15 déchèteries**
- 4 conventions d'accès
- conventions d'accueil
- **Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte-à-porte**
- **Collecte des emballages et papiers en porte-à-porte majoritaire**
- Papiers en apport volontaire exclusivement sur 16 communes
- Papiers en apport volontaire en complément sur les autres communes (PAV ou déchèteries)
- Emballages en apport volontaire sur zones d'habitat collectif (Nîmes, Saint-Gilles)
- **Collecte du verre en apport volontaire**
- Collecte en porte-à-porte des cafetiers et restaurateurs sur 2 communes

2. Focus sur le traitement



- **2 syndicats de traitement**
- Sud Rhône Environnement (SRE) – 4 communes
- SITOM Sud Gard (SSG) – 35 communes
- **Différence de traitement des OMR**
- Valorisation énergétique au SSG
- Stockage pour SRE
- **Installations de « proximité » - 1^{er} exutoire**
- 85 % des déchets orientés vers des exutoires sur le territoire de Nîmes Métropole
- 99 % sur le département du Gard
- 1 % sur départements limitrophes

III. Prévention et sensibilisation (Perturbations dues aux restrictions sanitaires)

2021 : 4^e année (perturbée) du Programme Local de Prévention des Déchets - Axes 1, 2, 3 et 6 :

→ Axe 1 : réduction des biodéchets et déchets verts

- AAP « Généraliser le tri des biodéchets en Occitanie »
- Appel à candidatures « Territoires 100 % Compostage »
- 641 composteurs individuels
- 125 lombricomposteurs
- 6 projets de compostage partagé

→ Axe 2 : réparation – réemploi

- 37,9 t vers le réemploi
- 7 partenaires – 1 emploi en insertion à 100 %
- Troc de vêtements à la Fac Vauban (SERD 2021)

→ Axe 3 : lutte contre le gaspillage alimentaire

- Actions ponctuelles (IME Montauray)

→ Axe 6 : Education – sensibilisation

Structuration d'une stratégie d'intervention en milieu scolaire (224 établissements sollicités dont 69 maternelles, 31 primaires, 77 élémentaires, 24 collèges et 23 lycées)

- 34 demandes d'interventions pour 2021-2022
- Création d'outils et de supports pédagogiques
- 4 700 élèves et 200 adultes sensibilisés

Sensibilisation des publics

- 6 800 « boîtages »
- 16 000 refus de tri signalés
- 30 événements grand public
- 887 personnes rencontrées

2 400 foyers ou entreprises sensibilisés aux règles de collecte

- 107 foyers en habitat collectif
- 252 particuliers
- 70 entreprises



IV. Organisation de la collecte

Pré-collecte des OMR et des Recyclables

- Collecte en bacs majoritaires + sacs dans les hyper centres + 4 communes (SRE) pour le tri

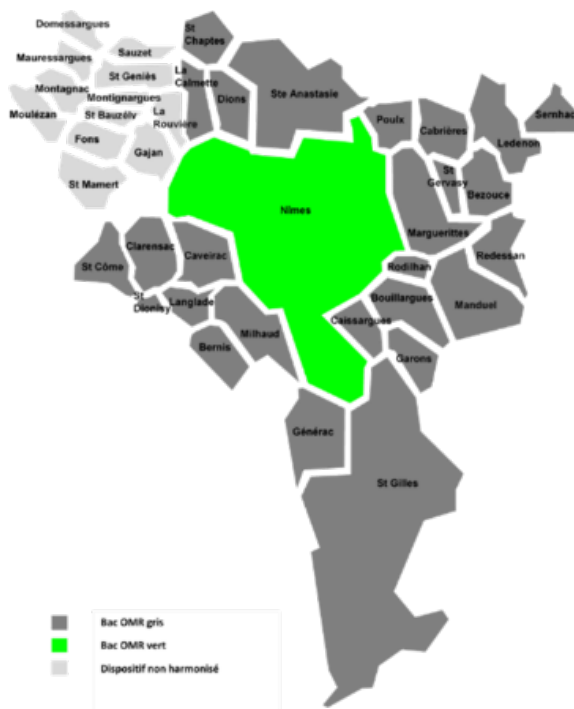


Schéma dominant sur le territoire de l'agglomération :

- OMR en C2 et Recyclables en C1
- Niveau de service plus important dans les grandes villes (Nîmes, Saint-Gilles)
- Collecte en AV pour le Verre / Papiers / Emballages (habitat collectif)

Fréquence de collecte des encombrants (sur RDV)

- Nîmes : tous les jours du lundi au samedi
- Saint-Gilles : tous les jeudis
- Autres communes (hors Bouillargues et Sernhac) : collecte mensuelle

Caractéristiques de la collecte en déchèterie

- **15 déchèteries** accessibles sur le territoire
- **4 conventions d'accès** pour les usagers de Générac, Sernhac, Saint-Chartes et 4 communes de LG (Domessargues, Maressargues, Montagnac, Moulézan) respectivement sur les déchèteries de Beauvoisin, Meynes, Garrigues-Sainte-Eulalie et Saint-Bénézet
- **14 déchèteries** acceptent les professionnels (toutes sauf Garons)

Faits marquants 2021

Engagement sur le tri à la source des biodéchets (échéance au 31/12/2023)

- Réponse et Lauréat AAP ADEME/Région Occitanie
- Lancement du projet « Territoires 100 % Compostage » Saint-Dionisy, Saint-Mamert, Clos des Gallines à Nîmes



Deux études (re)lancées pour préparer l'avenir

- Schéma directeur des déchèteries
- Collecte de proximité



Opération d'envergure sur le quartier Pissevin

- Nouveau dispositif de tri
- 29 nouveaux équipements
- Communication et dynamique au niveau du quartier



Finalisation déploiement PAV Papiers

- Saint-Gilles + 4 communes du nord du territoire
- 43 nouveaux équipements

V. Bilan de la collecte 2021

Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

- 76 750 t soit 297 kg/hab/an
- Moyenne nationale à 248kg/hab/an
- Moyenne régionale à 268 kg/hab/an



Collecte séparée des emballages et papiers

- 13 145 t soit 51,0 kg/hab/an
- Moyenne nationale à 49,96 kg/hab/an
- Moyenne régionale à 53,03 kg/hab/an



Collecte séparée du verre

- 6 486 t soit 25,1 kg/hab/an
- Moyenne nationale à 31,9 kg/hab/an
- Moyenne régionale à 31,2 kg/hab/an



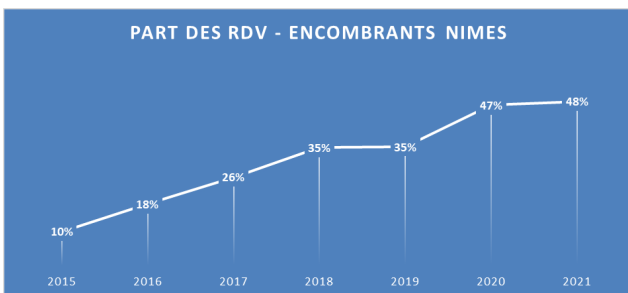
Collecte en déchèterie

- 64 360 t soit 249 kg/hab/an
- Moyenne nationale à 225 kg/hab/an
- Moyenne régionale à 255 kg/hab/an

Attention !

Taux de refus = 28,4 %

**Soit 3 700 t impropres
au recyclage !**



Collecte des encombrants (Ville de Nîmes)

- Plus de 25 000 enlèvements réalisés (83 par jour)
- 12 228 RDV préalables (+14 %)
- Près de 2 000 t collectées
- Les incivilités restent majoritaires

Collecte des encombrants (hors Nîmes)

- 245 RDV préalables
- Dépôts dans les déchèteries du territoire



Nettoyage de Printemps et d'Automne sur VDN

- 8 et 9 mai 2021 (reporté suite confinement avril)
- 23 et 24 octobre 2021
- Près de 250 t collectées
 - Déchets verts, Encombrants, DEEE

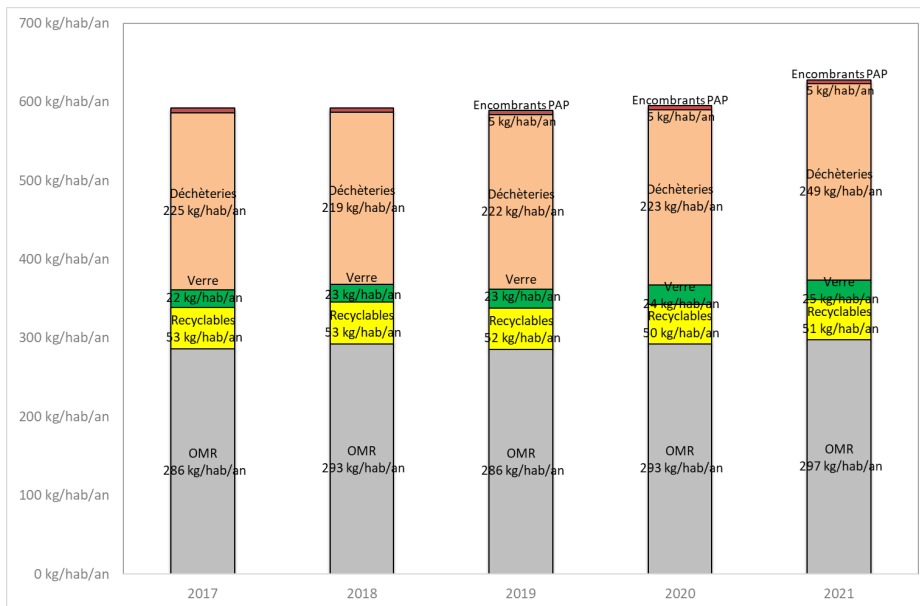


Les principales évolutions en 2021

- Hausse de 1,6 % des OMR (+ 1 219 t)
- Hausse de 1,4 % des Recyclables (+ 183 t)
- Hausse de 3,1 % du Verre (+ 196 t)
- Hausse de 12 % en Déchèteries (+ 6 898 t)

Au global => **162 046 tonnes soit 628 kg/hab/an : Augmentation inédite des quantités à + 5,5 % !**

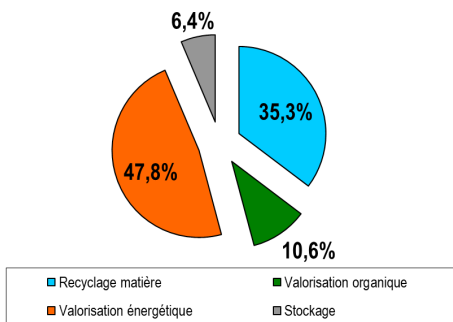
Constat national, notamment dans les déchèteries !



- 581 kg/hab/an
- 621 kg/hab/an

VI. Le traitement des déchets

- RAPPEL : compétence déléguée aux 2 syndicats de traitement (SITOM et SRE)
- Synthèse des modes de traitement et taux de valorisation



- Recyclage matière et organique à 45,9 % (hausse de 0,8 point sur un an)
- Hausse de la part sans valorisation à 6,4 % (depuis fermeture ECOVAL - SRE)
- Objectif de limiter la part des déchets finissant en stockage à 10 % en 2035 déjà atteint !

VII. Relations usager et aspect social de la gestion des déchets

Moyens d'informations et de concertation

- N° Unique « Déchets » de Nîmes Métropole : 04.66.02.54.65
 - Pôle « Accueil Usagers » : 4 personnes
 - Pôle « Contrôle et exécution » : 11 personnes
 - Pôle « Prévention » : 4 personnes
 - Pôle « Déchèteries » : 3 personnes
- Présentation du RPQS en CCSPL (15 septembre 2021 pour l'exercice 2020)



Suivi des demandes et réclamations des usagers

- **22 414 appels** honorés (+3%) ainsi que 246 accueils physiques (-64 %)
 - 72 % concernent des services (bacs, sacs, encombrants, accès en déchèterie)
 - 15 % des demandes d'informations
 - 13 % des réclamations (absence de collecte)

- Plus de **38 000 interventions** et dotations sur l'année (150 par jour)
 - 19 389 sur la pré collecte (bacs, sacs, maintenance)
 - 14 473 RDV pour la collecte des encombrants
 - 4 256 badges d'accès en déchèteries

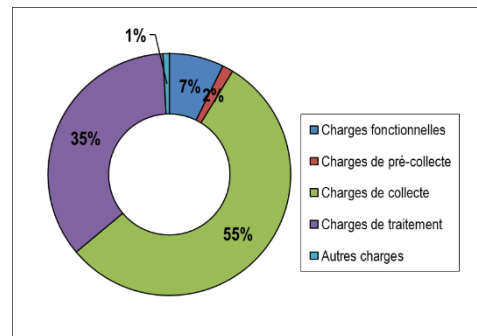
330 emplois en lien avec Nîmes Métropole

- Ne tient pas compte des emplois liés au traitement
- Majoritairement dans le secteur ouvrier
- Emplois non délocalisables

VIII. Coûts et financement du service

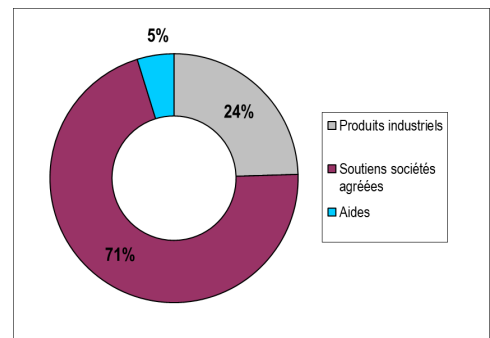
Budget global de plus de 45 M€

- Dépenses de fonctionnement : 42 M€
- Recettes de fonctionnement : 10 % du total
- Dépenses d'investissement : 3,6 M€



Besoin de financement = 149 €/hab

Dépenses de fonctionnement 2021	41 862 174 €
Recettes de fonctionnement 2021 (hors recettes fiscales)	4 170 858 €
Solde de fonctionnement 2021 (hors recettes fiscales)	- 37 691 316 €
Dépenses d'investissement 2021	3 565 479 €
Recettes d'investissement 2021	2 889 797 €
Solde d'investissement 2021	- 675 682 €
Somme à financer auprès des usagers	- 38 366 999 €
Soit par habitant	149 €



Recettes fiscales (TEOM)

- Evolution des bases : +1,7 %
- Augmentation du taux unique : 11,71 %
 - 10,71 % en 2020

Evolutions

- Hausse du produit de TEOM : + 3,7 M€ mais...
- Couverture non totale du besoin de financement
- Prélèvement sur l'excédent cumulé

2021	€ global	€ par habitant
Coût résiduel du service public	38 366 999	148,7
Niveau de financement TEOM	36 646 456	142,0
Ecart entre coût et financement en €	-1 720 543	-6,7
Ecart entre coût et financement en %		-4,5%

Communes	2020			2021		
	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit
Bozouze	1 847 805	10,71%	197 900 €	1 873 896	11,71%	219 433 €
Cabrières	1 363 468	10,71%	146 027 €	1 413 378	11,71%	165 507 €
Lédénon	1 356 108	10,71%	145 239 €	1 383 613	11,71%	162 021 €
Poullx	3 843 882	10,71%	411 680 €	3 952 226	11,71%	462 806 €
Redessan	3 402 087	10,71%	364 364 €	3 533 304	11,71%	413 750 €
Saint-Gervasy	1 422 462	10,71%	152 346 €	1 440 717	11,71%	168 708 €
Sernhac	1 481 041	10,71%	158 619 €	1 492 215	11,71%	174 738 €
Rodilhan	2 805 806	10,71%	300 502 €	2 831 236	11,71%	331 538 €
Caveirac	4 674 506	10,71%	500 640 €	4 808 371	11,71%	563 060 €
Clarensac	3 657 534	10,71%	391 722 €	3 773 664	11,71%	441 896 €
Langlade	2 310 373	10,71%	247 441 €	2 357 618	11,71%	276 077 €
Saint-Côme-et-Maruéjols	625 281	10,71%	66 968 €	631 413	11,71%	73 938 €
Saint-Dionisy	1 012 391	10,71%	108 427 €	1 033 170	11,71%	120 984 €
Générac	3 537 796	10,71%	378 898 €	3 610 876	11,71%	422 834 €
Saint-Gilles	13 009 103	10,71%	1 393 275 €	13 247 683	11,71%	1 551 304 €
Garons	5 292 662	10,71%	566 844 €	5 540 391	11,71%	648 780 €
Bernis	3 288 499	10,71%	352 198 €	3 331 869	11,71%	390 162 €
Caissargues	5 558 574	10,71%	595 323 €	5 594 466	11,71%	655 112 €
Marquerittes	9 445 819	10,71%	1 011 647 €	9 525 739	11,71%	1 115 464 €
Milhaud	6 127 187	10,71%	656 222 €	6 268 853	11,71%	734 083 €
Nîmes	202 700 986	10,71%	21 709 276 €	205 888 398	11,71%	24 109 531 €
Bouillargues	7 317 895	10,71%	783 747 €	7 441 463	11,71%	871 395 €
Manduel	6 697 183	10,71%	717 268 €	6 782 828	11,71%	794 269 €
La Calmette	1 979 905	10,71%	212 048 €	2 041 287	11,71%	239 035 €
Saint-Chaptes	1 559 538	10,71%	167 027 €	1 596 568	11,71%	186 958 €
Dions	461 086	10,71%	49 382 €	469 722	11,71%	55 004 €
Sainte-Anastasie	1 474 586	10,71%	157 928 €	1 499 663	11,71%	175 611 €
Domessargues	488 626	10,71%	52 332 €	507 188	11,71%	59 392 €
Fons	1 156 626	10,71%	123 875 €	1 175 175	11,71%	137 613 €
Gajan	555 569	10,71%	59 501 €	558 080	11,71%	65 351 €
La Rouvière	488 295	10,71%	52 296 €	507 693	11,71%	59 451 €
Mauressargues	128 265	10,71%	13 737 €	134 345	11,71%	15 732 €
Montagnac	160 227	10,71%	17 160 €	164 127	11,71%	19 219 €
Montignargues	400 621	10,71%	42 907 €	403 143	11,71%	47 208 €
Moulézan	489 339	10,71%	52 408 €	498 294	11,71%	58 350 €
Sauzet	585 861	10,71%	62 746 €	619 600	11,71%	72 555 €
Saint-Bauzély	439 401	10,71%	47 060 €	446 364	11,71%	52 269 €
Saint-Geniès-de-Malgoirès	2 368 718	10,71%	253 690 €	2 419 538	11,71%	283 328 €
Saint-Mamert-du-Gard	1 343 463	10,71%	143 885 €	1 400 556	11,71%	164 005 €
			Montant TEOM 2020	32 864 553 €	Montant TEOM 2021	36 558 471 €
			Taux moyen 2020	10,71%	Taux moyen 2021	11,71%

IX. Conclusion et perspectives 2022

Année 2021 inédite !

- Prolongation du contexte sanitaire et impacts sur la production de déchets
- Augmentation des quantités de 5,5 % à périmètre constant => 8 000 t supplémentaires !
- Reprise d'activités dans un contexte de tension sur les matières premières
- Évolutions des pratiques de consommation
- Ces évolutions se traduisent sur les déchets produits
- + 24 % pour le plâtre
- + 18 % pour les cartons
- +17 % pour les gravats
- L'effort sur la fiscalité locale demandé en 2021 reste insuffisant si le contexte n'évolue pas favorablement...

L'année 2022 est déjà marquée par :

- Un contexte international amplifié par le conflit en Ukraine

- Des tensions sur les matières premières et les prix de l'énergie (carburant)
- Des échéances réglementaires qui se rapprochent (obligation du tri à la source des biodéchets au 31/12/2023)
- La nécessité d'une prise de conscience beaucoup plus massive !

DEONTOLOGUE

Conformément au titre 3 de la Charte de déontologie adoptée par Nîmes Métropole le 8 février 2021 et son entrée en vigueur le 8 mars 2021, le référent déontologue produit un rapport annuel sur son activité.

I. Dispositifs et actions mis en place

- Élaboration de la Charte de déontologie des élus et des agents de Nîmes Métropole, adoptée en conseil communautaire du 8 février 2021 et son entrée en vigueur le 8 mars 2021.
- Arrêté du 30 avril 2021 mettant en place le dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.
- Rédaction et montage d'un marché public ayant pour objet la prévention des conflits d'intérêts pour les vice-présidents et conseillers communautaires membres du Bureau, avec délégation du Président.
- Participation à la mission confiée au cabinet d'avocats dans le cadre du marché précipité, entré en vigueur par sa notification le 30 avril 2021.
- Aide et conseil pour la mise en place du comité d'éthique de la commune de Clarensac.
- Intervention à l'occasion d'une matinée d'information organisée par le comité d'éthique de la commune de Clarensac le 28 septembre 2021.
- Participation et représentation de Nîmes Métropole à la 3^{ème} Journée des référents déontologues dans les locaux du Sénat à Paris, le 14 octobre 2021.

II. Bilan sur les dossiers traités

- 17 avis rendus sur saisine de la DRH pour des demandes de cumul d'activités accessoires.
- 1 avis rendu suite à une saisine des agents pour un départ dans le privé, au titre du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020.
- Traitement de trois signalements pour harcèlement moral dont deux ont donné lieu à une enquête administrative avec auditions de témoins suivi d'un rapport, dont l'une a été menée conjointement avec la référente déontologue de la ville de Nîmes.
- Traitement d'un signalement pour comportement inapproprié d'un agent vis-à-vis de sa hiérarchie, ayant donné lieu à un rapport circonstancié.

DEVELOPPEMENT DURABLE

I. Conduire la transition climatique du territoire

Nîmes Métropole, dans le cadre de ses compétences, doit mettre en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cet outil est une véritable opportunité pour Nîmes Métropole pour guider l'action publique de l'agglomération en matière de transition climatique.

Atténuer les impacts du territoire sur le climat et s'adapter aux changements climatiques sont les deux défis à relever. Agir sur le climat, c'est réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant les consommations d'énergie, développant les énergies renouvelables, augmentant la séquestration du carbone.

Le PCAET doit aussi permettre de définir des ambitions en matière de réduction des émissions de polluants de l'air. Document de planification, le PCAET va permettre à Nîmes Métropole de définir des objectifs stratégiques et quantifiés à l'horizon 2050. Le PCAET est aussi un outil opérationnel qui repose sur un programme d'actions revu tous les 6 ans.

Éminemment transversale, la transition climatique concerne l'ensemble des politiques publiques menées par l'agglomération. En ce sens, l'ensemble des élus et des directions sont impliqués dans le processus d'élaboration puis la mise en œuvre opérationnelle.

En tant qu'animateur territorial de la transition climatique, l'agglomération y associe étroitement les communes et nombreux partenaires du territoire. Les citoyens sont également conviés à co-construire et donner un avis sur le document final.

L'agglomération a fait le choix de s'engager dans le Label « Territoire engagé pour la transition écologique – Climat-Air-Energie » permettant d'avoir une analyse fine de l'action de l'agglomération en regard des enjeux climat-Air-Energie, de guider le niveau d'ambition, de valoriser les réalisations de manière objective tout en rentrant dans un processus d'amélioration continue.

Une fois le PCAET approuvé, les actions opérationnelles pourront se mettre en œuvre dès 2023.

Les grandes étapes

- Lancement : 2021
- Approbation : fin 2022 ou début 2023
- Etat d'avancement : diagnostic réalisé en 2021
- A venir : stratégie puis définition du programme d'actions en 2022
- Adoption et labellisation : fin 2022 – début 2023

II. Accompagner la transition climatique

1. Un appel à projets « Plan climat » pour faciliter le passage à l'action des acteurs territoriaux

Chaque année, 100 000 € sont dédiés à l'accompagnement des entreprises, porteurs d'entreprises, associations contribuant à l'activité économique du territoire ou institutions sur la mise en œuvre de leur projet visant à atténuer les impacts sur le climat et/ou à contribuer à s'adapter au changement climatique. Existant depuis 10 ans, c'est plus de 100 projets qui ont été soutenus.

En 2021, parmi les 40 projets déposés, 10 lauréats ont reçu un soutien financier de Nîmes Métropole. Avec un total de 98 721 € dédié au climat, ce dispositif constitue pour les lauréats, en 2021, une aide significative qui permet d'accélérer le changement de pratiques.

Un collège, l'Université, 6 associations et 2 entreprises ont ainsi pu contribuer à la transition climatique avec des actions aussi diverses que la plantation d'arbres et végétaux, le déploiement du réemploi de bouteilles en verre, un atelier de réparation de vélo ou encore l'installation d'une ruche au sein d'une classe.

Ce dispositif sera revu en 2023 pour répondre aux ambitions prioritaires du premier PCAET 2023-2028.

2. Déploiement de micro-forêts en partenariat avec les acteurs du territoire

14 micro-forêts de 100 m² sont programmées entre 2021 et 2023. C'est la première phase de plantation du dispositif « Réseau puits carbone » visant à développer la séquestration carbone du territoire. Particulièrement adaptées aux milieux urbains, ces plantations denses sur un sol riche constituent de véritables réservoirs carbone et biodiversité.

Elles constituent des îlots de fraîcheurs et permettent de stabiliser les sols et ainsi faciliter l'infiltration de l'eau en cas de fortes pluies. Ces micro-forêts sont plantées en partenariat, sur le foncier des Actiparcs gérés par l'agglomération ou sur du foncier privé. Une convention de partenariat permet de fixer l'engagement des deux parties, de l'implantation au suivi de la micro-forêt.

Cette action constitue une réponse aux enjeux climatiques tout en étant un moyen de mobiliser les acteurs du territoire sur la transition climatique et la préservation de la biodiversité. Un chantier participatif de plantation sur 2 jours permet de sensibiliser les décideurs et salariés de la structure partenaire aux enjeux climat & biodiversité.

Un suivi écologique de ces plantations permettra d'évaluer le gain en matière de biodiversité. D'autres actions de séquestration carbone viendront compléter cette démarche et seront inscrites dans le PCAET.

En chiffres

- Densité de plantation : 400 plants / micro-forêt – total de 5 600 plants

- Estimation du taux de séquestration carbone d'1 micro-forêt grâce à l'outil QuantiGES de l'ADEME : 26 tCO₂ évités / micro-forêt – total de 364 tCO₂ évités

3. Accompagnement des communes pour essayer les bonnes pratiques

Multiplication d'îlots de fraîcheurs dans les villes

En partenariat avec l'AUDRNA, Nîmes Métropole a réalisé une cartographie des îlots de fraîcheurs disponibles sur les communes de Nîmes et Saint-Gilles. L'objectif est de pouvoir communiquer aux habitants les lieux qui peuvent être des points de rafraîchissement en cas de canicule mais aussi pouvoir travailler avec ces deux communes sur le maillage des îlots de fraîcheur.

À travers cet accompagnement, Nîmes Métropole souhaite faciliter le maillage du territoire en îlots de fraîcheur pour s'adapter aux canicules, réduire les risques inondations, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité.

Ce travail permet de mettre en évidence des zones déficitaires, dans lesquelles il serait nécessaire de créer de nouveaux îlots de fraîcheur. Véritable aide à la décision, ce travail pourra être proposé à l'avenir à d'autres communes de l'agglomération.

Une plaquette retrace les principaux résultats de cette étude et apporte des informations pratiques à l'usage des communes pour développer des îlots de fraîcheur sur leur territoire.

Pour aller plus loin

Dans la continuité du travail engagé sur les îlots de fraîcheurs urbains, toujours en partenariat avec l'AUDRNA, le pôle Développement durable accompagnera en 2022-2023 les communes dans des projets de **dés-imperméabilisation des cours d'écoles**.

Plusieurs rendez-vous seront organisés, dès octobre 2022, avec les communes intéressées pour leurs apporter les éléments opérationnels devant faciliter la mise en œuvre de tels projets. Un guide à l'usage des communes sera créé en fin d'opération afin de diffuser sur le long terme les principales clés de réussite.

La dés-imperméabilisation des cours d'écoles est une action particulièrement intéressante en termes d'adaptation au changement climatique. Elle va permettre de mieux infiltrer les eaux de pluies et ainsi réduire les phénomènes d'inondation, apporter de la fraîcheur aux enfants, accueillir de la biodiversité et, au-delà des enjeux environnementaux, permettre de revoir l'organisation des cours d'écoles pour apporter plus de bien-être aux élèves.

Dans le même état d'esprit, en vue d'essayer les bonnes pratiques, il sera proposé dès 2022, un accompagnement aux communes sur **l'extinction nocturne** pour un éclairage public sobre en énergie et préservant la biodiversité.

4. Conseil aux directions pour des aménagements à moindre impact sur la biodiversité

Le Pôle développement durable poursuit l'accompagnement des directions de la mobilité, des déchets et de l'eau sur la prise en compte des enjeux biodiversité dans les projets d'aménagement. L'objectif est, dès les phases d'études, d'Éviter ou Réduire les impacts sur la biodiversité.

Dans un dernier, recours, lorsque les mesures d'évitement et de réduction ne sont pas possibles, les impacts résiduels sont Compensés. Cet accompagnement permet de garantir le respect de la réglementation (ERC - Éviter Réduire Compenser) issue de la loi biodiversité et d'apporter une expertise aux directions sur ce sujet très complexe.

Un nouvel accord cadre avec un bureau d'étude naturaliste visant à réaliser, les différents inventaires et documents réglementaires nécessaires à l'instruction des dossiers par les services de l'Etat, a été mis en place en 2021. Il permet à l'agglomération d'avoir un accompagnement de qualité et de garantir une cohérence d'actions sur toutes les opérations d'aménagement ; ce marché étant en effet transversale à l'ensemble des directions de l'agglomération.

Une première réunion avec l'ensemble des chefs de projets concernés a permis d'informer l'organisation mise en place, rappeler les principaux points réglementaires et échanger sur les difficultés rencontrées. Cette rencontre annuelle sera rééditée en 2022.

Un travail de proximité avec le pôle foncier permet de bien anticiper les évitements des impacts sur la biodiversité (recherche de foncier le moins impactant) et de trouver le foncier nécessaire pour compenser. Le triptyque Chef de projet aménagement/Chargée de mission biodiversité/Chargé de mission foncier permet d'optimiser la recherche du foncier, particulièrement difficile pour assurer la mise en œuvre des projets dans les délais tout en respectant la réglementation ERC.

La gestion des compensations est gérée entièrement par le Pôle développement durable pour le compte des directions. Un contrat avec un opérateur de compensation est alors nécessaire pour assurer une mise en œuvre opérationnelle conforme aux arrêtés Préfectoraux de dérogation de destruction d'espèces protégées.

Un premier contrat a été signé avec le Conservatoire des espaces naturels pour gérer les compensations de la STEP de Saint-Gilles.

En chiffres - 2021

- Nombre de projets accompagnées : 10
- Nombre de chefs de projets accompagnés : 7
- Nombre de directions utilisatrices de l'accord cadre naturaliste : 4

5. Des actions ciblées de sensibilisation pour accélérer la prise de conscience et faciliter le passage à l'action des habitants

Faire connaître pour protéger la nature

Dans le cadre de l'animation de **l'Atlas de la biodiversité intercommunal**, Nîmes Métropole a poursuivi son action de sensibilisation de différents publics pour faire prendre conscience des enjeux de préservation de la biodiversité :

- Les enfants de cycle 3, 10 classes par an, depuis 2020, bénéficient du projet « Défi Biodiversité », imaginé par Nîmes Métropole et animé par le CPIE du Gard : 4 animations ponctuées de défis pour comprendre les enjeux de préservation de la biodiversité, apprendre à connaître la biodiversité locale – Une mallette pédagogique est remise à chaque classe pour que l'enseignant puisse travailler sur le sujet en dehors des temps d'animation. Elle reste au sien de l'établissement pour que chaque enseignant, puisse avec ses élèves s'investir sur ce sujet
- Les habitants peuvent participer aux Rendez-vous nature annuel (19 animations gratuites en 2021) – les balades dans la nature permettent de découvrir chaque année de multiples sujets (découvrir des espèces, cueillir des plantes comestibles, décrypter les empreintes des animaux, ...). Les Rdv Nature tournent au sein des communes de l'agglomération – 400 participants
- Dans le cadre de la fête de la nature, la fête des jardins collectifs permet chaque année de découvrir un nouveau jardin et d'offrir aux participants toute une journée d'animations sur le jardinage écologique, la préservation de la biodiversité, l'alimentation durable et plein d'autres sujets – En 2021, la commune de Redessan a accueilli l'événement au sein du jardin partagé – 200 participants
- Atelier biodiversité, en partenariat avec Agroof (Scoop experte en agroforesterie), en direction d'élèves du Lycée agricole de Rodilhan pour mieux intégrer ces enjeux dans leurs futures pratiques agricoles – 3 journées – 37 élèves sensibilisés.

Le fort succès rencontré pour ces différents dispositifs conduit l'agglomération à proposer chaque année leur reconduction.

Les associations de quartiers prioritaires, relais pédagogique

En 2019, Nîmes Métropole a été labellisé « **Territoire engagé pour la nature** », dispositif porté par l'Office Français de la biodiversité et piloté avec l'Agence régionale de la biodiversité. Dans le cadre de ce dispositif, l'agglomération s'est engagée à mettre en œuvre 3 actions de préservation de la biodiversité. Une des actions vise à mobiliser les associations des quartiers prioritaires pour les accompagner dans la mise en place d'actions sur la biodiversité en direction de leurs publics.

Au total une 10aine d'associations ont adhéré à la démarche. Les salariés et bénévoles de ces structures ont suivi un premier atelier de sensibilisation, reçu des ouvrages sur le sujet leur servant de support pédagogique et pu participer à des ateliers de sciences participatives. Elles ont ensuite pu mener différentes actions : plantations avec observation de la biodiversité, création de mangeoires, atelier slam sur la nature avec les jeunes, mise en place de dorlottoirs (ruche à abeilles sauvages), etc.

A l'été 2021, comme l'an passé, Nîmes Métropole a proposé aux habitants des quartiers prioritaires, via les associations de quartiers, des animations dans la nature. L'objectif est de faire découvrir chaque

année une nouvelle entité paysagère. Après la Camargue en 2020, c'était à la Gardonnenque d'être mise à l'honneur en 2021 avec une animation nature et la visite du musée du Castor - 5 journées – 150 participants.

En 2022, c'est à l'automne que les familles seront amenées à venir découvrir les garrigues.

Nîmes Métropole recandidatera en 2022 pour obtenir à nouveau le label « Territoire engagé pour la nature » pour la période 2022-2025.

Un nouvel événement annuel autour de la transition climatique

Au printemps 2021, Nîmes Métropole a initié un nouvel événement sur le bois des noyers : « Tous au bois ! ». Sur plusieurs jours, des animations gratuites à destination des habitants pour réfléchir et passer à l'action. Comprendre le changement climatique, prévention des déchets, préservation de la biodiversité, promotion du vélo étaient les quelques thèmes mis en avant.

13 animations – 130 participants.

En 2022, une nouvelle édition sera proposée.

Des actions plus ponctuelles pour répondre aux attentes des acteurs du territoire

Le Pôle développement durable réalise plus ponctuellement des animations, en dehors des dispositifs annuels mis en place comme par exemple les rencontres de la biosphère.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Avec une mission de concourir à l'attractivité et au développement économique de l'agglomération, Nîmes Métropole met en œuvre des actions structurantes afin de doter le territoire d'équipements au service des entreprises, de développer l'économie, accroître l'offre de formation, d'enseignement supérieur et la recherche prospecter les entreprises dans les filières d'excellence et animer l'écosystème des acteurs économique du territoire.

Cette stratégie est mise en œuvre par Nîmes Métropole, sa Direction du Développement économique, ainsi que ses partenaires comme l'Etat, la Région et son agence Ad'Occ, la SPL/SAT, les pôles de compétitivité, la CCI et le BIC Innov'up, l'accélérateur d'entreprise Open Tourisme Lab ...

I. Implantations et développement des entreprises

1. Contexte et missions principales du pôle

Suite à la réorganisation de la Direction du Développement économique 2021, un pôle « implantation et développement des entreprises » a été créé.

Composé de 3.5 ETP, les missions principales du pôle sont les suivantes :

- **Commercialisation et recherche** de terrains et locaux économiques.
- **Soutien financier** avec les aides à l'immobilier d'entreprises dans le cadre d'un projet de développement, les aides aux loyers pour entreprise innovante ou entreprise exogène, les aides exceptionnelles (exemple aide COVID19) et le soutien au projet communaux dans le cadre du fonds de concours cœur de ville.
- **Orientations** des entreprises vers les autres services de la DGA, vers les autres compétences de Nîmes Métropole (Assainissement...) et vers les partenaires économiques (ADOCC, SPL, BIC INNOV'UP, pôle de compétitivité, Consulaires, pôle emploi...) en lien avec le pôle « Animation économique ».
- **Visites d'entreprises (pour connaissance des besoins et attentes des entreprises).**
- **Compétence commerce** : travailler et organiser les dossiers en CDAC, soutien à l'observatoire du commerce de la CCI, travail sur les délibérations dominicales.
- **Observations et études économiques.**

2. Implantations et projets accompagnés

En 2021, 160 projets d'entreprises suivis dont 105 nouveaux projets de développement d'entreprises.

Le nombre de projet accompagné en 2021 est en forte augmentation puisqu'il était de 92 dossiers en 2020 et la moyenne sur les 5 dernières années étaient de 77.

Ces projets ont abouti à l'implantation définitive de 11 entreprises sur le territoire de Nîmes Métropole :

ENTREPRISE	EMPLACEMENT	TYPE D'IMPLANTATION	Maintien déplacement d'emplois	Création Immédiate d'emplois	A 2/3 ans	Total création à 3 ans
COOP CAR - CARS FORT	GREZAN	FONCIER	26		+4	4
CASH Piscines 2	BOUILLARGUES	FONCIER		3	+2	5
LA POSTE CENTRE DE TRI	GREZAN	FONCIER	290		=	0
KAIRNSTONE	PEPINIERE VALDEGOUR	IMMOBILIER		2	+3	5
CENAG Miroiterie	BOUILLARGUES	FONCIER	5		+2	2
LVD ENVIRONNEMENT 2	PEPINIERE VALDEGOUR	IMMOBILIER		3	+3	3
CHIC	NIMES	IMMOBILIER		7	+8	15
NEWTECH	CAVEIRAC	IMMOBILIER	15		+5	5
WALID SRIRI PLOMBERIE	PEPINIERE VALDEGOUR	IMMOBILIER	1		=	0
BOULIN	PEPINIERE VALDEGOUR	IMMOBILIER		1	=	1
PYGMALION	PEPINIERE VALDEGOUR	IMMOBILIER	2		+2	2
TOTAL			339	16	29	42

Par ailleurs, **9 projets sont en cours, au stade de la conclusion (promesse de vente signées – projet foncier).**

3. Commercialisation des actiparcs et recherche de disponibilité

Commercialisation des actiparcs 2021

ACTIPARC MITRA (104 ha) :

- Pas de lot disponible (sans option),
- 5 petits lots sous option (3.5 ha - projet accepté mais pas de promesse encore signée entre 3000 à 9000 m²),
- 6 lots sous promesse de vente en cours de commercialisation (3 ha).

ACTIPARC BOUILLARGUES (15 ha) :

- 5 lots disponibles (1.5 ha – lots de 2000 à 4000 m²),
- 5 lots sous option (2 ha - projet accepté mais pas de promesse encore signé),
- 5 lots sous promesse de vente en cours de commercialisation (2.8 ha).

ACTIPARC GEORGES BESSE 2 (7 ha) :

- Pas de disponibilité

ACTIPARC GREZAN (14 ha) :

- Pas de disponibilité. Le MACROLOT et les 2 derniers lots de Nîmes métropole ont été commercialisés en 2020/2021).

Recherche de foncier et d'immobilier

Au cours du premier semestre 2021, pour donner suite à un premier recensement par le pôle foncier de locaux et fonciers potentiellement vacants (et d'échanges avec les communes), une quarantaine de propriétaires ont été contactés (par email, puis par téléphone).

Fin 2021, cette action a permis de détecter environ 14 hectares de fonciers potentiellement commercialisables à court terme.

En fonction des échanges et de la faisabilité, des démarches sont en cours pour fournir des projets d'entreprises à ces propriétaires privés dans le cas où les terrains sont en cours de commercialisation, et d'autres sont à l'étude avec la Direction de l'Aménagement, et le service fonciers.

En parallèle de cette démarche, pour donner suite à nos échanges avec les partenaires et agences privés, une base de données de locaux vacants a été mise en place et compte actuellement 42 locaux disponibles à la vente ou à la location qui sont proposés régulièrement aux entreprises en recherche.

4. Aides financières aux entreprises

Aides COVID :

Fonds LOCCAL en cofinancement avec la Région Occitanie (aide à la trésorerie, aide à l'investissement, aide aux loyers) :

- **300 entreprises aidées** : 210 entreprises aidées (volet 1 et volet 2), et 90 sur le volet 3 (loyers).
- **614 282€** versés aux entreprises sur enveloppe de 774 000€ prévu.

Aide aux loyers pour les entreprises situées sur le patrimoine de Nîmes Métropole (pépinière Valdegour, aéroport, Marché Gare et EERIE) :

- **8 entreprises éligibles aux dispositifs et aidées représentant 45 325€ (sur 100 000 € prévus)**

Aides à l'immobilier (projet de développement) :

- **7 nouveaux dossiers ont été approuvés en 2021 : Symétrie, Phytocontrol, Bermond Nutrition, Dynabat, DG Laser, Newtec**
- **Ces dossiers représentent un nouvel engagement d'aide aux entreprises de 1 447 864 €.** Avec les paiements des dossiers déjà engagés dans les années précédentes, le budget est de 1 557 316€ (pour un budget prévu de 1 638 000€).

5. Perspectives 2022

Plusieurs nouveaux prospects ont été détectés en 2021 dont 8 qui paraissent très prometteurs pour le développement économique du territoire. A ce stade d'avancement des projets, aucune information ne peut être communiquée pour des raisons de confidentialité.

6. Emplois maintenus et créés

Les implantations définitives et les projets au stade de la conclusion permettent de fixer environ 770 emplois sur le territoire, et de créer environ 600 emplois à un horizon de 2/3 ans (grâce aux projets exogènes et au développement des projets endogènes).

L'objectif de création de 1000 emplois dans le nouveau mandat devrait être obtenu d'ici la fin de l'année 2022.

II. Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)

1. Contexte et missions du pôle « ESRI »

Avec plus de 15 000 étudiants, Nîmes Métropole constitue le 3^{ème} pôle d'enseignement supérieur de la Région Occitanie, après Toulouse et Montpellier.

Ce nombre d'étudiants est en progression forte et constante depuis plus de 15 ans, ce qui témoigne d'une dynamique de développement de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, au premier rang desquels l'Université de Nîmes.

Cependant, une part significative des jeunes sont encore contraints de quitter le territoire pour poursuivre ailleurs leurs études post-bac, faute d'une offre locale suffisante, ou en raison de l'attractivité de la vie étudiante dans des villes comme Montpellier ou Aix-Marseille.

En conséquence, la mission principale du pôle « ESRI » est de soutenir le développement de nouveaux cursus d'enseignement supérieur, et plus particulièrement les nouvelles formations répondant aux besoins des entreprises du territoire et du marché de l'emploi local.

Ce soutien s'adresse également à des formations spécifiques (des "pépites"), peu développées ailleurs en France, qui renforcent l'attractivité du territoire, aussi bien pour des étudiants que pour des entreprises.

Une seconde mission est portée par le pôle « ESRI ». Il s'agit de soutenir les efforts de recherche et d'innovation, dans une perspective du développement économique du territoire.

2. Axes d'interventions et réalisations 2021

- **Amélioration et développement et des capacités immobilières d'enseignement et de recherche** : aménagement des campus Hoche et Vauban de l'Université de Nîmes, rénovation et extension de la Faculté de médecine, relocalisation de l'Institut de formation aux métiers de la santé du CHU sur le site de Carémeau.
- L'année 2021 a été également l'occasion de planifier les futures contributions de Nîmes Métropole aux opérations retenues dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-27 (fin de la réhabilitation du campus Hoche 2 ; numérisation du campus Vauban ; rénovation énergétique à l'IUT).
- **Soutien aux programmes de recherche, notamment via le financement de travaux de thèse, actions favorisant l'insertion professionnelle des doctorants, et développement des liens recherche publique / entreprises** : cofinancement de sept thèses (quatre à l'Université de Nîmes, deux à l'IUT de Nîmes, une à la Faculté de Médecine) et soutien au collège doctoral Languedoc-Roussillon.
- **Soutien aux acteurs de l'innovation**, BIC Innov'Up, FrenchTech Méditerranée, pôles de compétitivité Aerospace Valley, Agri Sud-ouest Innovation, Eurobiomed, Optitec, et le dispositif d'appui aux entreprises CapTronic.

- **Actions en faveur de l'orientation des étudiants, de la mobilité internationale, de la vie étudiante et de la sensibilisation à l'innovation et au monde de l'entreprise** : actualisation de l'offre globale de formation présentée sur le site internet du Pôle Métropolitain Nîmes Alès, soutien au salon d'orientation Lycée Avenir, soutien aux campus des métiers et des qualifications "Habitat" et "Design", et au dispositif PEPITE LR poursuite des travaux de l'observatoire du logement étudiant.

3. Partenariats forts

- Les établissements d'enseignement supérieur, principalement les Universités de Nîmes et de Montpellier (dont dépendent l'IUT et la Faculté de Médecine de Nîmes) et le CHU de Nîmes pour sa composante formation.
- Les acteurs du rapprochement entre enseignement supérieur et entreprises, dont notamment PEPITE LR, pôle régional de l'entrepreneuriat étudiant, et les Campus des Métiers et des Qualifications.
- Les acteurs de l'innovation (BIC Innov'Up, French Tech Méditerranée, pôles de compétitivité...).

4. Budget

Le budget dédié aux actions ESRI en 2021 a été de 718 500 euros en fonctionnement et 4 117 500 euros en investissement.

III. Aéroport et développement de la filière aéronautique & Sécurité Civile

1. L'aéroport

Dans l'attente du résultat de l'appel d'offre 2022-2028, Nîmes Métropole a confié l'exploitation de l'aéroport de Nîmes à EDEIS pour l'année 2021 à travers un contrat transitoire d'une année.

Bilan du trafic 2021

En 2021 l'activité totale trafic s'élevait à 71 458 passagers commerciaux (contre 55 815 passagers en 2020).

Ce qui représente une augmentation de 22% par rapport à N-1.

Sur l'ensemble de l'année 2021, une reprise du trafic a été constatée durant l'année mais ce dynamisme, s'est retrouvé freiné par les contraintes de déplacement édictées par les gouvernements.

Appel d'offre DSP :

Au cours de l'année 2021, la procédure d'appel d'offre pour la gestion de l'aéroport a été lancée. Il y a eu 3 offres déposées par les candidats et EDEIS en est sorti lauréat.

Au 1^{er} janvier 2022, un nouveau contrat de DSP, d'une durée de 7 ans, a donc débuté avec la société EDEIS. Cette nouvelle DSP amène de nouvelles perspectives en termes de développement, que ce soit en matière de développement aéro-industriel ou en termes de développement du trafic passager.

Ce développement ambitieux se traduit par une prévision de plus de 400 000 passagers à l'horizon 2028, avec de nouvelles destinations comme l'Espagne, l'Europe du Nord ou encore de nouvelles lignes domestiques. Cela passe également par une nouvelle identité, celle rattachée au territoire et à la Grande Provence. Les moyens mis en œuvre sont conséquents. En effet, le délégataire qui a prévu un budget important en termes de communication, projette de recruter un responsable commercial basé en local à l'aéroport et dont la mission sera de développer le trafic.

Transfert de propriété de l'aéroport :

Nîmes Métropole, candidat au transfert de propriété de l'aéroport de Nîmes-Garons :

Le décret n°2021-986 relatif aux modalités de transfert de l'aérodrome de Nîmes-Garons aux collectivités territoriales est paru le 27 juillet 2021 et Nîmes Métropole par délibération du conseil communautaire en date du 20 Septembre 2021 a voté l'intention de présenter une manifestation d'intérêt à Monsieur le préfet de Région.

Passagers	Cumul 2021	Cumul 2020	Var %
Charleroi	31 841	32 030	-1 %
Fez	17 477	9 128	91 %
Marrakech	10 982	6 950	58 %
Londres-Luton	-	1 840	-
Londres-Stansted	6 097	5 867	4%
Charters	2 656	1 414	88 %
Aviation d'Affaires	1 589	720	121 %
Aviation de Loisirs	217	198	10 %
Vols Sanitaires	46	27	70 %
Armées/Mises en Place/Autres	534	207	158 %
Ecole de Pilotage	13	2	550 %
Travail Aerien	2	2	-
Sécurité Civile+SDIS30+Vols d'Etat	4	13	-70 %
Total	71 458	58 398	22 %

2. Le développement de la filière aéronautique & Sécurité civile

Le projet européen NEMAUSUS

Financé par la Commission Européenne et coordonné par la France (ministère de l'Intérieur, Sécurité Civile), il s'agit d'une étude de préfiguration d'une entité ancrée à Nîmes et compétente en France et en Europe qui aura la charge d'animer la thématique des feux de forêt en s'appuyant sur des infrastructures existantes ou à créer ainsi que sur un réseau immatériel des connaissances européen.



Avec ce projet NEMAUSUS, l'Etat se replace comme chef de file en Europe, met Nîmes-Garons au cœur de son action européenne en matière de sécurité civile et a sollicité Nîmes Métropole pour coordonner la dimension « physique » du projet (bâtiments, personnels) ainsi que le modèle économique de l'entité à créer. 9 partenaires de 7 pays européens.

Budget : 500 K€ sur 18 mois (oct2021 – avril2023), dont au profit de 90 K€ pour Nîmes Métropole.

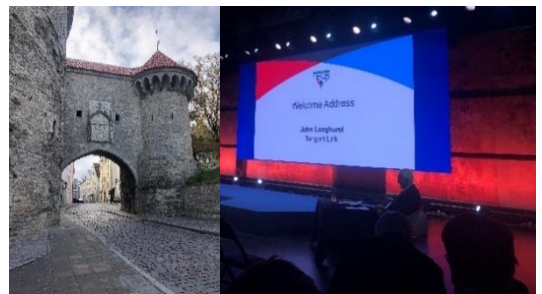
Préparé entre avril et juin 2021, le projet a été sélectionné en juillet et a démarré le 17 octobre 2021 lors d'une réunion de lancement à Bruxelles. Deux réunions techniques se sont ensuite déroulées en novembre (Zagreb, Croatie) et décembre (Nicosie, Chypre).

Conférence Aerial Firefighting (AFF) 2021, Tallin (12-13 octobre)

La capitale de l'Estonie, Tallinn, accueille la conférence Aerial Firefighting Europe 2021, organisée par Tangent Link, partenaire historique de Nîmes Métropole.

180 professionnels venant de 30 pays sont rassemblés pour préparer des partenariats et développer les flottes aériennes.

Sont présents des représentants de la Commission Européenne, un large panel des opérationnels du Sud et du Nord de l'Europe et les principaux industriels de la filière.



Invité spécial de la conférence, Franck Proust s'est déplacé pour personnellement donner le coup d'envoi de la prochaine conférence, qui se tiendra à Nîmes du 18 au 20 mai 2022 et qui s'annonce être, en pleine présidence de la France du conseil de l'Union Européenne, un jalon majeur pour la filière industrielle internationale de l'aéronautique des secours et de la lutte contre les feux de forêt.

Appel à Manifestation d'Intérêts 2021, Aéronautique & Sécurité civile

Les problématiques aériennes et aéroterrestres de la sécurité civile peuvent être structurées en deux piliers : l'humain (communication, fatigue, perception, etc.) et la machine (vision, transmission, propulsion, avionique, maintenance, transport, logistique, etc.). Et c'est bien dans ces deux dimensions complémentaires que les partenaires de cet AMI souhaitent détecter et soutenir des innovations qui pourraient demain être intégrées dans le quotidien des missions opérationnelles des moyens aériens des unités de sécurité civile en Europe et se développer autour de la base de Nîmes Garons.

Nîmes Métropole, le Pôle Aerospace Valley, en partenariat avec la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard, l'Entente-Valabre, le Conseil Régional Occitanie – Pyrénées Méditerranée et la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarité, lancent cet AMI pour le développement de produits/services pour la gestion des crises et des catastrophes en particulier sur les volets aéronautique, aéroterrestre, espace et drones.

Sur les 19 dossiers reçus, cinq lauréats ont été sélectionnée lors d'un colloque de restitution (16 novembre). Trois des lauréats ont été soutenu financièrement par Nîmes Métropole pour un montant total de 58 200€ (délibération du 13/12/2021).

Conférences AgroRisques

Dans le cadre de ses *Rendez-vous Eco*, Nîmes Métropole a lancé en 2021 un cycle spécifique de conférences sur le changement climatique et ses implications économiques.

Tenue le 23 novembre 2021 au sein de l'hémicycle communautaire, la première conférence a réuni 85 participants économiques et scientifiques de la Région. Deux autres conférences sont planifiées en 2022.

Budget 7.000 € HT en 2021.



Lancent un
Appel à Manifestation d'Intérêt

Innovations aéronautiques et aéroterrestres pour la gestion des crises et des catastrophes

Dates limites de dépôts de dossier de candidature
30 septembre 2021



Franck Proust
Président de Nîmes Métropole

Olivier Fabregoul
Vice Président de Nîmes Métropole,
délégué au Développement économique

Bernard Angelras
Vice Président de Nîmes Métropole,
délégué à l'Environnement

Fabienne Richard-Trinquier
Vice-présidente de Nîmes Métropole,
déléguée au Projet alimentaire territorial (PAT),
Maire de Redessan

Alain Dalmas
Membre du Bureau communautaire,
délégué à l'agriculture,
Maire de Garons

ont le plaisir de vous convier
à la première conférence AgroRisques
consacrée à l'adaptation au changement climatique

mardi 23 novembre 2021, à partir de 8h

Hémicycle de l'Hôtel communautaire de Nîmes Métropole
3 rue du Colisée - Nîmes

Pré-inscription obligatoire avant le 21 novembre,
via le formulaire en lien ci-dessous.

Port du masque & respect des gestes barrières.



Le colloque "Le spatial pour la gestion des crises : COPERNICUS, le programme européen d'observation de la Terre" du 17 novembre 2021

Dans le cadre de sa semaine dédiée aux activités économiques du secteur digital « Digiweek », Nîmes Métropole a hébergé au musée de la Romanité une journée technique organisée par le Centre National des Etudes Spatiales (CNES) et le pôle Aerospace Valley sur l'utilisation des données satellites pour la gestion des crises.

55 personnes issues de start-ups, pme et de laboratoires de recherche et des opérationnels se sont rassemblés pour travailler sur des innovations utiles pour mieux gérer les risques, les crises et les catastrophes.

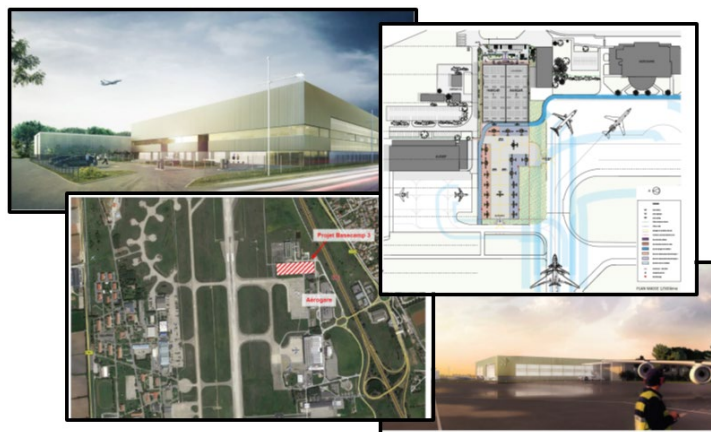


L'innovation pour la gestion des risques : une vraie identité du territoire nîmois !

Consolider l'offre en hangars aéronautiques autour de l'aéroport

L'opportunité d'un nouvel hangar est à l'étude pour permettre le développement d'acteurs de l'aéroport ou l'arrivée de nouvelles activités.

A proximité immédiate de l'aérogare et de l'autoroute, le projet pourrait occuper un terrain de 20.000m² actuellement inoccupé, pour fournir 4.000m² de hangars de maintenance et 7.700 m² de stationnement aéronautique avec accès à la piste de 2,4 km.



Le futur B46 va sortir de terre !



Ancien bâtiment de commandement de la base aéronautique navale présente à Nîmes-Garons jusqu'en 2011, à proximité immédiate de la base de Sécurité Civile, inaugurée en 2017 et composée d'hélicoptères de secours et des avions bombardiers d'eau, le B46 deviendra dès le printemps 2023 le centre d'innovation aéronautique à vocation européenne de Nîmes Métropole. Avec ses 900m²

totallement rénovés, il aura pour mission l'accueil et l'accompagnement des acteurs et entreprises intervenant dans les domaines de l'aéronautique, de la gestion des risques et de la réponse aux crises.

En plus d'accueillir des activités, la philosophie du B46 est de proposer un projet collectif avec le pôle Aerospace Valley pour renforcer la chaîne de l'innovation entre les laboratoires de recherche, les entreprises et les donneurs d'ordre opérationnels de la Défense (Air, Terre), de l'Intérieur (Sécurité civile, Police, Gendarmerie) et de la Santé.

De leurs collaborations naîtront des briques, des formations et des projets qui permettront de nouvelles solutions créatrices de valeurs et d'emplois et qui participeront à rendre les missions opérationnelles plus sûres, plus efficaces et plus durables. Plus qu'un bâtiment d'activités, le B46 sera donc un lieu totem en matière de développement et d'accélération des connaissances sur cette filière. Il participera ainsi au rayonnement international du territoire, de la France et de l'Europe.

Financé par Nîmes Métropole à hauteur de 1,8M€ HT, avec le soutien de la Région Occitanie, le B46 sera composé d'un hôtel d'entreprises avec des espaces privatifs et d'un accélérateur de projets économiques avec des espaces ouverts. Il sera également un berceau naturel pour le futur Centre Européen d'expertises sur les feux de forêt, préfiguré à partir de l'automne 2021 par le projet NEMAUSUS sous l'impulsion de la France, avec la participation de Nîmes Métropole et le soutien financier de la Commission Européenne.

Réception des travaux : juillet 2023

Projet d'implantation sur la filière

En complément des actions d'animation et de relations internationales, la Direction du développement économique répond à des projets d'implantation sur la filière, en particulier pour lancer des projets industriels aéronautiques :

- ARES : implanter une flotte de Mirage 2000 pour le développement de la société et augmenter ses missions d'entraînement au profit des forces françaises.
- SABENA : Développement des activités de maintenance
- Sécurité Civile : anticiper l'agrandissement de la base aérienne

IV. ZAE – Zones d'activités économiques

En application des dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la communauté d'agglomération Nîmes Métropole devient compétente en matière d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques identifiées d'intérêt communautaire.

Ainsi, avec le transfert de 18 zones d'activités, le territoire est passé de 4 zones d'activités historiques* à 22 ZAE en 2018. L'âge moyen de ces zones est supérieur à 30 ans.

Ce transfert prend corps à travers 2 grandes missions : l'aménagement et la gestion des ZAE communautaires.

L'année 2021 aura permis d'amorcer la transformation en profondeur des modes de gestion et de réaménagement des espaces publics support de l'activité économique du territoire et de poser les jalons pour adapter les zones aux enjeux du territoire.

1. L'aménagement des ZAE

L'aménagement recouvre 2 typologies de projets :

Les projets partagés avec la Direction Aménagement qui assure le pilotage opérationnel :

- **L'extension et la densification des ZAE existantes** : prospection sur le foncier potentiellement disponible sur les ZAE ou à proximité pour **l'extension de ZAE existantes**. La Direction du Développement économique accompagne en moyenne 12 à 15 projets d'implantation par an sur nos zones d'activités soit l'équivalent d'une cession foncière d'environ 15 hectares. Urgence de prospecter au vu du reliquat des **disponibilités foncières** ;
- **La requalification foncière/renouvellement avec une première zone en phase d'avant-projet : Marché Gare** ;
- **La création de nouvelles zones d'activités économiques** dont **MAGNA PORTA est le projet phare, avec l'avenue de la Gare en dorsale (livrée en février 2020)**. La ZAC qui aboutira à l'aménagement du parc d'activités est en cours de création. Ce projet doit servir de LOCOMOTIVE économique aux entreprises locales ;
- Les premiers espaces du parc d'activités économiques (24,7 ha dédiés aux entreprises) seront aménagés le long de l'avenue de la Gare (existante et opérationnelle depuis fin 2019), dès le dossier de réalisation de ZAC approuvé (courant 2023). La réalisation de la ZAC (études, travaux) a été confiée en décembre 2019 à la SPL AGATE par la voie d'une concession d'aménagement de 20 ans. Travail sur le projet de ZAC. Commercialisation à partir de 2023 ;

Les opérations de réaménagement pilotées directement par le service :

- Les projets de réaménagement des espaces publics à des fins de modernisation et d'adaptation aux usages et aux nouveaux enjeux. A titre d'exemple, l'actiparc G. BESSE dont la requalification débutée en 2019 se poursuivra par tranches jusqu'en 2022 et mettra l'infrastructure au service de l'activité économique et du "bien travailler" dans la zone :

- Création de pistes cyclables en site propre,
 - Création de cheminements accessibles aux personnes à mobilités réduites,
 - Préservation et valorisation des sujets d'arbres et alignement remarquables,
 - Création d'espace de détente avec mobilier urbain et pergolas végétalisées,
 - Réhabilitation des réseaux secs et humides,
 - Préparation de la SMART CITY et de la vidéo protection,
 - Accentuation de la végétalisation et désimperméabilisation,
 - Reconstruction du parc d'éclairage public à visée sombre et performante,
 - Régularisation d'un parc de stationnement public,
 - Fluidification des flux de circulation.
- Les opérations d'aménagement fonctionnel de partie de zone, tels que création de giratoire, aménagements de mise en sécurité, création de pistes cycle et de mobilité douce, modification des circulations, des espaces de stationnements, la désimperméabilisation et la végétalisation d'espace, ...

2. La gestion des ZAE

Pour l'ensemble des 22 zones d'activités d'intérêt communautaire, Nîmes Métropole assure la gestion de l'espace public dans les champs de responsabilité et d'expertise suivants : propreté, espaces verts, voirie, signalisation routière, éclairage public.

L'ensemble des actions pilotées par le service s'effectue via des marchés publics de prestation, travaux, fournitures.

3. Le budget

Pour 2021, le budget du service exécuté s'établi à 4.2 M€.

4. ZAE : actions marquantes 2021

- Outil incontournable de la stratégie de maintenance du patrimoine voirie, le diagnostic quantitatif et qualitatif du patrimoine voirie et de ses accessoires a été mené au cours du 1er semestre 2021. Grâce à ces données permettant une connaissance fine de l'état des voiries, des scénarii d'équilibre d'investissement de maintenance ont pu être établis et les plans pluriannuels d'investissement long terme arbitrés.
- Un programme d'actions priorisées a pu être réalisé en 2021 (non exhaustif) :
 - Création d'un nouveau parking sur KM DELTA accueillant le super chargeur pour véhicules électriques ;
 - Aménagement PMR de la contre-allée du boulevard Allende au droit du conseil départemental 30 ;
 - Réfection de structures, chaussées et accotements : Avenue Joliot Curie (Nîmes - St Césaire), chemin de la Granelle (Marguerittes – La Ponche), rue des Bosquets (Les Bosquets – Bouillargues), Avenue de la Dame (Euro 2000 – Caissargues) ;
 - Aménagement et mise en sécurité du carrefour Debré/Schumann ;
 - Multiples actions de réfection ponctuelles diffuses ;
 - Mise aux normes des ralentisseurs de l'Actiparc de Bouillargues

- L'opération de réaménagement des espaces publics du parc G. BESSE s'est également poursuivie avec un changement de cap du projet initial au profit d'une adaptation forte aux usages et aux enjeux environnementaux, notamment dans sa partie Allée Norbert Wiener (intégration d'espace de détente, végétalisation, ré appropriation et limitation des zones circulées) et Charles Babbage (nouvelle connexion mobilité douce). Coût global de l'opération 4,5 M € TTC.
- L'opération de réaménagement de la contre-allée de la zone d'activité de la Ponche à MARGUERITTES a également été lancée pour un démarrage opérationnel au premier trimestre 2022. Coût de l'opération 457 K€ TTC.
- Le projet de piste cyclable en site propre a été présenté et retenu dans le cadre des contrats de plan de financement Etat/Région/Fonds Européen. Les études préparatoires ont été engagées ciblant une réalisation opérationnelle au 1er semestre 2022, le taux d'aide attendu est d'environ 60 à 70%.
- Corrélativement, des actions majeures en faveur de la performance énergétique du parc d'éclairage publique ont été menées telles que le renouvellement des lampes sodium du cours Jean MONNET en Ville Active permettant un gain énergétique de 65%, réduisant dans le même temps la température générée ainsi que la pollution lumineuse. Concrètement, il s'est agi de remplacer les 64 projecteurs actuels sur les 8 mats de grande hauteur (22 à 24 mètres linéaires), tout en conservant l'identité singulière de l'éclairage de la Ville Active.
- Consécutivement, considérant qu'une partie importante du parc d'éclairage public des ZAE Nîmoise ne ferait pas l'objet de renouvellement à court/moyen terme, un avenant au marché tripartite initial Ville de Nîmes / Bouygues Energie Service a pu être convenu, soutenu par un effort d'investissement supplémentaire de 366k€ permettant ainsi de réaliser le renouvellement complet du parc des ZAE Nîmoises (hors projet de ré aménagement/requalification) soit 21 opérations représentant environ 685 000 Kwh de gain énergétique supplémentaire cumulés attendus à compter du 3ème trimestre 2022.
- Un programme de sécurisation et de couverture par des caméras a été défini en accord avec les services partenaires : Centre de vidéo protection inter urbain et la Direction Numérique de Nîmes Métropole permettant d'adopter un rythme de déploiement d'environ 6 à 7 caméras par an au sein des ZAE.
- Des actions pilotes et transversales de gestion des ZAE telles que les opérations d'écopâturage des espaces verts déployées sur l'Actiparc de Bouillargues en lien avec le Projet Alimentaire Territorial, le Bois des Noyers et la sensibilisation du grand public aux principes d'éco pâturage, des projets de désimperméabilisation et de végétalisation avec l'implantation des premières micro-forêts urbaines du territoire, l'abaissement des intensités lumineuses des points lumineux reconstruits.

5. ZAE : perspectives 2022

- Réalisation de la programmation 2022 en matière de maintenance du patrimoine voirie de l'année établie à 1 500k€,
- Exécution de l'avenant n°2 du marché de performance énergétique pour le renouvellement du parc des ZAE Nîmoise, et réduction de la consommation énergétique,
- Finalisation du ré aménagement des espaces publics du parc G. BESSE,
- Acquisition et réaménagement de la contre allée de la ZAE de La Ponche (Marguerittes),
- Lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du réaménagement de Ville Active,
- Développement des pistes et cheminement incitatives à la mobilité douce,
- Adaptation des infrastructures à l'offre de desserte en transport commun des zones.

V. Animation économique

Constitué en avril 2021, le pôle animation économique comprend 2 ETP. Il a 2 champs d'intervention et 3 missions majeures.

1. Relation entreprises et réseaux économiques

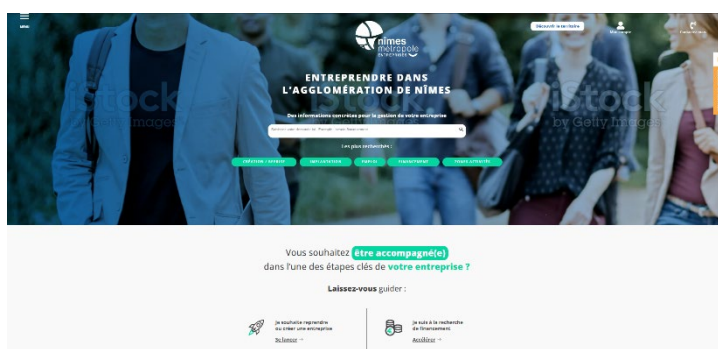
Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie d'écoute et de relation client

Activité et chiffres clés 2021 :

- 2^e Opération de phoning (avril/mai 2021) en collaboration avec la CMA durant la crise sanitaire (1^{ère} en nov/dec 2020) : 5 agents de la Direction du Développement économique , fichier de 304 contacts, 415 appels menés, 192 formulaires renseignés, 223 appels non aboutis (malgré 2 relances) ou questionnaires non renseignés.
- Participation à la construction de l'arborescence du site Internet Nîmes Métropole Entreprises et mobilisation des acteurs concernés :
 - Directions de l'agglomération ayant une offre « entreprises » : Eau, DCTDM, Gecko, Mobilité et Direction du Développement économique (dont pôle implantation et service ZAE),
 - 14 acteurs économiques du territoire (relation partenariale) : consulaires, acteurs du financement (Initiative Gard, ADIE, France Active...), BGE, Ad'Occ...
- Participation à la démarche de centralisation des demandes : boîte mail, numéro de tél unique et formulaires des demandes de l'outil CRM.

Perspectives 2022 :

- Recensement de l'offre de services « entreprises » en interne et auprès des acteurs économiques,
- Participation à la définition de l'identité du site, à la conception, au développement du site, production des contenus à intégrer pour mise en ligne.



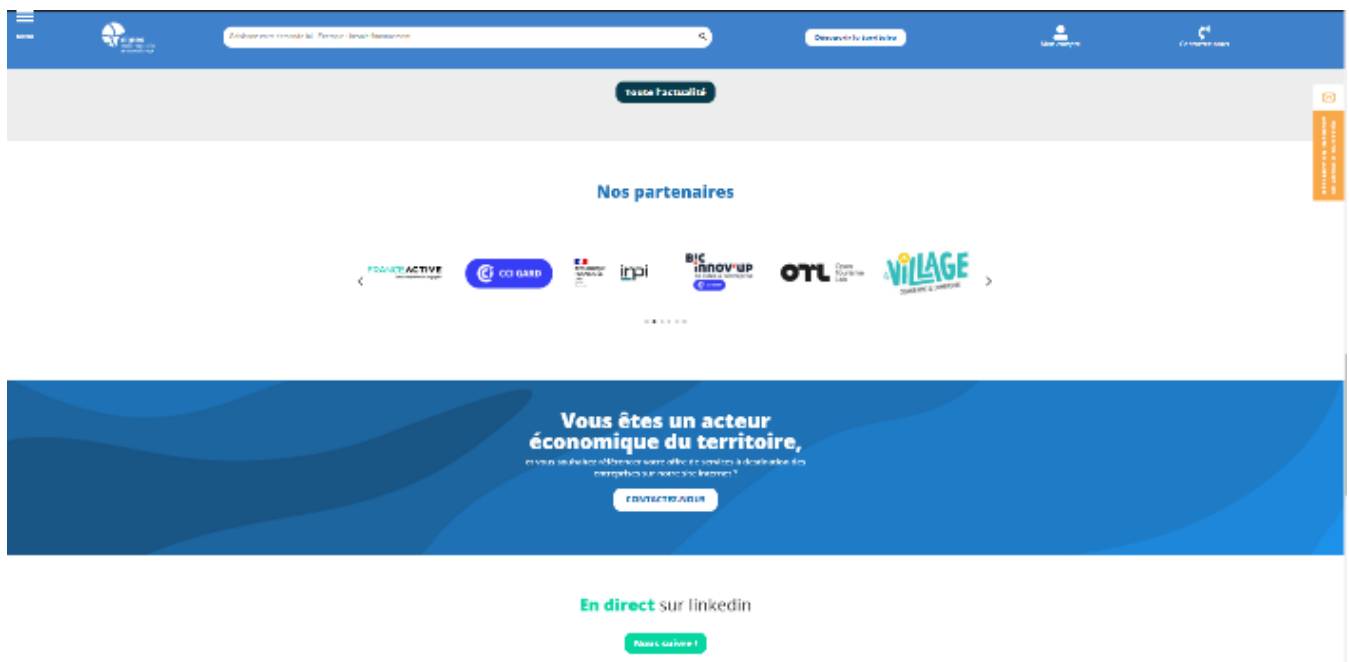
Contribuer à l'élaboration et à la gestion de l'offre dédiée aux entreprises

Activité 2021 :

- Recensement de l'offre de service « entreprises » de la direction du développement économique auprès des 5 responsables de pôles et rédaction des contenus pour structurer l'offre et produire les premiers outils de communication.

Perspectives 2022 :

- Promotion de l'offre de service « entreprises » de la Direction du Développement économique de Nîmes Métropole auprès des partenaires économiques et lors des manifestations 2021.



Favoriser la structuration des réseaux (partenaires, entreprises, associations) principalement sur les ZAE pour mener des actions d'animation économique

Activités et Chiffres clés 2021 :

- Participation à la rentrée économique de la CCI, aux arènes du patrimoine, 40 ans FCE du Gard,
- Participation aux cafés d'accueil des associations de ZAE : 2 à 3 fois dans le mois (4 associations existantes en 2021 et toutes n'ouvrent pas leur café d'accueil aux institutionnels),
- Participation à plusieurs assemblées générales des associations de ZAE : 3 à 4 en 2021,
- Promotion de la création de micro-forêt au sein des ZAE.

Perspectives 2022 :

- Présence et suivi de la création de l'association de zone Euro 2000 (avril 2022),
- Participation au comité d'animation de l'association de zone de Grézan à partir de mars 2022,
- Mise en place de réunions semestrielles entre l'agglomération (organisatrice) et le Club Interprofessionnel des Zones d'Activités Nîmoises (CIZAN) qui regroupe les 5 associations de zones.

2. Communication dont événements économiques

Participation à la valorisation des atouts économiques du territoire, à l'élaboration des outils de communication et programmation événementielle de la Direction du Développement Economique en fonction de ses priorités (actions phares, grands projets économiques) et en accord avec la Direction de la communication de l'agglomération.

Communication (hors événements) :

Objectif ? Faire connaître les grands projets, les actions et les réalisations économiques du territoire :

- Proposition d'opportunités de com. à la DirCom selon actualité locale, projets et priorités de la direction,
- Production de notes et contenus divers pour valoriser l'activité économique du territoire et pour produire les outils de com. de la direction.

Activités 2021 :

- Pages éco et zoom agglo des différents numéros du journal.
- Contenu pour presse. Ex : conférence de presse Digiweek, les ZAE se mettent au vert...
- Dossiers économiques. Ex : candidats pour Gala des ambassadeurs d'Occitanie.
- Guide s'installer (participation à la rédaction du chemin de fer et proposition de contenus).
- Contenu premier plaquettes attractivité éco & sécurité civile (non abouties).
- Roll-up « entreprises ».
- Habillage stand rentrée économique de la CCI 2021.
- Home page pour la rentrée éco + déclinaison des fiches « produits » ...

Perspectives 2022 :

- Scénographie du pavillon AFF 2022, interface Business France et standiste pour Interschutz 2022,
- Flyer offre de services « entreprises » de la Direction du Développement économique pour participation à des événements (ex : salon créer son entreprise de l'AMAPL),
- Fiche produit « commercialisation immobilier Mas Larrier »,
- signalétique ZAE...

Événementiel :

Objectif ? Dynamiser le tissu économique du territoire au travers d'événements organisés ou co-organisés par la Direction du Développement économique de Nîmes Métropole ou auxquels elle participe.

3. Activités et chiffres clés 2021

Événements économiques organisés par Nîmes Métropole :

Rendez-vous éco thématiques : événements économiques phares de Nîmes Métropole. Exemples de thématiques abordées : Observatoire immobilier et foncier de Nîmes Métropole (janvier) Traditions & savoir-faire : le succès du fabriqué sur Nîmes Métropole (juin). 7 éditions sur 2021 :

- 4 éditions en Facebook Live avec 190 personnes connectées.
- 1 édition en format mixte (Facebook Live + présentiel) : 25 personnes connectées et 46 personnes dans l'hémicycle.
- éditions en présentiel : 130 participants.

Petits déjeuners « chefs d'entreprises » : 1^{ère} édition de petits déjeuners avec les chefs d'entreprises de l'association de l'actiparc de Grézan le 03 novembre 2021. 26 dirigeants présents.



1^{ère} édition d'Agrorisques le 23 novembre 2021 (en support du pôle « aéroport » sur la partie organisationnelle). 75 participants, thématique abordée : Adaptation du territoire face au changement climatique.

Visites et inaugurations d'entreprises :

- Inauguration de Syntec du 02 septembre 2021,
- 20 ans de VSB le mercredi 29 septembre 2021,
- Visite Pdt de Sud Métal Provence du 19 octobre 2021,
- Inauguration de l'UNASS LR du 19 novembre 2021,
- Visite d'Auchan par Olivier FABREGOUL du 01 décembre 2021.



Événements co-organisés par Nîmes Métropole avec d'autres partenaires

Soirée inaugurale de la Design Week du 07 septembre 2021 en partenariat avec le pôle culture et patrimoine, relai local sur le territoire du triangle d'or (Arles – Nîmes - Avignon) du label France Design Week : 40 participants (63 inscrits).

Digiweek, la semaine du numérique sur Nîmes Métropole du 17 au 19 novembre 2021. Menée en partenariat avec Digital 113, Gardigital et 20 autres partenaires mobilisés. 7 manifestations organisées pour plus de 500 participants : 5 conférences dont le RDV Eco de novembre, 1 job dating, 1 networking, 1 opération collecte et recyclage téléphones portable.

Job dating en partenariat avec Pôle emploi :

- Job dating Travailleurs handicapés du 15 novembre : 12 recruteurs (10 présents), 25 postes, 120 candidats sélectionnés (98 candidats présents), 5 embauches.
- Job dating emplois dans le numérique du 18 novembre (dans le cadre de la Digiweek) : 10 recruteurs (14 initialement prévus), 29 postes à pourvoir, 80 candidats. 2 embauches immédiates.



Participation à des événements économiques du territoire

- Moments forts associations de ZAE : petits déj, assemblées générales, 40 ans de Grézan...
- Rentrée éco de la CCI du 28 septembre 2021. Stand de 9 m². 13 porteurs de projets rencontrés et échange avec certains acteurs économiques du territoire : CCI, FCE, CRGE, agences d'interim...
- Gala des ambassadeurs d'Occitanie de La Tribune du 04 octobre 2021 et participation préalable au jury le 08 septembre 2021. Proposition de 3 candidatures d'entreprises du territoire (Cézanne-ThermoFisher (catégorie « Santé »), Anne-Emmanuelle ROUSSEAU (catégorie « Personnalité de l'année »), Futuragaïa dans la catégorie « Alimentation ». Ce dernier a obtenu le prix « Coup de cœur du jury ».
- Les arènes du patrimoine du 08 octobre 2021,
- Les septuors de Midi Libre du 12 octobre 2021.
- 40 ans de l'association FCE du 25 novembre 2021.



Mobilisation d'entreprises du territoire autour d'un projet

- Participation à des opérations sociétales nationales ou locales : Téléthon, collecte kit produits d'hygiène (Nîmes). Une moyenne de 30 contacts par opération.

Perspectives 2022 :

- 5 à 6 RDV Eco,
- 2 à 3 petits déjeuners « chefs d'entreprises »,
- Série de 3 conférences « Agroriques »,
- 10 à 15 visites d'entreprises ou inaugurations,
- Digiweek du 23 au 25 novembre, 9 manifestations programmées,
- Job dating et 2 à 3 sessions de recrutement ou informations métiers en partenariat avec Pôle emploi,
- Montage d'une délégation d'entreprises pour mener un déplacement sur FIMELA : 60 contacts qualifiés mobilisés, 7 entreprises / partenaires ont fait le déplacement.
- Salon de la création d'entreprise de l'AMAL, événement FoodRisk avec Phytocontrol, rentrée économique de la CCI...

DPO – PROTECTION DES DONNEES

Soucieuse de favoriser le respect des textes en matière de protection des données personnelles, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole a fait le choix de la désignation d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dès le mois de juin 2012 pour simplifier les démarches de déclaration de fichier, mais également pour assurer une veille juridique, faciliter les contacts avec la CNIL et sensibiliser les personnels par le biais d'actions pédagogiques.

A la suite de l'entrée en vigueur du RGPD et son application au 25 mai 2018, le poste de CIL a naturellement évolué vers celui de délégué à la protection des données (DPO).

I. Présentation de la fonction de DPO

Il s'agit d'un agent interne, titulaire en grade B, mutualisé avec 19 communes de l'agglomération et 1 organisme : SMAC Paloma.

Rattachement hiérarchique : Chef du pôle transparence de la vie administrative : M. Thierry Praliaud, rattaché au Directeur Général des services : M. Jean-François LHEUREUX.

Nature et rôle des relais/ « correspondants locaux » mis en place dans l'organisme :

Depuis novembre 2019, un agent titulaire et un suppléant ont été désignés au sein des différents services et directions de Nîmes Métropole. Ils ont été sensibilisés et formés au thème de la protection des données par le DPO par groupe de 6-7 personnes. Total de 40 agents au sein de l'EPCI. Ils agissent en tant qu'interface entre le DPO et la direction ou le service auquel ils appartiennent. Ils ne sont pas rattachés hiérarchiquement au DPO et relayent les informations concernant les données à caractère personnel. Ils veillent à la bonne tenue du registre de traitements de leur service/direction. N'ont pas de relation directe avec la CNIL.

II. Réalisations au sein de l'organigramme

1. Recensement des traitements : 10 fiches réalisées ou mise à jour en 2021

Exemples de recommandations adressées aux services :

- **pour l'ensemble des directions et services** : lors des réunions et rencontres avec les agents, diffusion d'une hygiène informatique (verrouiller son écran, ne pas laisser son mot de passe en évidence).
- **pour l'ensemble des directions utilisant des formulaires de collecte de données** : indiquer les mentions légales sur la protection des données (mention type à adapter en fonction de la finalité du traitement)
- **pour l'ensemble des directions ayant recours à des marchés publics** : insérer des clauses de protection des données dans le cahier des charges du marché public pour que le prestataire

(« sous-traitant » au sens du RGPD) garantisse des mesures suffisantes de protection des données personnelles

2. Travail transversal avec les directions :

Réalisation d'une analyse d'impact sur la vidéoprotection, avec le service informatique, le CIUVP et le DPO de la ville de Nîmes.

Réponses aux sollicitations des directions concernant les clauses types RPGD à insérer dans les marchés.

Conseils apportés aux directions et services concernant leur mise en conformité.

Insertion des clauses types RGPD en collaboration avec la Direction de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés (DCTDM) concernant les différents marchés en cours et à venir.

3. Information des personnes :

Mesures prises pour informer les personnes concernées (traitement concernés, modalités d'information : courrier, affichage, internet ...) :

Actions de formation et d'information à destination des personnes concernées (ateliers, groupes de travail, forum de discussion sur un intranet, charte des usages informatiques ...

- Actions d'information et de sensibilisation des directions et services dans le cadre du déploiement du réseau RIL (Agents Relais Informatiques et Libertés). 40 agents formés et sensibilisés à la protection des données.
- Publications régulières sur l'actualité Informatique et Libertés sur la Team « réseau RIL » à destination des personnes relais

The screenshot shows a Microsoft Teams chat window with the following content:

- Header:** Général | Publications | Fichiers | CNIL | Données Personnelles | + | Équipe | Démarrer une réunion
- Date:** mardi 2 mars 2021
- Message 1:**
 - From:** Yann Gourdon (02/03 16:41)
 - Text:** RIL EPCI Les contrôles de la Cnil se tournent vers la sécurité des données en 2021 (msn.com)
 - Image:** A card with a link icon and the text: "Les contrôles de la Cnil se tournent vers la sécurité des données en 2021. Alors que les fuites de données se multiplient, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) va renforcer ses contrôles sur leur sécurité en 2021. www.msn.com"
 - Actions:** Répondre
- Date:** mardi 6 avril 2021
- Message 2:**
 - From:** Yann Gourdon (06/04 10:52)
 - Text:** RIL EPCI Cinq questions sur la fuite de données concernant plus de 533 millions de comptes Facebook (lemonde.fr)
 - Image:** A card with a link icon and the text: "Cinq questions sur la fuite de données concernant plus de 533 millions de comptes Facebook. Un internaute a mis en ligne, samedi 3 avril, une gigantesque base de données contenant notamment les numéros de téléphone associés à des centaines de millions d'utilisateurs. www.lemonde.fr"
 - Actions:** Répondre

4. Instruction des demandes :

- nombre de demandes d'exercice de droits reçues à l'adresse dédiée DPO@nimes-metropole.fr : 5 demandes de désinscriptions à la newsletter de la direction du développement économique

- demandes de suppression de photo du trombinoscope
- délai moyen de traitement : quelques jours (délai légal = 30 jours)

EAU & ASSAINISSEMENT

Les engagements de Nîmes Métropole :

- **Une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour tous les habitants de l'Agglomération, aujourd'hui et pour les générations futures.**
Aussi, la communauté d'agglomération, dans l'exercice de ses compétences eau et assainissement, mène une politique responsable en matière de gestion qualitative et quantitative de la ressource jusqu'à la dépollution des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel.
- **Un engagement volontariste pour la préservation de la ressource en eau.**
Nîmes Métropole pilote des actions en faveur de la reconquête de la qualité des eaux de ses captages les plus sensibles et s'assure du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.
- **Une implication forte dans la prévention des inondations.**
Nîmes Métropole met en œuvre des travaux de grande ampleur pour réduire le risque, limiter l'importance et l'occurrence des inondations.

I. Le service public de l'eau

Nîmes Métropole est un acteur essentiel de la politique globale de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Préserver la ressource, la sécuriser et mener une gestion raisonnée sont des objectifs prioritaires. Le schéma directeur, dont la dernière mise à jour s'est achevée en avril 2019, est un outil essentiel de l'aménagement du territoire. En garantissant l'alimentation en eau de la population attendue d'ici 2030, il permettra le développement urbain et économique de la communauté d'agglomération.

1. Les temps forts de 2021

Plus de 17,8 millions d'euros TTC ont été investis (études et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de l'agglomération.

- **mise en œuvre de travaux structurants dans le cadre du schéma directeur :**
 - augmentation des capacités de production du champ captant de Comps,
 - sécurisation de l'alimentation en eau de la Vaunage
 - réhabilitation du réservoir de Castanet
 - poursuite du renforcement des installations desservant Nîmes Ouest
- **renouvellement des réseaux en amont** des réaménagements de voirie par les communes ou dans le cadre d'opérations d'amélioration du rendement, extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements) ou modification des canalisations existantes dans le cadre de travaux tels que ceux du programme cadereau de la Ville de Nîmes ou le trambus.
- s'inscrivant dans la fiche-action de l'Agenda 21 : « **sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée** », Nîmes Métropole suit plus de 320 compteurs sectoriels, permettant de connaître l'évolution des débits en permanence, sur chacun des secteurs définis, et ainsi de détecter des départs de fuites non visibles en surface.

Parallèlement, des objectifs de rendement sont assignés aux concessionnaires du service public de l'eau. Le rendement s'établit ainsi à 73,06% en 2021.

- s'inscrivant dans la fiche-action de l'Agenda 21: « **sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / action cadre : favoriser l'accès de tous à une ressource en eau de qualité** », Nîmes Métropole met en œuvre 5 plans d'actions pour restaurer la qualité des eaux des captages « Grenelle de l'Environnement » sur Bouillargues, Caissargues, Manduel, Redessan et Saint-Gilles.
Ces plans d'actions ont été élaborés en partenariat avec les principaux acteurs locaux : agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, chambre d'agriculture, Etat, EPTB Vistre Vistrenque, société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et communes concernées.
- déploiement progressif de la **télérelève des compteurs** sur l'ensemble du territoire.

2. Les projets pour 2022

Les principaux projets en eau potable prévus en 2022 consisteront à poursuivre le renouvellement du patrimoine et à optimiser son fonctionnement avec la création de nouveaux ouvrages.

En matière d'études sur la sécurisation de la ressource en eau

Des études sont prévues afin de sécuriser et rationaliser la distribution de l'eau potable :

- lancement d'une étude afin de mieux connaître l'importance de l'aquifère profond au droit de Saint-Gilles ;
- lancement d'une étude afin de sécuriser la production du site de captage de Milhaud (création de nouveaux forages) ;
- lancement d'une étude afin de sécuriser la production sur le site de captage de Bernis (création d'un 3ème forage).

En matière de travaux sur la ressource en eau

- sécurisation et augmentation de la capacité de production du champ captant de Comps (approvisionnement en eau de Nîmes).

En matière de réservoirs et de pompage

- poursuite du renforcement des installations desservant Nîmes Ouest ;
- création d'un réseau surpressé pour alimenter un quartier de Générac ;
- construction du réservoir de Saint-Geniès-de-Malgoirès.

En matière de canalisations et autres équipements

- accompagnement des opérations de voirie par le renouvellement de canalisation affectées par des fuites récurrentes afin de maintenir l'état général du patrimoine à un niveau satisfaisant ;
- optimisation du réseau par maillage au droit de Bernis et Langlade.

Poursuite du déploiement de la télérelève

II. Le service public de l'assainissement

La collecte puis le traitement des eaux usées sont une priorité en termes de protection de l'environnement, de développement durable et de santé publique. Pour l'évacuation et le traitement de nos eaux usées, deux solutions : l'assainissement collectif ou non collectif.

1. Assainissement collectif

Là aussi, le schéma directeur, dont la mise à jour s'est achevée en avril 2019, est un outil essentiel d'aménagement du territoire qui conduit à une programmation technique et financière des investissements à réaliser en matière d'assainissement, pour les 20 prochaines années.

Les temps forts de 2021

Près de 10,7 millions d'euros TTC ont été investis (études et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de l'agglomération :

- **mise en œuvre de travaux structurants dans le cadre du schéma directeur :**
 - achèvement et mise en service de la nouvelle station de traitement des eaux usées (Steu) à Saint-Gilles d'une capacité de 36 000 équivalents-habitants ;
 - poursuite des études nécessaires au raccordement de Milhaud sur Nîmes ;
 - poursuite des études de raccordement de Sainte-Anastasie sur la Steu de la Gardonnenque (abandon de la Steu vieillissante de Sainte-Anastasie) ;
 - poursuite des études préliminaires pour la nouvelle station de traitement de la Haute Braune (Gajan, Saint-Mamert-du-Gard, Fons-outre-Gardon et Saint-Bauzély) ;
 - poursuite des études préliminaires de restructuration du transport et du traitement des eaux usées de la Vaunage ; renouvellement du collecteur sud afin de supprimer les eaux claires parasites de l'ancien collecteur vétuste.
- **poursuite de la mise à jour de zonages d'assainissement collectif et non collectif du territoire**, en lien avec le plan local d'urbanisme (PLU) des communes, incluant la phase administrative d'enquêtes publiques.
- **renouvellement ou réhabilitation des réseaux**, en amont des réaménagements de voirie par les ou dans le cadre des résultats des diagnostics, extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions individuelles ou lotissements, modification des canalisations existantes dans le cadre des travaux tels que ceux du programme Cadereau de la ville de Nîmes ou le trambus.
- **travaux de construction d'une unité de méthanisation sur la station de Nîmes.**
- **contrôle de la conformité des rejets domestiques**
La conformité des installations intérieures des usagers est prévue par la réglementation et le non-respect de ces règles ne permet pas la délivrance d'un certificat de conformité, ce qui a pour conséquences directes :
 - l'impossibilité de justifier d'une installation conforme lors de la vente du bien ;
 - et/ou l'application d'une majoration de la redevance assainissement pouvant aller jusqu'à 100% sur la facture d'eau.

Afin d'éviter ces désagréments aux abonnés, il est nécessaire d'assurer une information adaptée, ainsi qu'un contrôle et un suivi, avant et pendant les travaux.

Un objectif a été fixé à 540 contrôles de branchement eaux usées existants par an. Compte tenu des périodes de confinement de l'année 2020, ce sont les deux années 2020 & 2021 qui sont regardées globalement. Ainsi, un rattrapage a été opéré sur l'année 2021 où il a été réalisé **632 contrôles**.

- **contrôles de conformité des rejets non domestiques et assimilés domestiques**
Les contrôles concernent des établissements ayant des activités de type industriel ou assimilables à des usages domestiques sur **9 branches d'activités** identifiées et jugées prioritaires : établissements hospitaliers, établissements agroalimentaires, station de lavage des véhicules légers, traitements des déchets, industries chimiques, vidangeurs, imprimerie/sérigraphie, ... Et ceux assimilables à des usages domestiques : restauration traditionnelle ou rapide, laveries, campings, activités liées à la santé humaine (hors hôpitaux).
En 2021, **15 établissements** ont été audités.

Les projets pour 2022

Les principaux projets en assainissement collectif en 2022 consisteront à poursuivre le renouvellement du patrimoine à optimiser son fonctionnement avec la création de nouveaux ouvrages.

En matière d'études sur les systèmes d'assainissement

De nombreuses études sont prévues afin d'optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement :

- lancement ou poursuite des études de diagnostic des systèmes d'assainissement de plusieurs communes : Bernis, Caissargues, Générac, Sernhac, Dions, La Calmette, Milhaud, Sainte-Anastasie, Saint-Geniès-de Malgoirès ;
- poursuite des études liées à la mise en conformité des systèmes d'assainissement de la Vaunage notamment en maîtrise d'œuvre ;
- poursuite des études (études de définition, études règlementaires, études de maîtrise d'œuvre...) liées à la création du la Steu intercommunale de la Haute Braune ;
- poursuite des études pour le transfert des eaux usées de Milhaud vers la Steu de Nîmes ;
- poursuite des études visant à l'abandon de la station de Sainte-Anastasie et l'extension de la station de la Gardonnenque ;
- mise en service de l'unité de biométhanisation sur la Steu de Nîmes.

En matière de gros travaux sur les systèmes d'assainissement

- démarrage des travaux d'extension de la Steu de la Gardonnenque.

En matière de canalisations et autres équipements

- accompagnement des opérations de voirie communale par le renouvellement des canalisations sensibles aux intrusions d'eaux claires parasites afin de maintenir l'état général du patrimoine, dégager de la capacité dans les réseaux et améliorer le fonctionnement des stations de traitement.

2. Assainissement non collectif

L'activité 2021

Contrôle des installations neuves ou réhabilitées : ces contrôles en phase de conception de l'installation et en phase de réalisation des travaux garantissent la mise en œuvre d'installation de traitement des eaux usées à la parcelle qui préservent le milieu récepteur.

Ainsi, le volume total de **286 instructions** se répartit selon :

- 180 dossiers pour des réhabilitations d'installations existantes,
- 106 dossiers pour des installations nouvelles (permis de construire).

Le SPANC a procédé à la réception de **262 chantiers** d'assainissement non collectif, qui se répartissent comme suit :

- 130 chantiers de réhabilitation d'installations existantes,
- 132 chantiers d'installation nouvelle (permis de construire).

Après un net ralentissement en 2020 due la pandémie COVID, l'activité de contrôle de conception et de la réalisation des installations s'est intensifiée en 2021.

Contrôle régulier des installations existantes

Le recensement actualisé a abouti à estimer le parc équipant les bâtis non desservis par le réseau de collecte des eaux usées à **10 858 installations**.

Ce qui représente une population estimée de plus de 29 300 habitants de l'agglomération.

À la suite du diagnostic initial achevé en 2012, ces installations font à présent l'objet d'un contrôle périodique de fonctionnement qui sera mené une fois tous les 10 ans en moyenne.

Ainsi, **1 225 contrôles** de l'existant ont été réalisés sur l'année 2021, dont :

- 78 contrôles de diagnostic initial,
- 855 contrôles périodiques de bon fonctionnement,
- 292 contrôles express dans le cadre de vente immobilière.
-

Ces visites régulières permettent une surveillance des dispositifs existants, dans le souci de la protection du milieu naturel et de la préservation de la ressource en eau.

Les projets 2022

La charte Qualité Travaux

Après l'élaboration de la charte bureaux d'études, Nîmes Métropole souhaite élargir cette démarche en proposant une **charte qualité pour les entreprises de travaux**, permettant une meilleure visibilité et une aide aux usagers dans le choix de leur entreprise.

Pour ce faire, Nîmes Métropole avait adhéré au Graie (groupement de recherche et d'animation technique et d'information sur l'eau) en 2019, association spécialisée d'intérêt général depuis 1985 et reconnue dans le domaine de l'eau qui a élaboré une charte QUALIT'ANC.

Le Graie apporte des réponses techniques et scientifiques pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la réglementation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sur le territoire régional.

L'adhésion au Graie de Nîmes Métropole a permis au Spanc de proposer l'adhésion à la charte QUALIT'ANC aux entreprises de travaux du territoire et de motiver les entreprises à adhérer à cette démarche qualité. Cet agrément délivré aux entreprises devait être de nature à garantir à l'utilisateur faisant appel à elles, de bénéficier d'une prestation de qualité dans le respect des règles de l'art.

Cependant, cette action n'est plus reconduite désormais par le Graie. Ainsi, le Spanc de Nîmes Métropole doit créer sa propre démarche qualité auprès des entreprises de travaux, et cette action n'a encore pas pu être conduite.

La modernisation de l'outil de gestion du Spanc

Actuellement, le SPANC gère son parc d'installations avec le logiciel métier Anemone de la société Incom. Cette solution informatique est utilisée depuis une dizaine d'années et n'a que peu évolué dans sa conception et son ergonomie.

Il est nécessaire aujourd'hui d'adapter cet outil auprès de nos usagers et de moderniser les pratiques du service, tout en prenant compte des évolutions réglementaires qui s'imposent.

Le Spanc s'est donc organisé pour lancer une consultation courant 2022 pour disposer d'un nouvel outil de gestion intégrant les nouvelles fonctionnalités suivantes :

- Dématérialisation des procédures auprès des usagers et en interservices,
- Déplacement sur le terrain des techniciens équipés de tablettes,
- Suivi renforcé des avis projet de réhabilitation et de conception,
- Suivi et optimisation des campagnes de bon fonctionnement.

III. Gestion des eaux pluviales urbaines

Dans le cadre d'une approche intégrée de l'hydraulique urbaine (eaux usées et eaux pluviales), Nîmes Métropole gère depuis 2017 les eaux pluviales sur les zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU).

À ce titre, elle a poursuivi les projets communaux d'équipements en matière de collecteurs pluviaux et bassins de rétention.

Nîmes Métropole est également amenée à donner des prescriptions, notamment de gestion à la parcelle, aux aménageurs désireux de rejeter des eaux pluviales dans le réseau public.

La politique de Nîmes Métropole en la matière s'inscrit dans les orientations fondamentales du Sdage en vigueur :

- limiter l'imperméabilisation des sols et l'extension des surfaces imperméabilisées ;
- favoriser ou restaurer l'infiltration des eaux ;
- maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales, notamment en limitant l'apport direct des eaux pluviales au réseau.

Les temps forts de 2021

Plus de 2 millions d'euros TTC ont été investis (études et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Ainsi, Nîmes Métropole est intervenue pour procéder à l'amélioration des écoulements pluviaux, souvent en amont des réaménagements de voirie par les communes ou par des modifications des canalisations existantes dans le cadre par exemple des travaux tels que ceux du programme Cadereau sur la ville de Nîmes ou le trambus, tant en études qu'en travaux.

Parallèlement aux travaux, Nîmes Métropole entretient annuellement selon une fréquence définie, son patrimoine constitué de plus de 650 kilomètres de réseau pluvial enterré accompagné de plus de 21 000 ouvrages d'engouffrement (appelés grilles et avaloirs) mais aussi des ouvrages aériens : 233 bassins de rétention (représentant une surface de plus de 521 000 m² à entretenir) et plus de 78 kilomètres de fossés à ciel ouvert en zones U et AU du PLU des communes de l'agglomération.

Le fait marquant de l'année 2021 est la survenue de 2 événements pluvieux exceptionnels à quelques jours d'intervalle : le 14 septembre (alerte rouge de Météo France) et le 3 octobre 2021, dont la période de retour a été estimée à cent ans. Ils ont donné lieu à une très forte mobilisation du service exploitation de la direction et de ses prestataires pour le nettoyage en post crise, des ouvrages d'engouffrement et des cadereaux qui ont été sollicités.

Les projets pour 2022

Outre l'accompagnement des opérations de voirie ainsi que le renouvellement de certains ouvrages afin d'améliorer le patrimoine, Nîmes Métropole souhaite progressivement réaliser le zonage pluvial de son territoire.

Parallèlement, Nîmes Métropole continuera de prôner les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales afin de réduire les ruissellements, favoriser les infiltrations d'eau de pluie à proximité de leur point de chute et ainsi, limiter les impacts à l'aval.

IV. La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles dite loi « Maptam » de janvier 2014 a attribué de droit aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, la compétence Gemapi.

Cette compétence qui est exercée depuis le 1^{er} janvier 2018 recouvre les missions suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Parallèlement, Nîmes Métropole a également pris en charge les compétences facultatives complémentaires suivantes afin d'assurer une meilleure gestion des compétences transférées par la loi :

- actions en faveur de la protection et de de la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- mise en place et exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau des milieux aquatiques,
- concours technique et financier à l'animation et à la concertation dans les domaines :
 - de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - de la prévention des inondations
- concours technique et financier à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation,
- concours technique et financier à la prévision hydrométéorologique, à la gestion de crise et aux actions de développement de la conscience du risque.

Afin de coordonner ces actions à l'échelle des bassins versants naturels, Nîmes Métropole a confié la plupart de ces missions aux établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) locaux tout en gardant la maîtrise d'ouvrage des travaux, notamment ceux relatifs au programme d'action de prévention des inondations de Nîmes (Papi Nîmes).

En effet, ces politiques de gestion de l'eau ne peuvent être conçues sans prendre en compte les écoulements en amont et en aval du territoire de Nîmes Métropole et doivent s'inscrire dans une réflexion d'ensemble, menée à l'échelle des bassins versants.

Ainsi, Nîmes Métropole adhère et est représentée aux organes délibérants, des organismes suivants :

- EPTB Vistre-Vistrenque ;
- EPTB Gardons ;
- Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (Symadrem).

Les temps forts de 2021

Plus de 14,9 millions d'euros TTC ont été investis (études et travaux) ; les prestations concernent essentiellement le Papi de Nîmes.

L'aménagement du cadereau d'Uzès, avec notamment la fin des travaux sous la rue Ferrier et la traversée de la rue Pierre Semard, a marqué l'année.

Parallèlement l'EPTB Vistre Vistrenque a présenté un nouveau Papi sur l'ensemble du bassin du Vistre qui a été validé par les services de l'État en décembre 2021. Ainsi ce seront plus de 113 millions d'euros HT qui vont être financés sur ce territoire entre 2022 et 2028 avec l'aide financière conséquente de l'État, de la Région et du Département.

Les projets pour 2022

En matière de travaux de lutte contre les inondations

Les principaux projets en 2022 se concentreront sur :

- les travaux d'aménagement du cadereau d'Uzès, avec la fin des travaux rue Gabriel Ferrier et rue Pierre Semard à Nîmes, et avec la traversée de la voie SNCF en bordure du boulevard Talabot ;
- les travaux de raccordement du cadereau d'Alès amont sur le futur bassin des Antiquailles ;
- la poursuite du creusement du bassin des Antiquailles.

En matière d'études relatives à la lutte contre les inondations

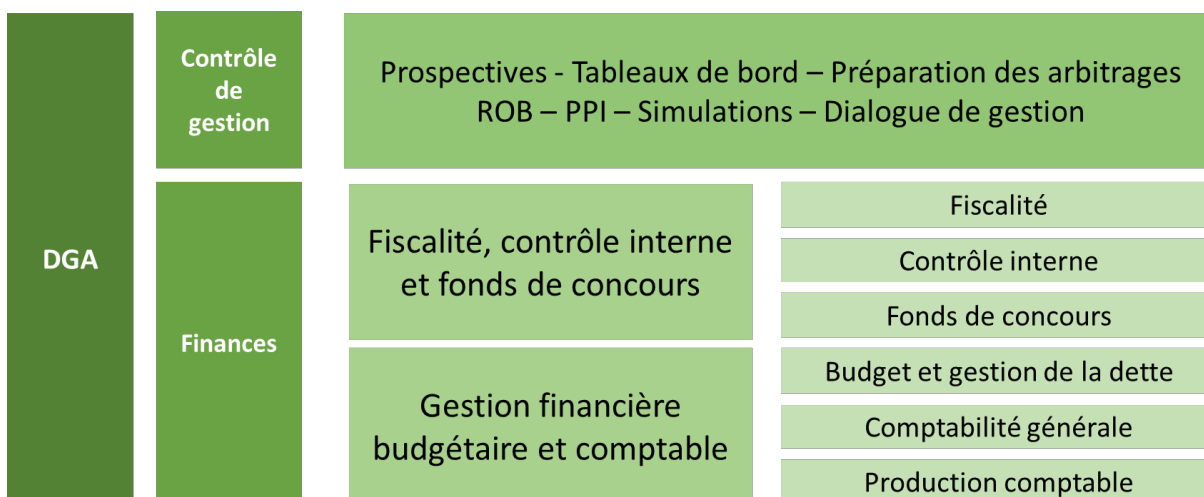
Diverses études sont prévues en 2022 afin de mieux protéger le territoire du risque inondation et notamment celles issues du PAPI 3 Vistre signé début 2022 (bassin de Méjean, renaturation du Vistre Fontaine entre le bd Allende et l'autoroute, conception du projet de tunnelier du cadereau d'Uzès, etc.), lequel va permettre d'assurer la continuité des travaux d'aménagement des cadereaux de Nîmes, mais aussi d'intervenir sur d'autres communes de Nîmes Métropole du bassin versant du Vistre (Bernis, Milhaud, Saint-Gilles).

À noter que les études du Papi 3 Vistre sont menées en groupement de commande avec l'EPTB Vistre, Nîmes Métropole étant coordonnateur de ce groupement.

FINANCES / CONTRÔLE DE GESTION

La DGA Finances / Contrôle de gestion (FCG) est constituée d'une petite équipe qui travaille en étroite relation avec les services financiers des différentes directions opérationnelles de Nîmes Métropole.

Ses missions et son organisation peuvent être synthétisées dans le schéma ci-dessous :



La DGA FCG est notamment chargée du pilotage des processus liés à la gestion du cycle budgétaire.

Elle est avant tout une direction d'appui. Son rôle consiste à apporter aux dirigeants les éclairages nécessaires à la prise de décision.

L'année 2021 a été particulièrement intense.

Elle s'est caractérisée par :

- La production de 190 délibérations soumises à l'approbation des élus,
- La réalisation d'une clôture des comptes administratifs approuvée en mai,
- La production de deux rapports d'orientation budgétaire et de 2 budgets votés au cours de la même année : exercice 2021 en mars et exercice 2022 en décembre,
- La préparation d'une prospective financière finalisée en juin,
- La mise au point d'un budget supplémentaire approuvé en juin,
- La rédaction d'un pacte financier et fiscal approuvé en septembre,
- Le passage à la nomenclature M57 pour le budget principal, le budget gestion des déchets et le budget Grand cycle de l'eau,
- La préparation d'un nouveau règlement d'attribution des fonds de concours validé par le conseil de novembre,
- L'organisation de deux comités d'attribution des fonds de concours,
- L'organisation de deux commissions de contrôle financier,
- La réalisation d'un audit de la chaîne de facturation des volumes d'eau
- La rédaction d'un bilan d'activité destiné à la Chambre régionale des comptes.

Ce travail a été effectué par l'équipe de la DGA FCG et par tous les comptables et financiers positionnés dans les différentes directions opérationnelles de Nîmes Métropole.

Chiffres clés 2021	
Dépenses de fonctionnement	180 M€
Dépenses d'équipement	85 M€
Dépenses totales	265 M€
Dépenses d'équipement nettes de subventions	57 M€
Valeur des actifs gérés	1 milliard d'euros
Endettement	494 M€
Recettes de fonctionnement	227 M€
Recettes d'investissements	28 M€
Autres recettes	16 M€
Recettes totales	271 M€

1. Contrôle de gestion

L'année 2021 a été marquée par la préparation d'une prospective financière pour la période 2021 -2025, outil de gestion essentiel au pilotage de l'agglomération.

Elle permet de quantifier les plans d'action de chacune des directions et de mesurer l'impact de leur mise en œuvre sur l'évolution des grands équilibres financiers. Une attention toute particulière est apportée à l'épargne brute et à l'endettement dont la maîtrise constitue un enjeu essentiel.

Cette prospective a été construite avec la participation active de toutes les composantes de Nîmes Métropole. Elle a servi à la préparation du cadrage pour le budget 2022.

La rédaction des rapports d'orientation budgétaire pour les budgets 2021 et 2022 a nécessité un fort investissement. Très complets, ils apportent une information riche aux élus et aux habitants de Nîmes Métropole.

Les hypothèses de construction du budget y sont détaillées et les perspectives financières de Nîmes Métropole y sont dévoilées.

Ils fournissent une information abondante et garantissent une grande transparence vis-à-vis des élus.

Le plan pluriannuel d'investissement a été régulièrement actualisé pour que notre collectivité dispose d'une prévision détaillée à jour des projets d'investissement à réaliser et des financements associés (FCTVA et subventions). L'existence de ce PPI permet une supervision globale des investissements et une maîtrise de l'endettement.

Un gros travail a également été entrepris pour étendre le périmètre des projets gérés sous la forme d'autorisation de programme. Cette évolution contribue à l'amélioration du pilotage financier des investissements.

Une étude approfondie a été menée conjointement par la DGA FCG et la direction de l'eau pour auditer la chaîne de facturation du nouveau délégataire VEOLIA.

Les analyses réalisées ont notamment mis en évidence la nécessité de remplacer les compteurs anciens ou dont la performance était insuffisante.

2. Fiscalité

Le service fiscalité réalise des analyses approfondies pour le compte des communes visant à optimiser les bases d'imposition et donc les recettes fiscales.

En relation directe avec l'administration fiscale du département du Gard, il travaille au renforcement de la coopération avec la DDFIP.

Le nombre de municipalités ayant recours à l'aide du service fiscalité est passé de 8 à 13 au cours de l'année 2021. Ce chiffre témoigne de l'intérêt porté par les communes de Nîmes Métropole aux travail fourni par ce service.

Le service fiscalité a également réalisé de nombreuses simulations pour mesurer l'impact de l'instauration d'une taxe GEMAPI et de l'augmentation du taux de TEOM. Elles ont permis d'éclairer les élus avant toute prise de décision.

Le service fiscalité s'est beaucoup investi dans la préparation du pacte financier et fiscal. Ce pacte a pour vocation de présenter de façon transparente, en un seul document, les dispositifs de soutien et de redistribution voulus par les élus de Nîmes Métropole et actés au travers de différentes délibérations. Son adoption a permis de répondre positivement à une des recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes.

3. Fonds de concours

La direction des finances s'est mise au service du Vice-président délégué à l'administration des fonds de concours pour rénover le règlement d'attribution des fonds de concours.

Ce règlement prend en compte les orientations voulues par les élus et organise le processus d'attribution.

A l'issue de 2 comités d'attribution, 53 fonds de concours ont ainsi été attribués aux communes de Nîmes Métropole au cours de l'année 2021.

4. Budget et gestion de la dette

Nîmes Métropole gère une dette de près de 500 M€ répartie en une centaine d'emprunts différents.

Le suivi de cet encours constitue une tâche essentielle qui nécessite une rigueur importante.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, Nîmes Métropole n'a pas eu à contracter de nouveaux emprunts pour financer ses investissements. Ce résultat a été obtenu grâce à la réduction importante de 18,5 M€ de l'encours des créances non recouvrées.

Dans un souci de normalisation de sa pratique comptable emportant également une plus grande efficacité dans le pilotage, Nîmes Métropole a mis en place une gestion centralisée de sa trésorerie pour l'ensemble de ses budgets à l'exception du SPANC et de l'aéroport.

Celle-ci fait également l'objet d'un suivi quotidien. L'enjeu pour la direction des finances est notamment de parvenir à répondre aux besoins de financement de la collectivité avec l'anticipation nécessaire.

Cette gestion suppose une bonne connaissance des flux de trésorerie futurs (dépenses et recettes). La collaboration étroite entre le service trésorerie et la direction du contrôle de gestion permet la réalisation de prévisions pertinentes et la mobilisation d'emprunts au moment opportun.

Sur le plan budgétaire, l'année 2021 a été une année exceptionnelle avec la production de deux budgets :

- Le budget 2021, dont la réalisation a été décalée à la suite de l'élection en juillet du nouvel exécutif.
- Le budget de l'année 2022, voté en septembre pour permettre aux services de disposer de leurs crédits avant le commencement de l'exercice.

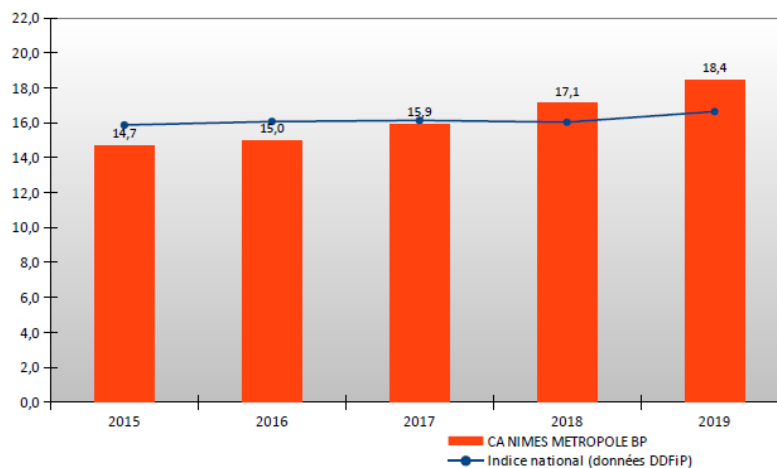
La production de ces deux budgets est venue s'ajouter à celle de la clôture et du budget supplémentaire.

Signalons en outre que la préparation du budget 2021 a nécessité la réalisation de nombreuses simulations budgétaires, avant l'instauration de la taxe GEMAPI et de l'augmentation d'un point du taux de TEOM.

5. Production comptable

De très gros efforts ont été réalisés ces dernières années pour améliorer la qualité du suivi comptable de Nîmes Métropole.

Les progrès accomplis grâce à la mobilisation des comptables de l'ensemble des directions et à une collaboration de grande qualité avec la DDFIP et les équipes comptables de la Trésorerie trouvent leur traduction dans l'évolution très positive de l'indice de qualité comptable qui est passé de 14,7 en 2015 à 18,7 en 2020, plaçant Nîmes Métropole au-dessus de la moyenne nationale :



La qualité de la gestion du processus « mandatement » a également progressé :

- Le délai moyen de traitement des factures au sein de Nîmes Métropole est ainsi passé de 22,5 jours en 2019 à 14,5 jours en 2020,

- Le nombre de mandats rejetés par le Comptable public est passé de 396 en 2019 à 88 en 2020.

Des actions ont été entreprises pour renforcer les contrôles et prévenir les dérives :

- En 2021, l'ensemble des régies ont fait l'objet d'un contrôle sur place mené conjointement par la direction des finances de Nîmes Métropole et par le Comptable public,
- Les régisseurs nouvellement nommés ont tous bénéficié d'une formation de la part de la direction des finances de Nîmes Métropole,
- Les recommandations formulées par le comptable public pour la régie présente sur la commune de Marguerittes ont été mises en place.

La gestion comptable des immobilisations dont la Chambre régionale des comptes avait, dans son précédent rapport, souligné la faiblesse, a connu de fortes améliorations :

- Un pôle dédié à la gestion comptable des immobilisations a été créé,
- De nombreuses écritures de régularisation ont été enregistrées, traduisant ainsi l'effort fourni par la collectivité pour améliorer la gestion de ses immobilisations,
- D'importantes mises en services ont été réalisées, permettant ainsi l'enregistrement d'amortissements à un niveau conforme à la réalité,
- Des inventaires physiques ont été réalisés, permettant ainsi la fiabilisation des inventaires comptables.

La politique de provisionnement de Nîmes Métropole, décrite dans le règlement budgétaire et financier, a été mise en œuvre :

- Les risques ont été passés en revue 2 fois en 2021 : au cours du mois de juin et au cours du mois d'octobre
- L'examen a été réalisé par la direction des finances à l'appui des informations remontées par les différentes directions opérationnelles et par la direction juridique.
- Le provisionnement a porté sur les risques avérés signalés, les contentieux en cours, les garanties d'emprunts et les emprunts structurés.
- Les créances anciennes et douteuses ont été examinées en octobre, de façon à conduire à un enregistrement comptable avant la clôture de l'exercice.
- Les risques associés à la détention d'emprunts structurés ont l'objet d'une provision actualisée en fonction de la durée résiduelle des contrats et des anticipations de marché.

6. Chambre régionale des comptes

La DGA FCG a préparé un rapport détaillant les actions entreprises à la suite des contrôles réalisés par la Chambre régionale des comptes sur la période 2014-2019.

Ce rapport a été diffusé à l'ensemble des élus de Nîmes Métropole et à la Chambre régionale des comptes d'Occitanie.

Il a fait l'objet d'un débat au sein du conseil communautaire.

7. Commission de contrôle financier

La Commission de Contrôle Financier (CCF) a été créée par délibération du Conseil communautaire de Nîmes Métropole du 4 décembre 2017.

Elle a pour vocation d'aider les élus à maîtriser la gestion des contrats de DSP.

Elle s'est réunie une première fois en 2021 le 3 mars 2021 avec l'ordre du jour suivant :

- DSP Nemausa : présentation des éléments clés du contrat et gestion des conséquences financières de la crise sanitaire ;
- DSP transport : gestion des conséquences financières de la crise sanitaire.

... et une seconde fois le 22 octobre avec l'ordre du jour suivant :

- DSP Nemausa : présentation des éléments clés du contrat et gestion des conséquences financières de la crise sanitaire ;
- DSP transport : gestion des conséquences financières de la crise sanitaire.

Chacun des thèmes prévus a été évoqué. Ces réunions, présidées par le Vice-Président Finances de Nîmes Métropole, ont donné lieu à des débats approfondis entre l'administration et les élus. Ils ont fait l'objet de comptes-rendus qui ont été diffusés à l'ensemble des membres de la commission.

HABITAT

I. Animation des aides financières Parc Public et Parc Privé

L'année 2021 est une année de forte reprise en termes de dossiers déposés suite à la crise COVID. En effet 533 logements ont obtenu une subvention directe de l'ANAH au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre de Nîmes Métropole pour effectuer des travaux.

Parmi l'ensemble des logements aidés, 162 ont fait l'objet d'une subvention liée à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique (gain énergétique de plus de 35% par logement et limitation des GES). La lutte contre la précarité énergétique demeure donc une priorité nationale, également portée par Nîmes Métropole, grâce aux aides à destination des propriétaires occupants et bailleurs s'engageant dans des travaux d'économie d'énergie.

Cette thématique est également soutenue par la Communauté d'Agglomération dans le cadre des aides apportées aux copropriétés faisant l'objet d'un dispositif opérationnel contractualisé avec l'ANAH. Les copropriétés les plus dégradées font l'objet d'un accompagnement renforcé de l'agglomération dans le cadre du Plan national Initiative Copropriété (PIC). En amont de l'accompagnement de ces ensembles vers l'amélioration des performances énergétiques, la Communauté d'Agglomération œuvre à la résorption des situations d'urgence et au redressement de leur gestion financière. À cet effet, en 2021, 5 syndicats, représentant 488 logements ont fait l'objet d'une subvention liée redressement de leur gestion. Parmi ces copropriétés, 4 ont également bénéficiées d'un complément d'aide aux travaux d'urgence.

Nîmes Métropole en tant que délégataire de l'ANAH a assurée l'accompagnement et le financement :

- de l'amélioration énergétique et de la réduction des gaz à effet de serre (Eco conditionnalité des dossiers de financement), pour 162 logements ;
- de la modernisation des logements dégradés ou indignes, pour 13 logements ;
- de l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap dans le parc privé, pour 115 logements ;
- du redressement et/ou de la requalification des copropriétés en difficulté pour 488 logements.

Pour accompagner les propriétaires face aux modifications réglementaires de la loi Climat et Résilience impactant l'habitat sur plusieurs années (condition de classes énergétiques des logements pour leur mise en location), la rencontre des principales agences immobilières portant des missions de syndicats a été initiée. L'objectif des 4 rencontres effectuées en 2021 fut la présentation des aides mobilisables auprès de Nîmes Métropole pour la rénovation énergétique.

En ce qui concerne le parc public, le nombre d'opérations de logement social agréées sur cette année par rapport à l'année 2020 (année de la crise sanitaire) est un peu supérieur mais n'a pas retrouvé un niveau de production satisfaisant. 305 logements ont fait l'objet d'un agrément dont 181 logements spécifiques et 124 logements sociaux familiaux.

Ainsi, le taux de réalisation de production de logements sociaux au regard des objectifs du PLH est de 32 % pour les logements sociaux familiaux et de 68% pour l'ensemble des logements (logements spécifiques compris).

1. Les actions menées en 2021 sur l'habitat privé ancien

Plusieurs dispositifs coexistent sur le territoire de Nîmes Métropole :

L'observatoire des copropriétés sous maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

- Actualisé en 2020 des données financières de 258 copropriétés, il permet le suivi de l'état de santé des principales copropriétés du parc immobilier sur l'ensemble du territoire communautaire, afin d'identifier en amont les risques de fragilité et de définir les stratégies d'intervention.

Les programmes liés à l'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

- OPAH RU Centre Ancien de Saint Gilles ;
- PIG « Habiter Mieux » 2018-2022 ;
- OPAH RU multi-site dite « Cœurs de bourgs ».

En 2021, l'Agence d'Urbanisme Région Nîmoise et Alésienne a réalisé une étude préalable à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Renouvellement Urbain sur 7 communes du territoire de Nîmes Métropole : Bouillargues, Clarensac, Générac, Manduel, Marguerittes, Milhaud et Redessan. Douze communes répondaient aux critères d'éligibilité que nous nous étions fixés à savoir :

- Un centre-bourg d'une certaine dimension, offrant commerces, services et équipements publics ;
- Un rôle de polarité, pouvant rayonner dans les communes alentours ;
- Une population d'au moins 4 000 habitants ;
- Une volonté politique clairement affichée de redynamisation du centre ancien et ayant contractualisé avec la Région un dossier Bourg Centre Occitanie.

Cette étude préalable doit constituer une grande partie du volet diagnostic de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU et permettre à Nîmes Métropole d'orienter rapidement l'étude pré-opérationnelle sur les phases projet de tests de faisabilité, de définition du plan d'actions (objectifs, interventions immobilières et modalités opérationnelles, estimations financières, etc.) et enfin de rédaction de la convention d'OPAH-RU.

Pour mémoire, l'OPAH RU poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer le parc de logements à travers des dispositifs incitatifs classiques, selon les priorités de l'ANAH ;
 - Recycler les îlots les plus dégradés sous la forme d'opérations d'aménagement (RHI, THIRORI, VIR) ;
 - Favoriser le maintien des commerces et services et améliorer la qualité des espaces publics et le partage de la voirie ;
 - Développer le conventionnement dans le parc privé et veiller à un équilibre de l'offre, en matière de superficie et de typologie des logements, ainsi qu'en termes de produits (accession/abordable/social).
- Présenter et valider par les maires des communes concernées au mois d'août 2021, la consultation pour s'adjoindre les services d'un bureau d'études spécialisé dans la réalisation

d'étude pré-opérationnelle d'OPAH RU a été lancée sur 2021. Urbanis a présenté le 9 septembre 2022, le diagnostic de cette étude.

Les programmes liés à l'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage Ville de Nîmes

- Plan de sauvegarde des Copropriétés Richard Wagner ;
- OPAH RU Richelieu avec volet copropriété dégradées ;
- OPAH CD Les Grillons.

Au 31 décembre 2021, les crédits délégués de l'ANAH ont été consommés à hauteur de 6 829 538 €, répartis entre :

- 267 533 € de subventions travaux pour les propriétaires occupants ;
- 615 708 € d'aides au profit de propriétaires bailleurs ;
- 344 869 € de crédits complémentaires octroyés aux 4 grandes copropriétés de la Galerie Richard Wagner pour la réalisation de travaux d'urgence et des aides à la gestion ;
- 601 428€ de subvention ingénierie pour les collectivités territoriales qui sont maître d'ouvrage (Nîmes Métropole et Ville de Nîmes).

Les subventions travaux concernent la réhabilitation de 533 logements, dont :

- 259 logements de propriétaires occupants :
 - 10 logements indignes ou très dégradés ;
 - 114 logements pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie,
 - 135 logements pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- 39 logements de propriétaires bailleurs :
 - 12 logements indignes ou très dégradés ;
 - 27 logements pour des travaux d'économie d'énergie.

26 de ces logements locatifs fait l'objet d'un conventionnement à loyer social ou très social.

Nîmes Métropole a également attribué des aides en fonds propres pour ces dossiers de propriétaires occupants et bailleurs, lesquelles représentent un montant global de 519 996 €.

Une convention de partenariat entre Nîmes Métropole et FDI SACICAP fut mise en place en juillet 2019 sur l'ensemble des programmes liés à l'amélioration de l'habitat. Elle permet de financer le reste à charge et de faire l'avance des subventions, facilitant ainsi l'engagement des (co)propriétaires dans leur projet de travaux.

En 2021, ce partenariat a permis d'accompagner 7 propriétaires modestes dans leurs projets d'économie d'énergie (3) ou de sortie d'insalubrité (1) sur la commune de Nîmes, via l'octroi d'une avance de subventions ou d'un financement de reste à charge afin de finaliser leurs projets. Concernant le volet copropriété du partenariat, 4 syndicats ont bénéficié d'une avance de subventions dans le cadre de travaux d'urgence en Plan de sauvegarde.

2. La programmation HLM (parc public) 2021 de Nîmes Métropole

Les logements financés au titre de l'année 2021 sont au nombre de 305, répartis entre :

- 214 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) dont 181 en logements spécifiques ;
- 65 logements PLUS (prêt locatif à usage social) ;
- 26 logements PLS (prêt locatif social).

L'enveloppe financière de crédits délégués de l'État consommée s'élève à 2 081 100 €.

Les fonds propres de Nîmes Métropole ont été mobilisés à hauteur de 1 257 885 €.

3. L'accèsion sociale à la propriété

Afin de fluidifier les parcours résidentiels, Nîmes Métropole poursuit son soutien aux projets de primo-accession à la propriété.

L'année 2021 a ainsi vu 67 ménages bénéficier de l'aide financière de Nîmes Métropole, pour un montant total de 258 000 euros.

Les projets ont concerné les 14 communes suivantes : Bernis, Bezouze, Bouillargues, Cabrières, Garons, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Redessan, Rodilhan, Sainte-Anastasie et Saint-Gilles.

L'achat dans l'ancien représente 57 projets. Les 10 autres projets financés concernent un achat dans le neuf.

Enfin, ce soutien à l'accèsion à la propriété aura permis **la libération de 19 logements** du parc social situés sur le territoire de Nîmes Métropole.

II. L'animation de la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux

1. Mise en œuvre de la réforme des attributions

Les lois de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine (2014), pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (« ALUR » -2014) positionnent les communautés et métropoles comme chef de file des politiques de peuplement et de gestion de la demande et viennent compléter les compétences des agglomérations dans le champ de l'habitat.

La loi Egalité et Citoyenneté (2017) et plus récemment, la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (« ELAN » 2018), viennent préciser les objectifs de relogements des ménages reconnus prioritaires et des ménages les plus pauvres en vue de :

- favoriser une mixité sociale dans les villes et les quartiers fragiles ;
- rééquilibrer l'occupation du parc social par les attributions de logements.

Objectifs de la réforme des attributions de logement sociaux

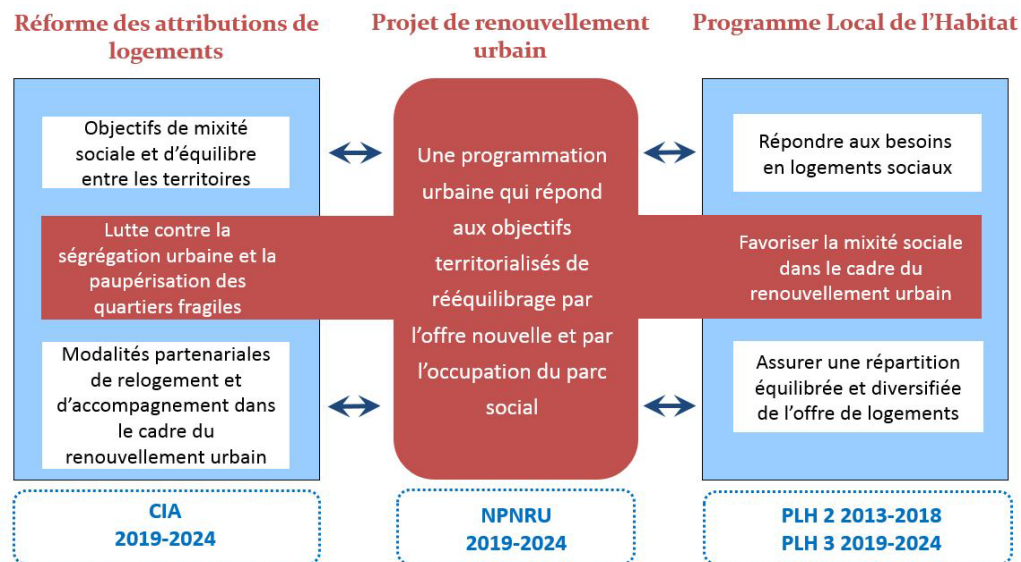
- harmoniser les pratiques en matière de gestion de la demande et des attributions de logement social en lien avec les communes, les bailleurs sociaux, les réservataires de logements et les associations ;
- fixer des orientations et des objectifs territorialisés en matière de relogement dans le cadre des Conférences Intercommunales du Logement ;
- développer pour les élus une connaissance objectivée sur la réalité de l'occupation sociale des territoires afin d'opérer des rééquilibrages sociaux et spatiaux au bénéfice du développement et de l'attractivité de leur territoire ;

- fonctionner de manière transversale avec la politique de l'habitat et la politique de la ville ;
- lutter contre les phénomènes d'aggravation de la paupérisation et de ségrégation urbaine au sein des quartiers déjà fragilisés et favoriser le rééquilibrage de l'offre locative sociale et des attributions à l'échelle intercommunale.

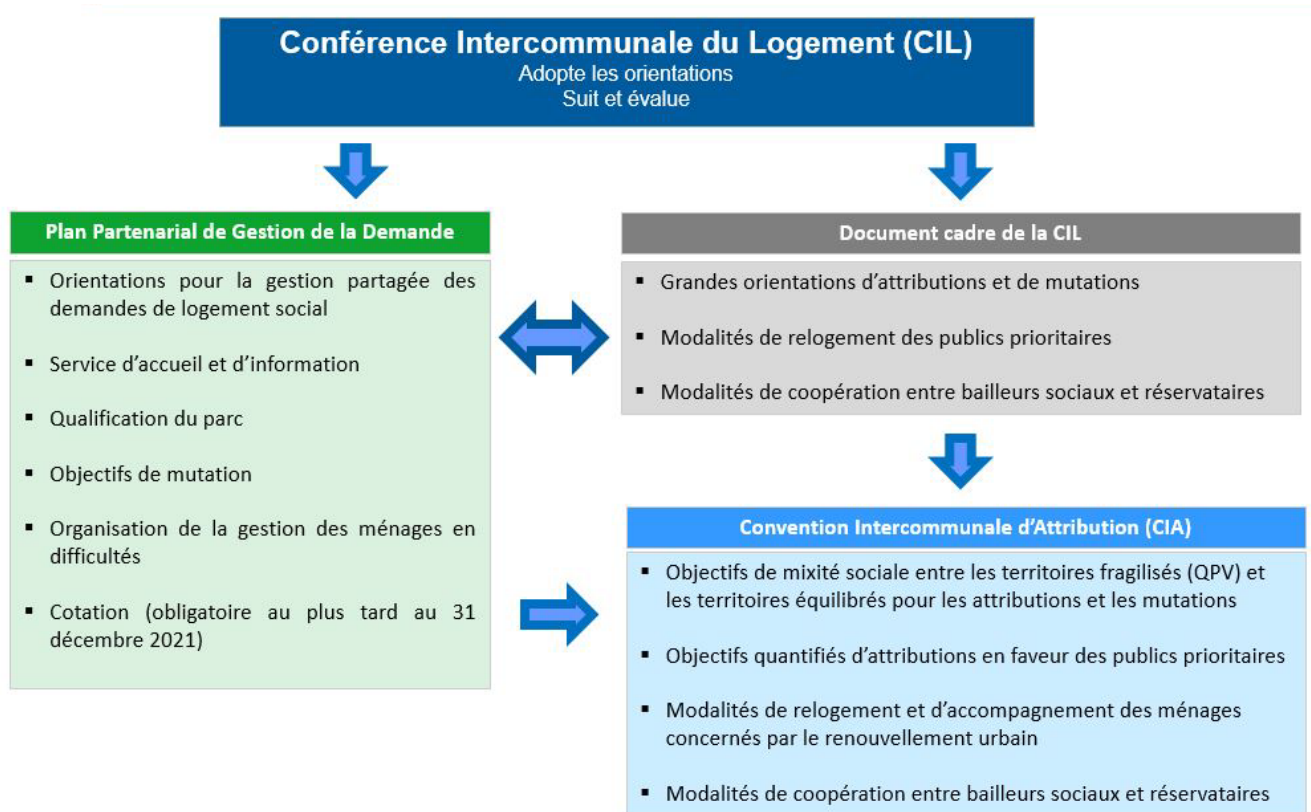
Enjeux pour le territoire

La réflexion sur les attributions est à replacer dans le triptyque : stratégies de l'offre (PLH), d'attribution (CIL) et de renouvellement urbain (NPNRU). En effet, le rééquilibrage de l'occupation sociale que vise la stratégie d'attribution, est intimement liée à la répartition équilibrée de l'offre locative sociale du territoire, que ce soit en volume, en typologie ou encore en niveau de loyer, à la fois en production courante et dans le cadre de la reconstitution de l'offre démolie au titre du renouvellement urbain.

A ce titre, le document cadre de la CIL est obligatoirement annexée à la convention ANRU et l'ensemble des objectifs de relogement font l'objet d'actions retranscrites au sein du 3^{ème} PLH. Enfin, ces politiques pilotées par Nîmes Métropole bénéficient d'une temporalité favorable : le 3^{ème} PLH, le document cadre et ses annexes (PPGDID et CIA) ont été adoptés en 2019 et 2020 par la CIL et le Conseil Communautaire pour une durée de 6 ans.



A ce titre, Nîmes Métropole s'est dotée de documents de cadrage : le PPGDID et la CIA qui ont été adoptés lors de la CIL fin 2019 et votés en Conseil Communautaire en février 2020 définissant les grandes orientations en matière d'attributions et de mutations de logements, de gestion de la demande et de l'information aux demandeurs de logements, les modalités de relogements des publics prioritaires et les modalités de coopérations entre les bailleurs et réservataires.



Calendrier des actions réalisées en 2021

- Signature de la convention intercommunale d'attribution ;
- Poursuite du travail sur la grille de cotation de la demande comme prévu par le PPGDID.
- Création d'une Commission Logement pour l'étude des relogements des publics prioritaires aux situations difficiles.

2. Mise en œuvre de la gestion partagée des demandes de logement social

Parmi les actions prévues par la réforme des attributions de logements sociaux figure la création d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement au niveau intercommunal et d'enregistrement des demandes de logement (guichet enregistreur), via le Système National d'Enregistrement (SNE). L'organisation du service est inscrite au sein du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID), qui associe les communes membres de l'EPCI, les bailleurs et les réservataires de logements sociaux pour assurer la gestion partagée des demandes de logement social et satisfaire le droit à l'information en fonction des besoins et des circonstances locales de manière harmonisée.

Conformément aux articles L.441-2-7 et L. 441-2-8 du CCH, le PPGDID de Nîmes Métropole prévoit dans ses actions :

- L'animation d'un service intercommunal d'information et d'accueil des demandeurs de logement social ;
- La gestion d'un dispositif de gestion partagée de la demande de logement et d'enregistrement des demandes (extension du Système National d'Enregistrement des demandes).

Ainsi, Nîmes Métropole a mis en place en novembre 2019 un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement : « Pôle Logement et Hébergement de Nîmes Métropole ». Par délibération en date du 3 février 2020, Nîmes Métropole a approuvé sa fonction de guichet enregistreur des demandes de logement social dans le cadre du rattachement au Système National d'Enregistrement (SNE). Cette fonction fait l'objet d'un conventionnement avec l'État.

Au-delà de sa fonction de guichet enregistreur, ce Pôle constitue un outil pédagogique pour les demandeurs. En effet, il convient de responsabiliser le demandeur dans sa recherche de logement en le rendant pleinement acteur du suivi de sa demande. À ce titre, le Pôle :

- Renseigne le demandeur sur les possibilités d'effectuer les démarches en ligne.
- Délivre la liste des Guichets d'Accueil des demandeurs de logement social (et leurs adresses) auxquels il peut s'adresser pour se faire aider dans les démarches liées au dépôt ou à l'actualisation de sa demande.
- Rappelle au demandeur la durée de vie d'une demande (12 mois) et la nécessité d'actualiser sa demande en cas de modification de sa situation familiale, professionnelle ou de logement.
- Délivre l'information concernant les caractéristiques du parc social et le niveau de satisfaction des demandes exprimées sur le territoire souhaité (quartier et/ou commune), par exemple, à partir d'une carte afin que le demandeur puisse disposer d'une connaissance minimale de l'offre de logement social et de sa localisation.
- Explique le processus général d'attribution aux demandeurs, à partir d'une plaquette fournie par Nîmes Métropole.

Le Pôle Logement et Hébergement de Nîmes Métropole s'inscrit donc depuis 2020 dans le réseau existant des guichets enregistreurs présents sur le territoire intercommunal :

- les bailleurs sociaux ;
- le CCAS de la Ville de Nîmes.

Calendrier des actions réalisées en 2021

- Mise en place de réunions sur les Services d'Accueil et d'Information des demandeurs en logement social et rédaction de la convention idoine ;
- Réunion sur la réactivation du groupe inter-réservataire sur les livraisons neuves.

Composition du pôle logement (logement social)

- *Un chargé d'accueil du guichet enregistreur* qui assure l'accueil physique et téléphonique, instruit et met à jour les dossiers des demandeurs de logement social, enregistre leur demande sur le Système National d'Enregistrement (SNE) et inscrit les demandeurs au pôle logement ;
- *Un gestionnaire logement* qui assure la gestion des logements réservés de Nîmes Métropole, rédige les contrats de réservation des logements, étudie les dossiers du pôle logement pour positionnement sur le contingent, et assure l'interface avec les bailleurs sociaux, les communes pour toutes livraisons neuves de logements sociaux sur le territoire de Nîmes Métropole.

Pour assurer ses missions, le pôle logement s'est doté d'une ligne téléphonique unique, d'une boîte mail générique et à créer ses propres outils et fiches de procédure pour assurer le suivi des demandeurs.

Composition du pôle logement (cellule relogement ANRU)

- 4 chargés de missions relogement dans le cadre des projets de renouvellement urbain, 3 en charge des quartiers Ouest et un en charge des quartiers Est.

Les chargés de relogement sont basés sur les quartiers, 3 dans les maisons de projet et le quatrième dans les locaux mis à disposition par un bailleur social démolisseur. Ils assurent un rôle d'accompagnateur et de facilitateur auprès des bailleurs sociaux démolisseurs.

3. Gestion du contingent réservataire de Nîmes Métropole

Nîmes Métropole dispose au total de plus de 900 logements sociaux réservés dans le parc public, répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Durant l'année 2021, la gestionnaire logement du Pôle Logement et Hébergement a traité (hors livraisons neuves) :

- 55 logements du contingent de Nîmes Métropole,
- 34 logements du contingent propre des bailleurs mis à disposition de Nîmes Métropole,
- 8 logements du contingent d'Action Logement mis à disposition de Nîmes Métropole,
- logements du contingent de la Ville de Nîmes mis à disposition de Nîmes Métropole.

4. Relogements dans le cadre du renouvellement urbain

Le souhait de favoriser un parcours résidentiel positif pour les ménages impactés par le NPNRU passe par le renforcement des actions de gestion de proximité et d'accompagnement de ces ménages. Une charte partenariale de relogement définissant les modalités de relogement a été signée le 12 juin 2019 pour la période du protocole de préfiguration et de la convention NPNRU à venir. Une cellule relogement, outil opérationnel et de proximité, est déployée sur les secteurs Ouest (Pissevin-Valdegour) et Est (Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue). Cette compétence est assurée en régie Nîmes Métropole et se compose de quatre chargés de relogements, un chargé de relogement étant venu étoffer la cellule relogement en mars 2021.

La cellule relogement a connu une montée en charge significative en 2021 avec le lancement des enquêtes sociales des derniers immeubles.

A ce jour, la totalité des immeubles a été enquêtée soit 15 immeubles par la cellule relogement sauf les immeubles Le Pollux et les Hespérides d'Un Toit pour Tous, enquêtés par Urbanis prestataire du relogement.

En outre, 4 immeubles ont été vidés de leurs occupants et sont prêts à la démolition (immeubles Moulin et Bruguier sur le quartier du Chemin Bas d'Avignon, immeuble Claverie sur le quartier du Mas de Mingue et immeuble Perrin sur le quartier de Valdegour).

Au 31 décembre 2021, 341 familles ont été relogées sur près de 800 familles à reloger depuis le début du NPNRU, protocole de préfiguration compris, soit 42% des relogements effectués.

Pour organiser et assurer de manière partenariale le relogement des ménages concernés par les opérations de renouvellement urbain, Nîmes Métropole réunit tous les 2,5 mois l'ensemble des acteurs du logement social sur le territoire au sein de la Commission Technique de Relogement (CTR) pour :

- rédiger un plan de relogement et assurer son suivi et son évaluation ;
- restituer à ses membres l'analyse des enquêtes sociales menées par la cellule relogement ;

- formuler des propositions de logements en adéquation avec la composition familiale des ménages, leurs ressources et leur souhait de localisation, en veillant à la maîtrise de leur reste à charge, en mobilisant les contingents de l'État, des collectivités territoriales, des bailleurs et d'Action Logement à l'échelle intercommunale ;
- évaluer le besoin en accompagnement social spécifique et formuler des propositions d'orientations le cas échéant.

5. Mise en œuvre du Plan Logement d'Abord

La mise en œuvre du Plan Logement d'Abord s'inscrit pleinement dans la gestion des demandes des publics spécifiques et/ou prioritaires en lien avec les attributions. Elle repose sur des actions concrètes, opérationnelles et partenariales.

Si les situations prioritaires nécessitant un accompagnement sont examinées de manière collégiale au sein d'instances existantes (comité de pilotage du SIAO, COMED, PDALHPD, CCAPEX), la réussite du Plan Logement d'Abord est conditionnée par une organisation partenariale renforcée (État, département, CCAS, communes, SIAO, bailleurs sociaux, réservataires, associations) qui doit permettre, par des actions de coordination, d'optimiser la bonne orientation du public, d'assurer un suivi partagé du parcours du demandeur afin de lui permettre de mieux cibler l'offre et l'accompagnement les plus adaptés.

La feuille de route du Plan Logement d'Abord 2021 reposait sur 3 axes principaux :

- la prévention des expulsions locatives,
- la mobilisation et la mutualisation des contingents réservataires de logements sociaux,
- la mobilisation du parc privé à des fins sociales par la captation de logements issus du parc privé conventionné et par le soutien à des projets de logement accompagné (IML et pensions de famille).

III. La gestion des aires d'accueil des gens du voyage

• AAGV de Marguerittes

L'aire de Marguerittes fonctionne depuis quatre ans sous gestion déléguée à L'HACIENDA, un opérateur spécialisé. Le taux d'occupation moyen sur le l'AGV de Marguerittes en 2021 était de 60%.

• AAGV de Nîmes

L'infrastructure vieillissante et inadaptée aux besoins actuels des voyageurs, fonctionnant en régie directe (Nîmes Métropole), ont conduit au lancement d'un marché de réhabilitation de l'aire.

Un mandat à Assistance de Maîtrise d'Ouvrage a été confié en septembre 2016 à la SPL Agate.

Les travaux ont été lancés en juillet 2020. L'aire fait l'objet d'un arrêté communautaire de fermeture temporaire pour réhabilitation pour la période du 15 juillet 2020 au 15 juillet 2021 inclus.

L'aire d'accueil a été inaugurée le 20 juillet 2021, avec une réouverture le 11 août 2021.

Le taux d'occupation moyen entre septembre et décembre 2021 était de 40%.

IV. Plan de relance pour le logement

Le Plan « France Relance » est évoqué pour la première fois le 14 juillet 2020 par le président de la République. Il s'agit de 100 milliards d'euros d'investissements, dont 40 milliards de contribution européenne, des dépenses qui seront engagées sur deux ans, de 2020 à 2022.

L'aide a pour objet de soutenir les communes dans leur effort de production d'une offre de logements sobre en matière de consommation foncière, en contribuant au développement des équipements publics, infrastructures et autres aménagements d'aménités urbaines favorables à l'accueil de nouveaux ménages et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Son montant est de 1 500 € par logement et bénéficie d'une majoration de 500 € s'il s'agit de transformation de bureaux / activités en logement.

L'aide concerne les projets faisant l'objet d'une décision de non-opposition à déclaration préalable ou d'un permis de construire délivré entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022 pour la création d'au moins deux logements et générant une densité de logement supérieure à un seuil de 0,8.

Ce sont les communes qui déterminent cependant leur objectif de logements éligibles à l'aide qu'elles estiment pouvoir atteindre dans la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Lors du congrès des HLM du 28 au 30 septembre 2021, le Premier Ministre a annoncé l'évolution du dispositif pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 allant vers un engagement des intercommunalités et des communes dans un projet de contractualisation au moyen de contrats de relance du logement, à conclure avec les Préfets de Département, fixant de manière concertée des objectifs de production de logements en cohérence avec les objectifs inscrits au Programme Local de l'Habitat.

Le service a donc joué le rôle de pivot entre les communes éligibles et les services de la DDTM afin de pouvoir contractualiser dans les délais imposés par l'État. À l'issue de la période de comptabilisation, le service habitat collectera l'ensemble des informations auprès des communes afin de faire un retour unique à la DDTM.

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, dans un souci de promouvoir le développement durable, notamment dans sa composante sociale (prise en compte d'objectifs liés à l'insertion sociale et professionnelle) et sa dimension économique (prise en compte du coût social du chômage, création d'emplois pérennes) a soutenu l'emploi et les dispositifs de lutte contre l'exclusion de la manière suivante :

1. Suivi et promotion des clauses d'insertion par l'activité économique

Le développement des clauses d'insertion est un dispositif d'inclusion sociale qui s'inscrit dans le cadre plus global de la stratégie d'achat durable de la collectivité. L'objectif est de promouvoir cette clause dans les marchés publics par la sensibilisation des donneurs d'ordre. Afin de garantir l'efficacité du dispositif et sa pérennité, la clause d'insertion par l'activité économique fait l'objet d'un suivi, tant auprès des donneurs d'ordre que par un rôle de facilitateur auprès des entreprises.

A ce jour, le chargé de mission Insertion de Nîmes Métropole suit les clauses d'insertion pour la communauté d'agglomération, mais aussi pour la Ville de Nîmes, pour le CHU de Nîmes, l'URSAFF Languedoc Roussillon, Habitat du Gard, suivi acté par conventions avec Nîmes Métropole, ainsi que pour le SGAMI (Ministère de l'Intérieur) et l'ESID de Lyon (Ministère de la Défense), le CROUS et la DIRMED via des accords régionaux pour le suivi des marchés d'Etat.

Dans l'optique de la mise en oeuvre et du suivi des heures d'insertions liées aux futures opérations financées par l'ANRU, des contacts ont été pris en 2021 avec les directions acheteuses de tous les bailleurs sociaux concernés.

Clauses d'insertion dans les marchés publics :

Maître d'ouvrage - Donneurs d'ordre	Heures insertion	Nb de participants
Nîmes Métropole	14 162,5	29 dont 9 QPV
Ville de Nîmes	2 480	9 dont 1 QPV
CHU de Nîmes	3 097,75	10 dont 3 QPV
Habitat du Gard	17 676,36	23 dont 16 QPV
SGAMI	1 180,5	7 dont 3 QPV
DIRMED	565	2
ESID de Lyon	984,5	5 dont 1 QPV
CROUS	5 947	16 dont 5 QPV
TOTAL	46 937,11	101 dont 38 QPV

Soit 46 937,11 heures (29,2 ETP) en hausse par rapport à 2020 (18,6 ETP, du fait du contexte sanitaire notamment)

101 personnes ont été concernées par le dispositif, dont 38 résidaient en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Marchés réservés :

Un marché réservé passé par Nîmes Métropole avec l'association ARTOTHEQUE SUD, structure relevant de l'insertion par l'activité économique, pour la réalisation d'une prestation de conception-réalisation d'une exposition photographique sur les traditions locales. Ces prestations sont valorisées à hauteur de 624 heures pour 12 personnes impactées.

L'exposition « Reg'Arts croisés, portraits d'atelier » a eu lieu dans les locaux de Nîmes Métropole du 01/07/2021 au 01/09/2021.

Deux autres marchés d'achat de prestations d'insertion dont les supports sont l'entretien des sentiers de randonnée de Nîmes Métropole (8 710 heures annuel) et l'entretien de deux aires d'accueil des gens du voyage de Marguerittes et de Nîmes (30 heures annuel).

Soit 9 364 heures en marchés réservés passés avec une structure d'insertion par l'activité économique,

Total 56 301,11 heures d'insertion par l'activité économique en 2021, ce qui correspond à 35 ETP (31 060 heures cumulées soit 20,6 ETP en 2020).

2. Soutien aux dispositifs d'insertion du territoire

Nîmes Métropole participe au financement des chantiers d'insertion par deux aides financières différentes :

- Une participation financière à hauteur de 100% du coût salarial restant à la charge de l'employeur et non couverte par ailleurs pour des personnes de moins de 26 ans, en contrats aidés, non bénéficiaires du RSA,
- Une aide à l'accompagnement professionnel des jeunes de moins de 26 ans.

Dans ce cadre, le chantier d'insertion doit répondre à la modalité suivante :

- les chantiers d'insertion concernent au minimum deux communes et/ou au sein desquels le public retenu est résidant de deux communes de l'agglomération au minimum.

En 2021, Nîmes Métropole a subventionné les structures porteuses de chantier d'insertion à hauteur de 150 922 € (85 215 € pour l'aide à l'encadrement, 55 707 € pour le complément de salaire des bénéficiaires et 10 000 € d'aide au fonctionnement du chantier Les Saladelles).

Par ailleurs 8 structures œuvrant dans l'insertion par l'activité économique (associations, CCAS) et à travers elles 11 chantiers d'insertion, dont les supports sont aussi divers que les métiers du bâtiment, les espaces verts, la mécanique, le graphisme ou la construction de meubles cartons design.

Accompagnement de la DIRECCTE tout au long de l'année pour le suivi des chantiers, leur conventionnement, les comités de suivi et les études relative au déploiement de nouvelles activités supports, notamment dans les métiers de l'environnement.

Les structures aidées en 2021 pour leur action d'insertion par l'activité économique :

- **Les Saladelles CCAS de Saint Gilles** : Spécificité : métiers du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, ferronnerie.)

- **Le labo – CCAS de Générac.** Spécificité : tri, métier de la couture, de la vente, accueil (polyvalence). Un poste de chauffeur.
- **Rénov et Bâti – CCAS de Nîmes / INOFEM :** Spécificité : métiers du bâtiment, peinture.
- **ACEE :** Atelier Roue Libre et Déplacements Solidaires : métiers de la mécanique auto et deux roues, secrétariat.
- **Aménagement Garrigues :** Spécificité : désherbage, fauchage, plantations, petit bâti (murs en pierre sèche)
- **L'Artothèque :** spécificité : Arts Graphiques et communication.
- **Tréma :** spécificité : promotion du patrimoine local : métiers du tourisme, communication, secrétariat
- **Présence 30/ AIDAR :** Du quartier à l'emploi : Spécificité : métiers du bâtiment, peinture.
- **Solid'Eco :** Réhabilitation de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes + Aide à l'installation + atelier Meubles. Spécificité : rénovation de meubles, menuiserie, vente, secrétariat, déménagement.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a également soutenu en 2021 un projet d'accès et de maintien en milieu ordinaire de travail des personnes avec une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle, dans le cadre de sa participation au développement de dispositifs contractuels d'insertion sociale et professionnelle. Projet intitulé Défi 21 – Languedoc-Roussillon (25 000 € d'aide).

3. Soutien à l'insertion des Jeunes

Nîmes Métropole apporte son soutien financier à la Mission Locale Jeunes à hauteur de 100 000 € au titre de la subvention globale de fonctionnement pour l'année 2021.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a contribué également en 2021 au financement du GEIQ BTP (2 500 €) et multiservices (2 000€), groupements d'employeurs qui œuvrent pour la formation et la qualification professionnelle des jeunes.

MOBILITÉS

I. Le réseau de transport collectif

1. Amélioration du réseau de transport collectif

Audit transport

Afin de faire émerger une nouvelle politique des transports de Nîmes Métropole, un audit transport a été lancé pour prioriser les besoins en 3 étapes :

- Identification des forces et faiblesses du réseau de transport
- Compréhension des besoins de déplacements
- Définition d'une méthode pour construire une nouvelle politique des transports

Au regard des besoins de déplacements, plusieurs scénarios de desserte ont été élaborés et modélisés, sur la base de différentes enquêtes existantes, dont l'Enquête Ménages Déplacements menée auprès de 5 300 habitants.

Etude de restructuration du réseau

A partir des conclusions de l'audit transports et en intégrant les évolutions récentes de la mobilité et les développements urbains de l'agglomération, une étude de restructuration du réseau a été réalisée pour faire émerger un réseau amélioré sur des corridors avec un potentiel de clients intéressant (Marguerittes, Vaunage), qui s'appuie sur le TCSP, tout en adaptant l'offre sur des secteurs ciblés où celle-ci n'est pas justifiée (Utrillo ; Calvas...) et proposant de nouveaux services spécifiques et indépendants de l'organisation globale du réseau.

Préparation d'une grande consultation publique

L'ambition forte de la collectivité a été de co-construire ce nouveau réseau avec les habitants de l'agglomération. La fin de l'année 2021 a permis de bâtir un dispositif très complet de consultations des habitants avec un grand nombre de réunions publiques permettant de toucher toutes les communes de l'agglomération ainsi que les quartiers nîmois.

Enquêtes sur l'usage des transports collectifs dans les zones d'activités

Sur chacune des 3 zones d'activités suivantes : Grézan, Saint-Césaire et Kilomètres Delta, des enquêtes ont été menées pour déterminer leur potentiel pour développer la pratique du réseau TanGO.

Il apparaît que les actifs travaillant dans ses zones habitent dans un territoire beaucoup plus large que le périmètre de l'agglomération, sur un très grand nombre de communes différentes.

Modification de l'offre « sur mesure »

Au fil de l'année, des ajustements d'offre sont intervenus pour desservir avec plus d'efficacité certains quartiers nîmois ou communes de l'agglomération (Adaptation des lignes 17 et 78, itinéraire plus direct sur la ligne 8, plus sécurisé pour desservir Mauressargues, création d'une navette très appréciée pour Saint-Côme-et-Maruéjols etc.)

Navette vaccination

Autre fait marquant de l'année, l'action de Nîmes Métropole dans le cadre de la campagne gouvernementale de vaccination contre la Covid-19. Une navette gratuite a été mise en place pour aider les personnes de plus de 75 ans, n'ayant pas toujours les moyens de se déplacer facilement, à aller se faire vacciner contre la Covid-19.

Ce service a permis de les accompagner et de les raccompagner entre leur domicile et les centres de vaccination (CHU Carémeau et Costières) de février à juillet 2022. Et a rencontré un beau succès en transportant près de 2000 personnes.

2. La sûreté du réseau de transport collectif

Sécurité dans les transports : le Contrat d'objectifs départemental

Sous l'impulsion de Nîmes Métropole, un contrat d'objectifs a été signé en février 2021 avec les services de la Sécurité publique pour mettre en place des actions et un suivi face aux incivilités et acte de délinquance sur le réseau TanGO.

Ce Contrat départemental d'objectifs pour la prévention et la lutte contre la fraude, les incivilités, la délinquance, le harcèlement fait aux femmes, la radicalisation violente et les actes de terrorisme dans les transports collectifs de voyageurs a permis d'organiser des actions d'envergure sur les lignes sensibles du réseau avec les différents acteurs de la sécurité.

Mise en place d'un Pass sûreté

Nîmes Métropole a instauré un « Pass sûreté » gratuit à destination des forces de l'ordre (gendarmes ; policiers nationaux et municipaux) pour les inciter à emprunter les transports en commun sur leurs trajets domicile - travail et déplacements privés.

Il s'agit d'une mesure dissuasive à l'égard de potentiels auteurs d'incivilités.

Sécurisation de la desserte des collèges Jules Verne et Condorcet

La desserte de ces 2 collèges assurée par la ligne Tempo 100 a posé d'importants problèmes de sécurité durant plusieurs années (Elèves mettant le feu aux sièges situés à l'arrière des bus ; explosion de pétards dans le bus ; véhicules saccagés ; décompression des portes, ouverture et dégradation des trappes de toit pendant que le bus roule ; accrochage de certains élèves sur le capot arrière ; etc ...).

Grâce à la mobilisation de Nîmes Métropole qui a su rassembler tous les acteurs concernés pour mettre fin à ses pratiques, la sérénité sur ces lignes a été retrouvée quelques mois plus tard.

Les efforts déployés ont été significatifs : organisation de plusieurs opérations de contrôles contre la fraude par semaine et mobilisation de tous les médiateurs du réseau sur cette ligne.

Dispositif « ANGELA »

Nîmes Métropole et le délégataire ont activement participé au déploiement du dispositif ANGELA initié par la Ville de Nîmes pour lutter contre le harcèlement de rue.

Le principe du dispositif ANGELA est de permettre à une personne qui se sent harcelée ou importunée de se rendre dans un établissement refuge, parmi lesquels figure la Boutique TanGO rue Régale et VéloTango, le service de location de vélo de l'agglomération situé dans la gare centre.

Une campagne de prévention a également été élaborée pour un affichage à l'intérieur des bus.

3. La satisfaction des usagers du réseau : une priorité

Mise en place d'un suivi personnalisé sur chaque commune

Chaque requête émanant des communes fait l'objet d'un suivi détaillé. Nîmes Métropole a mis en place en 2021 un dispositif d'échange avec l'ensemble des communes de l'agglomération.

Des réunions sont programmées chaque semestre avec chaque commune pour faire un retour sur les précédentes demandes et recueillir les attentes : une première réunion a été positionnée sur la période du printemps pour préparer au mieux le réseau d'été et celui de la rentrée scolaire, puis une seconde en automne pour s'assurer du bon fonctionnement du réseau après la reprise scolaire.

Traitement des réclamations

La politique de Nîmes Métropole est orientée vers la satisfaction des usagers et la qualité du service rendu. Parmi les nombreuses actions menées en 2021, on peut citer :

- Traitement de 500 demandes d'usagers du réseau de transports collectifs ayant sollicités Nîmes Métropole (courriers, mails, appels téléphoniques, réunions publiques, etc.).
- Animation de rencontres et d'échanges tout au long de l'année avec les comités de quartier et les associations pour adapter au mieux l'offre des transports en commun de l'agglomération.

4. Poursuite des efforts pour la mise en accessibilité du réseau

Nîmes Métropole a poursuivi la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SDA AD'AP) par la mise en accessibilité de nouveaux quais accessibles en 2020 à Moulézan, Maressargues et à Nîmes (Arrêts Utrillo ; Route de Sauve ; Montagnette ; Avogadro ; Thalès et Verdun).

Grâce aux efforts de Nîmes Métropole, près des trois-quarts des points d'arrêts desservis par les lignes régulières bénéficient de quais accessibles (530 quais concernés) et les deux tiers des usagers bénéficient d'un arrêt accessible.

5. Des interventions pour assurer le bon fonctionnement du réseau

Nîmes Métropole a poursuivi en 2021 ses interventions sur les voiries de l'agglomération pour permettre aux lignes TanGO de circuler dans les meilleures conditions. Ci-dessous, quelques exemples parmi les nombreuses interventions réalisées :

- Sécurisation du bassin de rétention du terminus T2 au CHU Carémeau
- Sécurisation de la station Gare Feuchères avec pose de bandes anti dérapantes sur le platelage bois.
- Reprise des marquages sur les sites propres et les bandes de guidage utilisés par la ligne T1
- Poursuite des missions d'accompagnement lors des projets de différents partenaires (CD30, Communes, Agglo, ...) pour s'assurer de la prise en compte de nos prescriptions concernant l'aménagement des points d'arrêts inclus dans le périmètre des travaux

6. Le SIG

Face à la complexification et à la multitude de données dans le domaine des transports, un Système d'Information Géographique a été livré en 2021 avec une cartographie de la totalité des lignes du réseau, qu'elles soient régulières ou scolaires.

Il permet de maîtriser l'information et aide à la décision pour suivre et faire évoluer l'organisation du réseau TanGO.

Ce travail a été partagé avec l'application « MyCarto » pour permettre à tous les agents de collectivité de bénéficier de cet outil.

II. Aménagements réseau et développement des pôles d'échanges

1. Contexte

Nîmes Métropole en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a pour objectif de développer l'usage des transports collectifs et des modes doux. Afin de converger vers cet objectif une action prioritaire consiste à inciter au rabattement de tous les modes (VL et vélos majoritairement) vers les parkings relais de son territoire qui doivent eux-mêmes, pour être attractif, être connectés à une offre de transport performante. A ce titre, tous les secteurs stratégiques du territoire doivent disposer de parkings de rabattement dimensionnés à la hauteur de leur usage et tous les axes majeurs doivent disposer d'aménagement spécifique en faveur des transports collectifs (site réservé, dispositif de priorité aux feux...).

2. Objectifs

Afin d'éviter la congestion du territoire et particulièrement de la Ville centre il est nécessaire proposer une alternative crédible à l'utilisation de la voiture particulière.

3 objectifs principaux doivent à ce titre est poursuivis :

- Mettre en place des pôles d'échanges multimodaux sur les points d'entrée de Nîmes en connexion avec une ligne forte concurrentielle à la voiture
- Mettre en œuvre des pôles d'échanges multimodaux au niveau de toutes les gares du territoire afin de s'appuyer sur le maillage ferré remarquable du territoire
- Développer tous les aménagements favorables à l'amélioration de la vitesse commerciale des lignes de transport en favorisant l'insertion des lignes via la création de site propre et de dispositifs de priorité aux feux.

3. Principaux projets et état d'avancement au cours de l'année

Pôles d'échanges multimodaux en entrée de Ville : Mas Lombard

Le pôle d'échange Mas Lombard, s'inscrit dans le programme de la ZAC du Mas Lombard porté par la Ville de Nîmes. Ce programme d'une superficie de 90 000 m² se compose de 1150 logements principalement constitués d'habitat collectif en accession avec 25 % de logements sociaux répartis en 60 logements individuels et 1090 logements collectifs, de 12 000 m² de surface d'activités commerciales et de bureaux, un groupe scolaire, des équipements sportifs, d'où l'importance de sa localisation de par la création de ce nouveau quartier mais aussi de sa position stratégique en entrée de Ville sur l'axe de la Route Départementale 999 Beaucaire–Le Vigan.

La première phase de livraison de la ZAC est estimée pour les années 2024/2025. Nîmes Métropole a donc inscrit la réalisation de ce parking pour cette échéance. Afin d'être en cohérence avec les études menées par la Ville de Nîmes pour la réalisation de la ZAC Nîmes Métropole a démarré les études d'avant-projet sur l'année 2021. Le pôle d'échange, situé en entrée est de la Ville de Nîmes a pour but

d'intercepter la circulation VL très importante sur ce secteur (20 000 véhicules / jour). Il sera aménagé afin d'accueillir environ 120 véhicules (y.c. places de rechargement pour véhicule électriques), un local vélo et un arrêt de bus en voie dédiée.

Planning de l'opération : études AVP (avant-projet) réalisée en 2021, poursuite des études en 2022 et 2023 pour un démarrage des travaux en 2024.

Coût du projet : environ 1 200 k€ H.T.

Pôle d'échanges multimodaux ferroviaires : Générac et Saint Génies de Malgoirès

Générac

La commune de Générac a initié la réfection de l'avenue Yves Bessodes depuis les Arènes jusqu'à la gare de Générac avec la création d'un espace convivial dans l'ancien bâtiment de la gare et d'un futur quartier à l'emplacement des anciens locaux Hédiard. Dans le cadre de ce projet communal, Nîmes métropole a décidé dans le cadre de ses compétences, d'accompagner la Commune avec la création d'un Pôle d'Echange Multimodal comprenant deux aires de stationnement d'environ une trentaine de places de stationnement (y compris places de rechargement pour véhicule électriques), un accès aux quais de la gare, deux arrêts de bus de part et d'autre de l'avenue et la mise en place de boxes vélos.

Planning de l'opération : études de janvier à mars 2021, travaux d'avril à août 2021

Coût du projet : environ 250 k€ H.T. (participation de la Région à hauteur de 50%, de la Commune pour l'éclairage public)

Saint-Geniès-de-Malgoirès

La réalisation du pôle d'échange de Saint-Geniès relève de la volonté de Nîmes Métropole de s'appuyer sur l'étoile ferroviaire du territoire. Ce projet, au cœur du bassin de la Gardonnenque, fait office de porte d'agglomération où l'enjeu principal pour ce secteur est l'optimisation des réseaux de transport publics et la connexion avec la Ville centre de l'Agglomération.

Le projet global consiste en l'aménagement d'un véritable pôle d'échange multimodal autour de la gare TER de la commune, regroupant l'ensemble des modes de déplacement, mode doux, voiture, bus, train. Ce nouveau pôle d'échange est composé de :

- L'aménagement d'un parking d'environ 90 places, comportant la création de points d'éclairage publics et d'espace vert,
- Services nouveaux aux usagers : création de bornes de recharge électrique, de places de covoiturage, et d'ombrières photovoltaïques
- L'aménagement d'une liaison douce et sécurisée vers la halte ferroviaire,
- La mise en œuvre d'une zone 30 sur le périmètre du projet
- L'insertion dans ces nouveaux aménagements d'arrêts de bus pour répondre à une desserte des transports en commun
- Dépose minute, place PMR, Box vélo aux abords immédiats de la gare TER

Planning de l'opération : études de janvier à septembre 2021, travaux démarrés en octobre 2021 (pôle d'échange uniquement)

Coût du projet : environ 1 200 k€ H.T. (participation de l'Etat, de la Région, du Département et de la Commune pour l'éclairage public).

Aménagements en faveur de la vitesse commerciale : Axe Vaunage

L'aménagement de l'axe Vaunage, en faveur de la vitesse commerciale des transports en commun est constitué de 3 axes :

- L'aménagement de traversée de Caveirac afin d'insérer un couloir de bus dans les 2 sens de circulation lorsque la géométrie de chaussée le permet
- L'insertion d'un couloir bus sur les secteurs situés entre Caveirac et Nîmes d'une part et Caveirac et Langlade d'autre part
- La réalisation d'une voie verte entre Caveirac et Nîmes

Ce projet est porté en partenariat entre le Département du Gard (Maitrise d'Ouvrage pour les 2 derniers axes) et Nîmes Métropole (Maitrise d'Ouvrage pour le premier axe). Le financement est partagé à part égale pour l'ensemble des opérations.

L'année 2021 a permis de finaliser les études de la traversée de Caveirac (2^{ème} tranche de travaux, entre le carrefour du 3^{ème} Millénaire et le secteur Caganson) par Nîmes Métropole et les études de l'aménagement de la section Caveirac Nîmes par le Département.

Planning de l'opération : études projet réalisées en 2021, planning travaux 2022 : 2^{ème} tranche de travaux la traversée de Caveirac, 2023 travaux Caveirac – Nîmes, 2024 : travaux Caveirac – Langlade, 2023/2024 : voie verte Caveirac Nîmes

Coût du projet : environ 6 000 k€ H.T. (participation de la Région à hauteur de 50%, de la Commune pour l'éclairage public)

III. Développement des systèmes de transport

1. Contexte

Les systèmes de transport sont une composante majeure dans l'exploitation d'un réseau de transport. Ils permettent de réguler la flotte et d'informer des temps d'attente les voyageurs (SAIEV : Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur), de vendre, valider et contrôler les titres de transport (système billettique), de garantir la sécurité des voyageurs et des conducteurs (vidéoprotection au sol et embarqué et système radio), d'optimiser les temps de parcours (système de priorité aux feux) ou bien encore de gérer la maintenance de l'ensemble du patrimoine (GMAO : Gestion de la maintenance assistée par ordinateur).

2. Objectifs

Les objectifs poursuivis sur les systèmes de transport sont les suivants :

- Disposer de l'ensemble des outils permettant une exploitation optimisée et répondant aux attentes des usagers
- Gérer la durée de vie des systèmes en optimisant les renouvellements et en gérant les différentes obsolescences
- Recueillir les données et les exploiter afin d'optimiser l'exploitation du réseau
- Abandonner progressivement les interfaces propriétaires coûteuses entre systèmes et mettre en œuvre un entrepôt de données (mise en œuvre d'une plateforme de données)

3. Principaux projets et état d'avancement au cours de l'année

Plateforme de données

La plateforme de données doit permettre de regrouper au sein d'une même base de données l'ensemble des systèmes de transport. A ce titre elle assure deux fonctions fondamentales :

- être le référentiel des données théoriques définissant le réseau de transport et permettre l'alimentation de systèmes tiers en utilisant des protocoles de communications normalisés
- collecter et intégrer les données des différents systèmes de transport intelligents et permettre l'élaboration de tableaux de bord métiers, et ainsi valoriser et enrichir les données de mobilités au travers d'un outil d'analyse et d'aide à la décision.

Cet outil, notamment dans sa composante prédictive, permettra de disposer d'outils décisionnels favorisant la performance du réseau de transport. Une composante majeure sera la possibilité de travailler sur l'optimisation du réseau via l'ensemble des données collectées par l'ensemble des systèmes déployés. L'attractivité du réseau sera renforcée et entraînera de fait une augmentation de la part modale des transports en commun

Planning de l'opération : lancement de la consultation (dialogue compétitif) en 2019, dialogue compétitif avec les candidats en 2021, démarrage des prestations en 2022 pour une finalisation en 2023

Coût du projet : environ 350 k€ H.T.

Pôle Migration du système radio

Le système radio en exploitation depuis 2012 sur le territoire de Nîmes Métropole est un système analogique « 3RP ». Après 8 ans d'exploitation il s'avère que le système est frappé d'obsolescence, et plus particulièrement certains sous ensemble du nodal, serveur central de l'architecture. A ce titre il devient nécessaire de migrer le système vers une solution numérique « DMR ». Cette migration permet :

- De passer d'une solution analogique vieillissante vers une solution numérique
- De diminuer le nombre de points hauts (points relais) et les coûts de fonctionnements associés (locations de sites et fréquences ARCEP)
- S'appuyer, en complément aux points hauts conservés, sur le réseau radio d'opérateur « grand public »
- Supprimer l'interface spécifique avec le SAEIV. Il est à noter que cette évolution d'infrastructure permet de diminuer les coûts futurs d'évolution du SAEIV.
- Renforcer, la disponibilité de la radio par la mise en œuvre d'une double infrastructure : une infrastructure propriétaire et une infrastructure « grand public ».

Planning de l'opération : lancement de la consultation et démarrage des études en 2021, réalisation des prestations en 2022 pour une mise en service estimée au 3^{ème} trimestre 2022

Coût du projet : environ 600 k€ H.T.

Mise en place de l'open payment

Afin de faciliter l'accès au transport une expérimentation a été mise en place concernant l'open payment. Cette solution consiste à mettre en œuvre des valideurs acceptant la carte bleue comme

moyen de paiement de son titre de transport. Cette expérimentation est mise en place sur les lignes les plus pertinentes en termes d'utilisation à savoir sur les navettes aéroport et gare.

En cas de succès commercial il pourra être envisagé d'étendre cette expérimentation sur les autres lignes dans les prochaines années. Cette solution peut à terme être envisagé pour être un moyen de substitution aux distributeurs de titres lors du prochain renouvellement de système billettique

Planning de l'opération : études réalisées en 2021 pour un déploiement mi 2022.

Coût du projet : environ 15k€ H.T.

T1 Sud

Actions spécifiques menées en 2021

Par délibération 2021-04-026 du 29/06/2021, a été décidé la programmation de la fin des travaux d'extension de la ligne T1 sur la commune de Caissargues en 2024/2025.

L'année 2021 a été consacrée à faire avancer les dernières acquisitions foncières : une parcelle a été acquise (SCI Rouve) permettant de réaliser une partie du P+R situé au niveau de la RD 135, les demandes d'expropriation nécessaires à l'acquisition des autres parcelles permettant la réalisation ont été engagées fin 2021, elles se poursuivront en 2022.

Le suivi des mesures compensatoires a également été réalisé, à travers la Convention passée avec l'EPTB Vistre-Vistrenque, concernant la renaturation du Vistre. Ces travaux consistent en la modification du lit majeur de la rivière afin de ralentir son flux ont été réalisés en 2022 par délégation de Maîtrise d'Ouvrage.

T2

Actions spécifiques menées en 2021

Les travaux de réalisation de la deuxième section (gare-Paloma) ont démarré mi 2021, après la mise au point de quelques adaptations du projet afin de préserver un maximum d'arbres et créer quelques places de stationnement supplémentaires pour faire suite à des demandes de riverains ayant émergé après les élections municipales de 2020.

Afin de favoriser l'emploi d'insertion, un job dating a été mis en place.

Les dernières acquisitions foncières ont été réalisées fin 2021 (secteur Bricomarché), et les travaux dans ce secteur ont démarré fin 2021.

La mise en service de la ligne est prévue fin août 2022, pour la rentrée scolaire et le nouveau réseau de transport restructuré.

IV. Suivi des grands projets d'infrastructure

Contournement Ouest de Nîmes

Le suivi du projet de contournement Ouest de Nîmes s'est poursuivi en 2021 avec la tenue de comités techniques et de pilotage permettant de faire avancer ce dossier prioritaire pour le désenclavement de la partie Ouest de l'agglomération, en lien étroit avec les communes directement concernées, à savoir Caveirac, Nîmes et Milhaud.

Les collectivités concernées ont été destinataires du projet de dossier d'enquête publique en novembre 2021, et le Conseil communautaire a émis un avis favorable au projet en 2022 (délibération 2022-01-019), assorti d'un certain nombre de recommandations parmi lesquelles :

- La nécessité de réaliser une première section de travaux RN 113 / RD40 dans un premier temps et que l'Etat inscrive la réalisation du raccordement A9 - RD40 dans le cadre du contrat de plan autoroutier 2022-2026.
- La mise en place d'un tour de table financier dans les meilleurs délais, afin d'aboutir à un protocole d'accord Etat / collectivités, dans lequel l'Etat s'engage à financer à hauteur de 50% de la totalité du projet, y compris le barreau de liaison.
- Accélérer la poursuite des études afin de faire aboutir le plus vite possible ce dossier essentiel pour le bon fonctionnement et le développement du territoire de Nîmes Métropole.
- Améliorer les conditions de circulation du secteur de la Vaunage, la RD 40 subissant une saturation constante et aggravée par le projet présenté par l'Etat.

NUMERIQUE – DSI

I. Le contexte

Dès la création de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole en 2002, la ville-centre et l'agglomération ont mis en commun leurs moyens informatiques avec les objectifs suivants :

de disposer d'une infrastructure et d'un système d'information mutualisé afin de favoriser la transversalité des actions, des procédures et des organisations dans le respect des gouvernances et des spécificités de chacune des structures ;

de rationaliser et d'intégrer des ressources permettant de disposer d'un système d'information moins coûteux, dans le cadre d'un véritable partenariat ;

d'optimiser les SI tout en garantissant plus de sécurité, de disponibilité, de qualité de service aux utilisateurs et aux usagers dans un souci de proximité et de réactivité ;

de créer une dynamique dans laquelle les nouveaux projets, les compétences, les expériences et les réalisations seraient partagés et mis en commun.

La loi n°2010-1563 de la réforme des collectivités territoriales (16 décembre 2010) prévoit des mesures visant à rationaliser la carte intercommunale et à faciliter la coopération fonctionnelle entre les collectivités. Elle ouvre notamment des perspectives nouvelles aux communes et intercommunalités en ce qui concerne les modalités de création des services communs.

Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (« MAPTAM ») apporte la création d'un coefficient de mutualisation des services permettant aux EPCI et à ses communes membres de percevoir un supplément de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en cas de mutualisation. Elle apporte également une définition plus précise des missions pouvant être confiées à un « service commun ».

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui élargi le dispositif des services communs entre un EPCI et une ou plusieurs de ses communes membres ainsi qu'entre un EPCI et « un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux » et porter sur l'ensemble des « missions opérationnelles ou fonctionnelles », à l'exception des missions dévolues aux centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale et des emplois de cabinet.

Depuis la parution de la loi de décembre 2016, plusieurs maires ont fait connaître le besoin d'un appui en compétences pour mettre en œuvre les activités fonctionnelles de leurs communes, ce besoin s'exprimant avec une acuité particulière dans le domaine informatique.

En 2019, l'accès à la mutualisation de la DN s'est élargi aux établissements publics (Office du Tourisme Communautaire). Cette année a également été l'occasion d'étudier l'intégration de collectivités en dehors de Nîmes Métropole, d'une part à travers le contrat de réciprocité, et d'autre part sur des périmètres précis (SIG avec la Communauté de Communes Beaucaire Terres d'Argence). Ces deux pistes n'ont pas donné de résultats probants dans le contexte actuel.

Depuis 2011 la CANM développe son propre réseau de fibre optique nommé Gecko – de type FTTO (Fiber To The Office) – afin de connecter ses sites administratifs, ceux de ses communes membres et apporter cette technologie aux entreprises du territoire.

II. Mutualisation de la Direction du Numérique



La mutualisation permet de faire bénéficier à ces établissements publics des compétences d'une Direction des Systèmes d'Information expérimentée et d'une infrastructure disposant d'une qualité de services élevée. La DN dispose d'un catalogue de services pour tous les établissements publics qui ne peuvent pas les mettre en place et qui ne possèdent pas les compétences techniques requises. La DN est en capacité de mettre à disposition des établissements publics qui le souhaitent un certain nombre de services « prêt à l'emploi » : l'accès à internet en Très Haut Débit, la messagerie, le réseau, la fibre optique, la Téléphonie sur IP, la vidéosurveillance, etc.

Les investissements restent à la charge de la commune, la mise en œuvre est réalisée par la « Direction Numérique mutualisée ». Le fonctionnement est à la charge de la Direction Numérique : les coûts sont calculés sans aucune marge, en toute transparence et pondérés grâce à deux clés de répartition représentatives de la taille de la commune.

Le coût de renouvellement des biens (logiciels, matériels) nécessaires au fonctionnement du service mutualisé est lissé annuellement pendant toute la durée de vie comptable des biens.

1. Les enjeux de la mutualisation

Les enjeux de la mutualisation de la DN sont multiples. Elle intègre la transformation numérique dans ses dimensions métiers, politique et sociétale. Elle est le socle pour les établissements mutualisés à la mise en œuvre d'un SI efficient. Elle permet notamment à tous les établissements mutualisés d'exercer leurs compétences et activités avec des outils informatiques de hautes performances. Elle garantit la continuité et la pérennité des solutions déployées, dispose d'un niveau de services très élevé à un coût attractif, fait connaître et partager les bonnes pratiques informatiques au sein de ses membres et leur fait bénéficier d'un accompagnement pour structurer leur système d'information et optimiser le fonctionnement du système d'information pour dégager des marges opérationnelles et réaliser des économies.

Ces différents enjeux seront atteints à travers un prérequis d'Infrastructure robuste et pérenne. Cette Infrastructure est portée par la compétence pour l'aménagement numérique du territoire.

2. Le catalogue de services

La mutualisation des Systèmes d'Informations a la particularité d'être basée sur des briques techniques qui, associées les unes aux autres, permettent de constituer un catalogue de services.

Les briques techniques de base sont les suivantes :

- Conseils et Assistance (inclue le SIG, la sécurité du SI)
- Accès Internet THD et Outils Collaboratifs
- Hébergement dans le Cloud et Réseaux
- Bureautique
- Vidéoprotection / Vidéo Surveillance Intelligente
- Médiathèques
- Ecoles Numérique
- Télécoms (fixes IP et mobiles)

La brique « Conseils et Assistance » est le socle obligatoire. Elle assure les prestations nécessaires à la mise en œuvre des autres briques (audits, rédaction de marchés, gouvernance SI, ...)

L'offre se décline sur deux volets : "Infrastructure" et "Métiers".

- Le volet « infrastructure » est composé des briques « Accès Internet THD et Outils Collaboratifs » et « Hébergement dans le Cloud & Réseaux ».
- Le volet « métiers » a été constitué afin de répondre au mieux aux besoins des établissements publics. Afin d'offrir un service de qualité et cohérent, la commune qui choisit une offre métier bénéficiera de toutes les briques techniques qui la composent (par exemple : l'offre métier "Vidéoprotection " permet à la commune de bénéficier des briques "Accès Internet THD et Outils Collaboratifs ", " Hébergement dans le Cloud et Réseaux " et "Vidéoprotection").

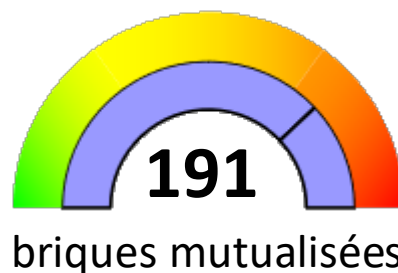
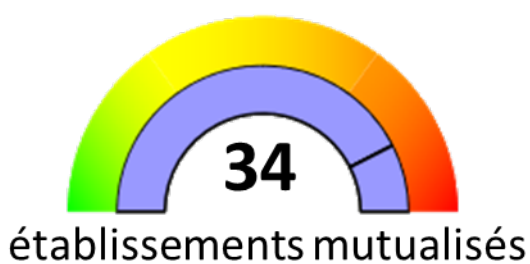
Après plusieurs études d'opportunité pour l'évolution du catalogue de service, le conseil communautaire du 4 avril 2022 a entériné les modifications suivantes :

- Création d'une brique « Vidéo Surveillance Intelligente »
- Allègement des prérequis pour la brique « Télécoms » (partie mobile uniquement).
- Allègement des prérequis pour la brique « Dématérialisation »



3. Etat des lieux

Au 15 septembre 2022 il y a 34 établissements publics mutualisés et 191 briques mutualisées.



Conseil et Assistance	34
Accès Internet Très Haut Débit	29
Hébergement dans le Cloud	28
Bureautique	17
Vidéoprotection	24
Médiathèques	9
Ecoles Numériques	22
Télécoms	25
Dématérialisation	3



4. Les projets et réussites

Activation de tous les Hôtels de Ville fibrés avec Gecko

En février 2010, le Conseil Communautaire a décidé au travers du vote de son Schéma Directeur THD la construction d'un réseau fibre optique de près de 200 km (7M€ dont 1M€ de subventions FEADER) qui s'appuie sur le réseau existant à Nîmes, lui-même relié aux grandes infrastructures de l'information circulant sur les autoroutes, les voies ferrées et les voies navigables.

Ce réseau, dit de collecte, a pour vocation d'irriguer depuis fin 2013 chacune des communes de l'agglomération en fibre optique constituant ainsi l'épine dorsale THD du territoire.

Dans chacune des communes, Nîmes Métropole a également voulu créer un premier niveau de desserte des sites publics (hôtel de ville, écoles...) afin de soutenir le développement des usages liés au THD dans nos collectivités : dématérialisation, cloud computing, écoles numériques et vidéoprotection... tout en diminuant les coûts de fonctionnement.

Les 27 communes fibrées par Gecko ont été activées avec mise en place d'un accès internet et un accès au datacenter dédiés.

Ecoles Numériques

22 communes font confiance à la Direction Numérique pour maintenir le système d'information de leurs écoles :

Bernis, Bezouze, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Dions, Générac, La Calmette, Langlade, Lédénon, Manduel, Milhaud, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Chartes, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Gervasy, Sainte-Anastasie, Sernhac.

En 2022 et dans le cadre de sa compétence « aménagement numérique du territoire pour les écoles », Nîmes Métropole a raccordé les 5 écoles de Saint-Gilles et les 3 écoles de Garons.

*Les solutions qui utilisent du Wifi dans les écoles (classes mobiles, tablettes, ...), sont régies par la loi 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques. On l'appelle « loi Abeille » (du nom de la députée EELV qui a défendu le texte déposé initialement en décembre 2013). Ce texte **interdit** par exemple l'installation du **Wifi** dans les **établissements d'accueil d'enfants de moins de trois ans** (crèches et garderies). Toutefois, dans les **écoles primaires**, le **Wifi** devra être **désactivé en dehors des activités pédagogiques numériques**.*

Concernant l'utilisation du Wifi dans les établissements scolaires, le ministère de l'éducation nationale formule trois grandes **recommandations** (Source : Ministère Éducation nationale, Référentiel Wifi):

- Désactiver le Wifi :
 - dans les classes des écoles primaires et maternelles lorsqu'elles ne servent pas pour les activités pédagogiques,
 - sur les divers terminaux mobiles lorsque l'activité pédagogique ne le nécessite plus,
- Veiller impérativement au respect des préconisations techniques du référentiel national, lors de l'installation et de la configuration de bornes Wifi au sein du réseau global de l'établissement afin d'optimiser et de sécuriser au maximum les communications sans fil, ainsi que l'accès au réseau local et à internet.

Afin de répondre aux exigences légales, la Direction Numérique a étudié une solution qui sera proposée aux communes de l'agglomération : « Wifi On Demand ».

Vidéo Surveillance Intelligente

Contexte (VSI)

Dans le cadre de sa démarche territoire connecté, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole souhaite déployer de nouveaux usages non sécuritaires des caméras de vidéoprotection installées sur son territoire.

Ces nouveaux usages s'inscrivent dans un triple objectif :

- Optimisation et de diversification des usages et outils existants
- Répondre aux besoins et attentes des usagers en satisfaisant notamment leurs demandes d'intervention synchrones
- Passer d'un espace public Vidéoprotégé à un espace public Vidéo-géré

Enjeux (VSI)

Le traitement des images va permettre de réaliser des analyses de flux (modes actifs et/ou véhicules avec à termes adaptation de la signalétique lumineuse tricolore aux conditions temps réel) mais aussi de la détection d'encombrants/objets abandonnés et de la détection de stationnement gênant/illégal.

Les données ainsi récoltées auront deux finalités principales : la production de statistiques et tableaux de bord pour aide à la décision et évaluation de l'action publique et l'envoi d'une alerte aux opérateurs du centre interurbain de vidéoprotection en charge du suivi et observation des caméras du territoire. Ces opérateurs transmettront ensuite l'information au service concerné pour intervention rapide sur le terrain (police municipale, direction cadre de vie ou direction collecte et traitement des déchets ménagers).

Sont attendus des retours économiques (impact du projet sur les coûts et recettes liés à la vidéoverbalisation, nettoyage des espaces publics), des retours en termes de service (valorisation de la donnée avec réalisation de tableaux de bords pour évaluation de l'action et aide à la décision, etc.), et des retours sur les aspects socio-environnementaux (développement des mobilités actives, réduction des embouteillages, amélioration de la qualité de l'air).

Nouveaux usages

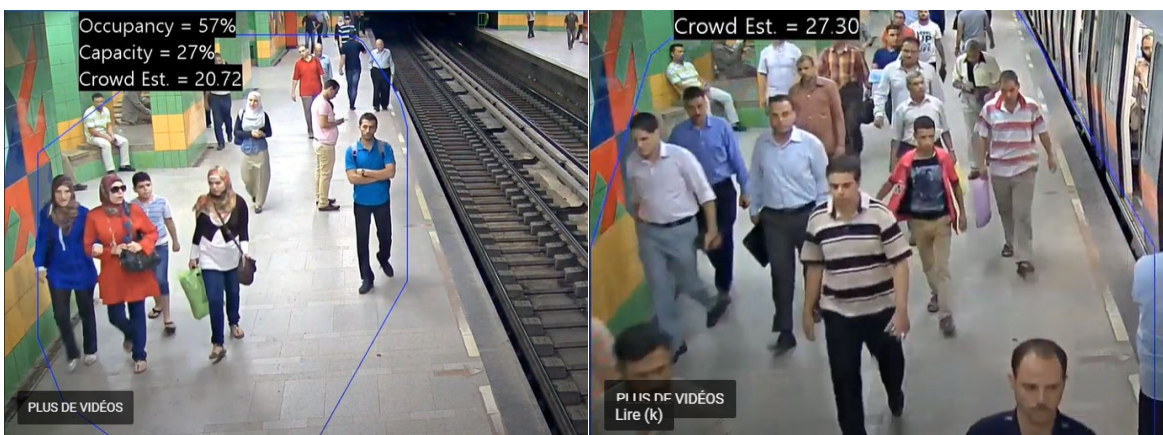
Les nouveaux usages pouvant être adressé permettent :

- Analyse des flux de véhicules,
- Adaptation temps réel de la signalétique lumineuse tricolore,
- Détection de stationnement gênant/illégal,
- Détection d'objets abandonnés/encombrants.
- Détection de mouvements de foule



- Des caméras dotées d'une intelligence artificielle
- Cette IA est capable de détecter de façon autonome des comportements "anormaux", ou encore de reconnaître des parties d'images de manière automatique.

Détection de mouvements de foule



Statistiques de trafic

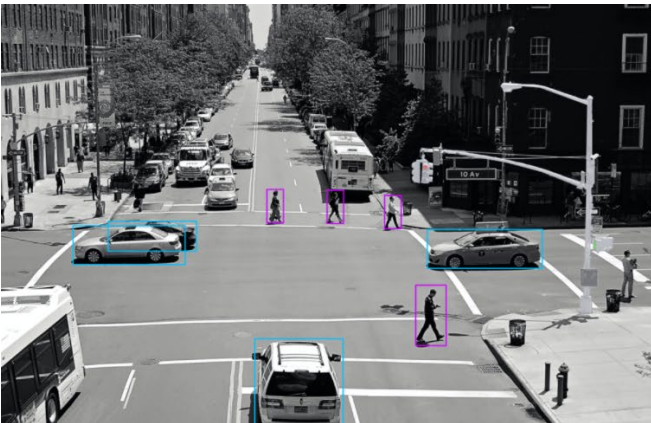


Statistiques de trafic

Production d'un large panel de statistiques en temps réel

- Comptage différencié de toutes les mobilités sur voies mixtes avec notamment différenciation piéton/vélo/2RM
- Comptage des vélos/piétons sur voies dédiées et trottoirs
- Analyse des trajectoires aux carrefours (entrée > sortie)
- Monitoring du stationnement

Systèmes dynamiques de voirie



Systèmes dynamiques de voirie

- Gestion dynamique des feux de circulation (selon les mobilités détectées aux carrefours)
- Gestion dynamique de l'éclairage public (selon les mobilités détectées en voirie)
- Affichage d'informations de trafic sur des PMV

Contrôle des usages



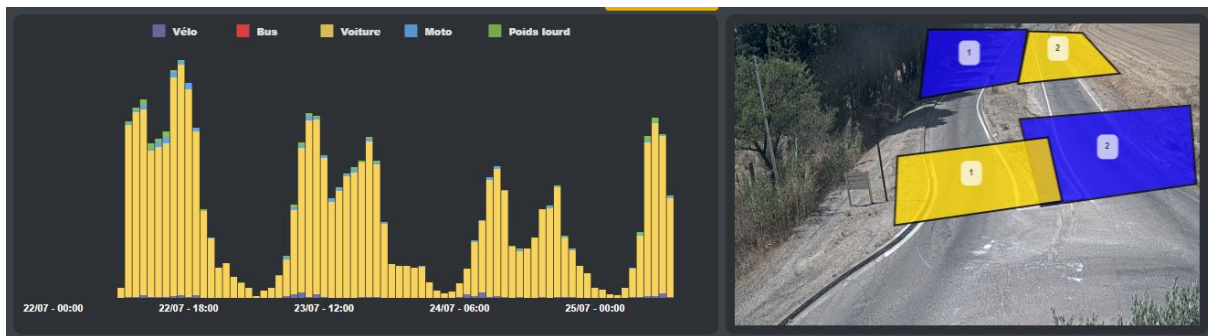
Contrôle des usages

- Détection des mauvais usages sur des sections de voirie dédiées (ex : 2-roues motorisés sur des pistes cyclables, vélos sur des trottoirs)
- Détection des véhicules à contre-sens
- Détection du non-respect des feux tricolores
- Surveillance du stationnement (ex : présence de véhicules livraison sur des arrêts de bus)

Mise en situation (Cas d'usage)

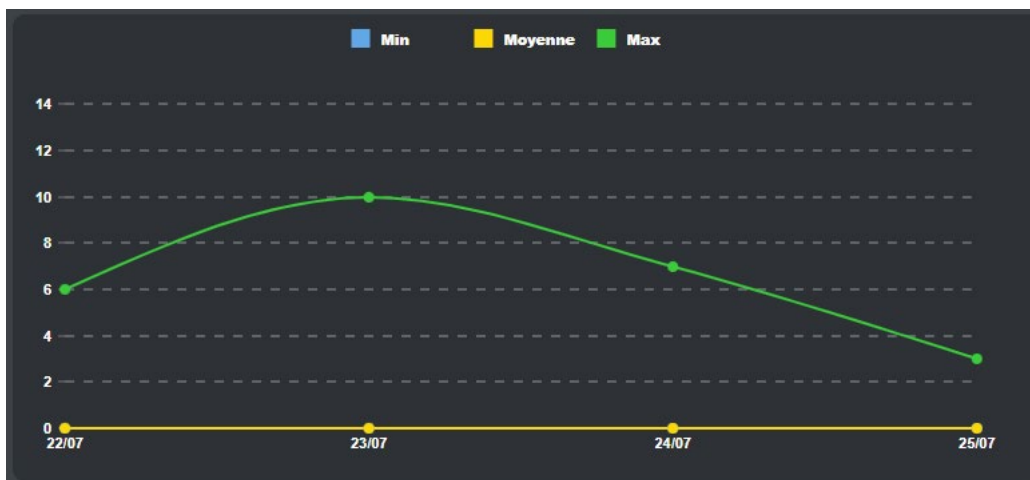
Comptage multimodal

Mise en service Rodilhan chemin des canaux depuis et vers Nîmes



Affluence de piétons

Esplanade de Rodilhan. L'analyse permet d'historiser mais également d'alerter en cas de dépassement d'un seuil. (Affluence/m²)



Open Data

L'Open data désigne des données numériques ouvertes, accessibles, disponibles, redistribuables, réutilisables et d'usage universel. L'Open data se traduit par « données ouvertes ». Il s'agit de données numériques privées ou publiques dont le statut découle de trois principes :

1. Accessibilité et disponibilité

Les données sont accessibles librement ou moyennant un coût de reproduction raisonnable. Elles sont disponibles sur Internet. Il suffit généralement de les télécharger. Le format des données doit être confortable et modifiable (en utilisant idéalement des langages standards).

2. Redistribution et réutilisation

Les données doivent être fournies sous des conditions permettant la réutilisation et la redistribution, incluant le mélange avec d'autres ensembles de données. Les principes de redistribution et de

réutilisation impliquent l'interopérabilité des données qui sont échangeables et peuvent faire l'objet d'une œuvre commune.

3. Participation universelle

Chacun doit avoir accès à ces données, sans discrimination possible. Les données peuvent être utilisées ou non à des fins commerciales.

Afin de faciliter la disponibilité, la mise à jour et la qualité des données, les acteurs publics et privés ont recours à des plateformes Open Data. Ces plateformes permettent de rendre disponible 24h/7j les données qui y sont publiées. Elles permettent de rendre facilement consommable des données qui sont entreposées en proposant des interfaces utilisant les standards du web.

Les data, carburant de la ville intelligente

La donnée est souvent présentée comme « l'or noir », ou le « carburant » d'une ville intelligente. En effet, les données recueillies par les collectivités et les acteurs privés permettent de proposer de nouveaux services aux usagers des grandes agglomérations.

Exemple de jeux de données : fréquentations des lieux publics, informations issues des capteurs IoT (capteur de température, pression, consommation en énergie, consommation en eau), positions des panneaux publicitaires, filaire de voies, services urbains : eau, déchets et transports etc...

La plateforme de Nîmes Métropole et de ses communes membres :

<https://data.nimes-metropole.fr/>

Nîmes Métropole a signé en 2020 un partenariat avec La Région Occitanie afin de mutualiser les efforts pour la mise en œuvre de la politique d'open data de Nîmes Métropole / Ville de Nîmes et se mettre en conformité avec ses obligations légales. Ainsi Nîmes Métropole et la Région Occitanie utilisent la même plateforme de données permettant de faciliter aux usagers le croisement des données de l'ensemble du territoire.

La plateforme de données permet de catégoriser le jeu de données selon des grandes thématiques :

- Attractivité et Innovation
- Démocratie et citoyenneté
- Economie
- Education / Formation / Jeunesse
- Services Publics
- Solidarité / Santé
- Territoires
- Tourisme
- Transport et Mobilité
- Valorisation du patrimoine / Culture

La plateforme « OpenDataSoft » permet de créer des jeux de données appartenant à une ou plusieurs de ces catégories. On y renseigne également le producteur de la donnée (Nîmes Métropole / Ville de Nîmes / Nom de la commune mutualisée), une brève description, la fréquence de mise à jour, le

dictionnaire des données (pour faciliter la prise en main des données par l'utilisateur). Celle-ci permet de filtrer facilement les données selon la thématique, la commune productrice, les mots-clés du jeu de données etc...

La plateforme de Nîmes Métropole, permet de créer facilement des cartographies interactives, infographie et analyse de données. Ces différentes représentations peuvent directement être intégrés dans les sites institutionnels des communes.

La ville de Nîmes a fait le choix de publier l'ensemble des données disponibles sur l'application mobile « Nîmes » sur son site opendata. L'application mobile consomme les données directement depuis la plateforme comme pourrait le faire n'importe quel usager.

Sont également disponibles les données de comptages routiers sur les voiries de l'agglomération, en s'appuyant sur le dispositif de vidéoprotection mutualisé. Elles permettent aux élus et au administrés de disposer de données chiffrées, heure par heure, sur le trafic routier.

Les entreprises souhaitant s'installer dans une ZAE sur le territoire peuvent également vérifier l'éligibilité à la fibre optique Gecko.

Accompagnement à la certification des adresses pour intégration dans la Base des Adresses Nationale

La BAN est initialement un projet de convergence des bases « adresse nationale ».

Une convention signée en avril 2015 entre Etalab, l'IGN, La Poste, l'INSEE et OSM a permis de constituer une base de données socle, sur laquelle les communes peuvent intervenir via un outil de gestion des adresses.

Cette base est devenue l'un des 9 référentiels du service public de la donnée, créé en 2017 par la loi Lemaire.

Elle est gratuite et en licence ouverte depuis le 1er janvier 2020

Obligation légale : l'article 169 de la loi « 3DS » confirme que les communes, responsables de la création des voies et des adresses par l'intermédiaire du conseil municipal qui gère la dénomination des noms de rues, fournissent leurs adresses dans le format standardisé BAL afin qu'elles soient intégrées dans la BAN.

Les acteurs :

- Les fondateurs initiaux de la BAN

Depuis l'été 2021, un transfert de l'administration de la BAN est organisé entre la DINUM et l'IGN (il devrait s'étaler jusqu'à fin 2022).

- Les communes

La commune crée les adresses. Elle est la seule compétente sur la dénomination des voies et la numérotation des bâtiments et pour certifier la retranscription des arrêtés et des délibérations dans la Base adresse nationale.

- Les utilisateurs de la BAN

Services de secours, acteurs de la sécurité civile, opérateurs de réseaux (fibre, électricité, gaz, télécom), éditeurs de solutions GPS, toute entreprise ou service public ayant un service des clients-usagers, tout bureau d'étude ou toute administration utilisant les techniques de traitement de données géomatique, toute structure ou personne souhaitant réaliser une cartographie à partir d'un fichier comportant des adresses, etc

La Direction Numérique accompagne les communes pour la création de la Base Adresse Locale et pour la 1ère publication vers la BAN

Les communes pilote sont :

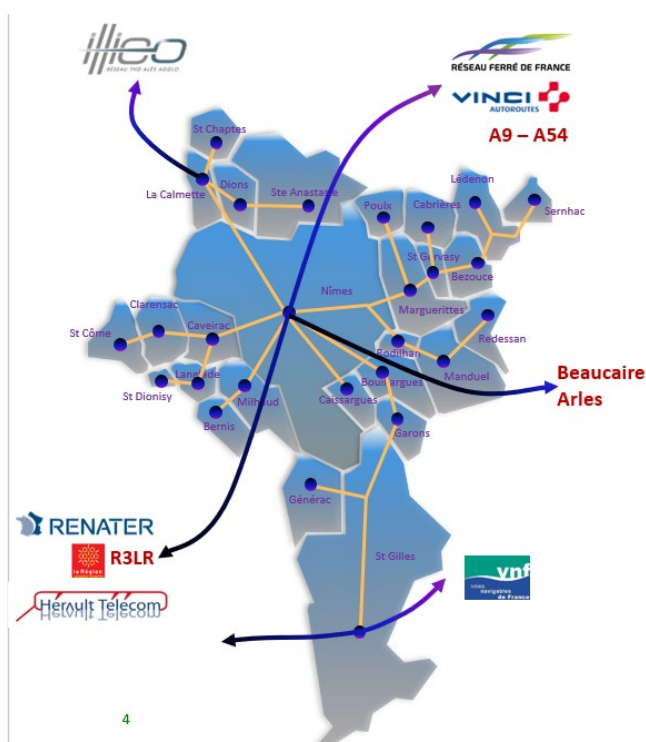
- Saint-Gilles (13 voies répertoriées, 3 lieux-dits répertoriés, 6245 numéros répertoriés)
- Marguerittes (239 voies répertoriées, 2 lieux-dits répertoriés, 3584 numéros répertoriés)

Téléphonie

La Direction Numérique offre un service de téléphonie sur IP pour 24 établissements publics. L'année 2022 a été l'occasion de mener une opération de modernisation du système de téléphonie pour offrir de nouvelles richesses fonctionnelles comme le SoftPhone (type de logiciel permettant de gérer simplement les appels et de téléphoner depuis un ordinateur).

L'offre mobile proposée par la Direction Numérique et qui s'appuie sur le réseau mobile de Bouygues Télécom permet aux communes de réaliser des économies.

III. Le réseau Gecko et la compétence Aménagement numérique du Territoire



Des infrastructures de haut niveau

- 900 km de réseau
- Liens autoroutes THD nationales (ASF, RFF, VNF...)
- 1400 sites actifs

1. Les enjeux de la compétence Numérique du territoire

La CANM a la compétence pour l'aménagement numérique du territoire pour créer un point de présence sur ses communes membres (hôtels de ville) et pour les écoles à travers ce réseau de fibre optique. Ce support est indispensable au bon fonctionnement de la mutualisation de la DN pour les sites de ses membres.

Depuis 2011, le réseau Gecko s'est déployé pour atteindre plus de 900 km de fibres optiques uniquement dédiées aux entreprises et sites administratifs dépendant de Nîmes Métropole.

Avec une progression de 10% par an, ce réseau totalement indépendant des grands opérateurs historiques permet afin de pallier les manques de ceux-ci.

Cette infrastructure robuste et résiliente permet d'adresser également les nouveaux usages « Smart Cities » avec :

- 1000 caméras de vidéoprotection HD
- 110 écoles numériques
- 420 hotspots publics (Indoor / outdoor)
- Arrosage centralisé
- Trambus (billettique, ...)
- Bornes escamotables
- Bornes de stationnement
- Totems pub
- Inondations
- Contrôle



100% des 27 communes historiques de Nîmes Métropole sont raccordées et activées.

2. Quelques chiffres

Gecko au service des entreprises

- Interventions et rétablissements garantis (GTI 2H, GTR 4h, 24/7)
- Des interlocuteurs de proximité
- Délais de Mise En Service courts (27j en moyenne versus 20 semaines « moyenne Opérateurs »)
- Adresser des secteurs non adressés par les autres opérateurs (ROI non adapté à leur modèle)
- Accompagner les entreprises du territoire, modèle économique vertueux

Clients adressés :

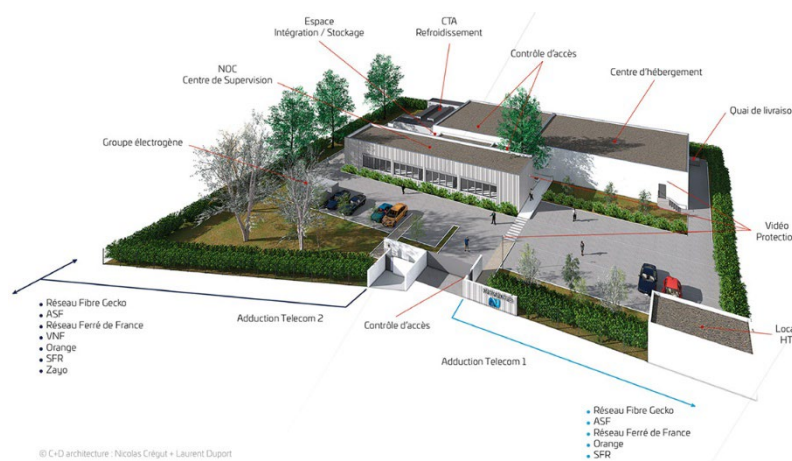
18 zones d'activités THD et 2 700 entreprises éligibles

- Près de 1600 ... entreprises clientes
- Débits stables, symétriques et garantis 100% du temps
- Temps de réponse très faibles
- Modèle de vente indirecte à travers les opérateurs.

3. Neticenter (Coffre-fort de données Informatiques)

Implanté au cœur du réseau Gecko, le Neticenter, est un datacenter de dernière génération, dont la conception et l'ingénierie déployée garantissent un haut niveau de disponibilité et de performance.

La société Netiwani qui le gère a été lauréate de l'appel à projets lancé par Nîmes Métropole en 2015.



Ce datacenter a bénéficié d'un programme éco-responsable depuis sa création afin de limiter son impact sur l'environnement, en utilisant par exemple le principe de refroidissement indirect qui permet d'utiliser l'air extérieur.

Il a été inauguré le 7 septembre 2018 et héberge, entre autres, l'ensemble des serveurs des communes mutualisées.

4. Extension Gecko (Réseau LoraWAN et IOT)

Contexte

Le projet IoT consiste à mettre en place un réseau LoraWAN privé sur l'ensemble du territoire. Le choix de déployer ce réseau fait suite au constat que nous ne pourrions pas disposer de capteurs filaires sur l'ensemble du territoire.

Le projet sera porté par Gecko, opérateur de solution jusque-là THD (Très Haut Débit) qui pourra ainsi étendre son offre. Le réseau mis en place servira comme pour la fibre optique aujourd'hui aux besoins propres des collectivités permettant le déploiement aisé de capteurs sur l'ensemble du territoire.

Enjeux

Mettre à disposition des collectivités de l'agglomération une infrastructure permettant le déploiement de leurs capteurs et ainsi avoir une gestion plus efficace de leurs missions.

Compléter l'offre « Gecko » existante en y ajoutant un nouveau service « bas-débit » à destination des entreprises du territoire. Les entreprises innovantes pourront s'appuyer sur le réseau IoT pour y connecter leurs propres objets connectés et recueillir les données ainsi produites. Cette nouvelle offre

doit permettre aux entreprises du territoire de gagner en compétitivité en bénéficiant d'une infrastructure moderne et de qualité.

IV. La centrale d'achat Mercatura

La Direction Numérique accompagne chacun de ses membres dans la rédaction et le dépouillement des marchés pour les besoins projets menés en mutualisation (vidéoprotection, câblage des écoles, achat d'ordinateurs, ...).

Au-delà de la charge de travail que cela représente et des risques juridiques afférents, la diversité des intervenants et matériels fournis n'allaient pas dans le sens de l'industrialisation des solutions et des processus de maintenance.

Partant de ce constat, la DN s'est associée à la commande publique de la CANM pour trouver des solutions d'uniformisation. C'est à travers les articles L2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique que la solution a été trouvée avec la création d'une centrale d'achat qui se nomme « Mercatura ».



Article L2113-2 du code de la commande publique

Une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :

- *1° L'acquisition de fournitures ou de services ;*
- *2° La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services.*

La centrale d'achat Mercatura assure la passation d'Accords-Cadres de travaux, fournitures ou services destinés aux adhérents. Elle a un rôle d'intermédiaire avec la passation de l'accord cadre, mais pas son exécution technique et financière. Chaque adhérent paie le titulaire directement après exécution des prestations.

Dans un souci d'efficience une commune qui mutualise la DN adhère de facto à la centrale d'achat et accès gratuitement aux marchés permettant de réaliser les projets liés à son périmètre de mutualisation.

Certains marchés de la centrale d'achat sont accessibles gratuitement à travers la mutualisation de certaines briques :

Marchés / Briques de mutualisation	Conseil & Assistance (SIG, audit...)	Accès Internet THD et Messagerie Collaborative	Hébergement dans le Cloud et Réseaux	Bureautique	Vidéoprotection	Médiathèque	Ecoles Numériques	Télécom	Démat
Travaux de Génie Civil et de Fibre Optique			✓		✓				
Travaux Câblage Informatiques			✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Commutateurs Ethernet Durcis			✓		✓				
Vidéoprotection et « Smart Security »					✓				
Licences Microsoft		✓	✓	✓					
Micro-ordinateurs fixes				✓		✓	✓		
Micro-ordinateurs portables				✓		✓	✓		
Ecrans				✓		✓	✓		
TBI							✓		
Location de TPE	✓								
Assistance maintenance parc informatique				✓			✓		
Téléphonie mobile (UGAP)								✓	
Téléphonie mobile (autre opérateur)								✓	
Convocations électroniques sécurisées									✓

Pour l'année 2022, la DN a travaillé au renouvellement des marchés suivants avec la Centrale d'achat Mercatura :

- M2022-001 – Travaux de génie-civil et de fibre optique
- M2022-002 – Mise à disposition d'un logiciel de gestion télécom
- M2022-003 – Travaux de câblage VDI et courant fort
- M2022-004 – Acquisition, paramétrage et maintenance de switchs durcis
- M2022-005 – Extension et maintenance du dispositif de vidéoprotection
- M2022-006 – Déploiement d'un réseau bas débit et acquisition d'objets connectés

A venir sur le 2^{ème} semestre :

- Fournitures de droits d'usage de licences et de services autour des technologies Microsoft
- Logiciel gestion marchés publics
- Fourniture plateforme de dématérialisation des procédures concurrentielles et prestations associées
- Terminaux de paiement électronique fixes et mobiles
- Fourniture de micro-ordinateurs et stations de travail
- Fourniture de micro-ordinateurs portables
- Fourniture d'écrans pour micro-ordinateurs
- Fourniture d'Ecrans Numériques Interactifs
- Maintenance et extension des équipements réseaux et sécurité

PAT - Projet alimentaire territorial Nîmes Métropole

Renforcer le tissu agricole sur notre territoire pour une agriculture performante et durable, valoriser et consommer les productions locales, rendre accessible à tous une alimentation saine, tels sont les objectifs ambitieux du projet alimentaire territorial de Nîmes Métropole.

Prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), le PAT de Nîmes Métropole, reconnu le 1er mars 2021 par le Ministère de l'Agriculture comme « émergent », a été nommé lauréat de l'appel à projets Programme national pour l'alimentation (PNA - Mesure 13, Plan de Relance) parmi 65 lauréats sur le territoire français.

En 2021, la phase émergente s'est appuyée sur l'élaboration d'un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. De nombreux échanges diversifiés et stimulants se sont alors concrétisés entre acteurs locaux et régionaux, élus, techniciens et partenaires, qui avaient jusqu'alors peu l'habitude de se rencontrer.

En juin, trois premiers ateliers thématiques ont rassemblé 92 participants de 55 structures différentes autour de nos trois grandes ambitions. S'en sont suivis des entretiens individuels afin d'approfondir les différentes contributions. Enfin, courant novembre, trois ateliers de partage du diagnostic ont abouti à la co-construction du plan d'action dont le socle repose sur la participation de 20 communes, 8 structures publiques ou affiliées et 67 acteurs du tissu socio-économique régional, soit au total 124 participants.



Les Journées méditerranéennes des saveurs (JM'S)

Samedi 25 et dimanche 26 septembre 2021, se sont déroulées les Journées méditerranéennes des saveurs (JM'S) de Nîmes Métropole, véritable salon de l'agriculture et des savoir-faire de nos terroirs. En plein cœur de ville, la ferme géante, les machines agricoles et le marché des producteurs ont fait la joie de quelques 30 000 visiteurs venus de tout le département.

Les JMS sont une vitrine de la richesse de notre patrimoine agricole, fruit d'un partenariat entre Nîmes Métropole et la Chambre d'agriculture du Gard, maître d'œuvre de cet événement qui réunit des agriculteurs et producteurs de l'Agglo, du Gard et même de la région désormais.

Du petit poussin de quelques grammes aux bovins de plus d'une tonne, sans oublier des moutons, des chèvres, des chevaux, des cochons... Les animaux en sont les vedettes. La journée pédagogique du vendredi, uniquement ouverte aux scolaires, a permis d'accueillir quelques 1.200 élèves du territoire pour leur expliquer le métier de paysan.

Machines agricoles, manège, école des céréales, cuisine mobile... des activités pédagogiques, ludiques et gratuites ont ponctué le week-end, avec un fil rouge : le marché des producteurs et des artisans avec près de 45 exposants cette année, proposant une très large gamme de produits locaux et d'automne : riz, raisin, olive, oignon doux des Cévennes...

Nouveautés 2021 : un stand multipartenaires dédié à l'emploi, la formation et l'apprentissage dans le monde agricole, et une soirée dégustation ouverte au grand public le vendredi 24 septembre, en partenariat avec les syndicats des AOP Costières de Nîmes et Olives & huile d'olives.

Financées par Nîmes Métropole, accompagnée du soutien de la Ville de Nîmes, du Département du Gard et de la Région Occitanie, les JM'S sont organisées par la Chambre d'agriculture du Gard, en partenariat avec les chambres consulaires.

A noter que les JMS, qui ont habituellement lieu en mai, se sont tenues en septembre 2021 pour des raisons sanitaires. Elles devraient avoir lieu à nouveau en mai en 2022.

25 & 26
sept. 2021

Arènes - Esplanade - Feuchères

Salon de l'agriculture et des savoir-faire de nos terroirs

ENTRÉE GRATUITE

JM'S
Journées Méditerranéennes des Saveurs
NÎMES

nîmes-metropole.fr

CC GARDE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD

nîmes métropole

PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

L'aménagement de l'espace communautaire est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomérations depuis leurs créations en 1999. Pour Nîmes Métropole, selon les statuts en vigueur cette compétence comprend :

- le schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- la réalisation de ZAC d'intérêt communautaire.
- *l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.342-2 du même code assurée la DGA Mobilités, (soulignant le lien évident entre aménagement et mobilités...).*

La notion d'aménagement de l'espace se retrouve également partiellement dans le cadre de l'exercice de la compétence développement économique à travers la notion de création, aménagement, [...] de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.

L'activité du Pôle Planification et Aménagement Durable du Territoire (PADT) se décompose selon trois axes :

1. *De la stratégie à la planification urbaine territoriale* comprenant notamment l'actualisation et/ou le développement de la stratégie développement communautaire et sa déclinaison dans les documents de planification territoriale supra-communaux et communaux,
2. *De la planification à la mise en œuvre opérationnelle* à travers la conduite opérationnelle des projets urbains métropolitains et/ou économiques structurants (qu'il soit en extension ou en réinvestissement urbain),
3. *Le partenariat technique, un outil indispensable* dans le cadre du développement de la chaîne de production de l'aménagement.

I. De la stratégie à la planification urbaine à la planification urbaine territoriale

1. Stratégie territoriale : l'actualisation du projet de territoire Nîmes Métropole 2030

En 2021, le PADT a coordonné l'actualisation du projet de territoire « Nîmes Métropole 2030 » approuvé le 9 juillet 2018 qui à ce jour constitue la feuille de route de Nîmes Métropole de l'ensemble de ses politiques publiques sectorielles - Habitat, Mobilités, Développement économique – afin d'alimenter le dialogue territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Plan Etat Région 2021_2027 et du Contrat de Relance de Transition Ecologique.

2. Planification urbaine territoriale

Dans le cadre de la déclinaison territorialisée du projet de territoire « Nîmes Métropole 2030, le PADT en charge de la formalisation des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) que l'Agglomération est amené à produire sur les documents d'urbanisme communaux a initialisé et structuré une démarche interservices auprès de l'ensemble des directions de Nîmes Métropole.

II. De la planification à la mise en œuvre opérationnelle

1. Elaboration de la Feuille Route « Vers une éco-métropole productive et dynamique »

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Accueil des Entreprises piloté par la Direction du Développement économique, le PADT a participé à élaborer la stratégie d'aménagement à destination de l'accueil des entreprises de Nîmes Métropole en y intégrant les études et données naturalistes réalisées dans le cadre de la démarche Connaissance – Eviter-Réduire Compenser -Accompagner et Valoriser (CERCAV) que le PADT pilote. Celle-ci s'articulant à présent autour de 3 axes :

- Axe 1 : Permettre l'implantation d'activités 'STRATEGIQUES',
- Axe 2 : Garantir le développement d'activités économique dite 'CLASSIQUES',
- Axe 3 : Créer une offre inédite : Les 'QUARTIERS ACTIFS DURABLES'.

Cette stratégie a donné lieu à une feuille de route présenté et validé en séminaire des élus le 11 octobre 2021

2. Sa mise en œuvre opérationnelle

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille opérationnelle, le PADT s'est attaché :

- à initialiser les études préalables nécessaires à la réalisation de l'opération Mitra Sud (20 ha) dans le cadre de la stratégie de développement de l'aéroport Nîmes Alès Camargue Cévennes et en sécuriser le foncier via à son acquisition,
- à initialiser et à sécuriser les opérations d'aménagements de Nîmes Sud (70ha) sur Nîmes et Milhaud, de la Porte Sud (40ha) sur Caissargues et de la Porte Ouest sur Nîmes (60ha), secteurs de renouvellement urbains pour les deux derniers, via la mobilisation de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie à travers la mise en place de convention pré-opérationnelles,
- à contrôler, à travers les Comptes Rendus Annuels aux Collectivités locales. (CRAC), les opérations d'aménagement concédées dont la requalification du secteur du Marché Gare (23 ha) sur Nîmes – Montant d'opération : 44 964 694 'euros HT- et l'opération Magna Porta (60 ha) sur le secteur de Manduel - Montant d'opération : 45 942 584€ HT.

Par ailleurs, en accompagnant de cette dernière opération, le PADT a également supervisé la SPL AGATE sur les travaux de l'Avenue de la Gare- Montant travaux : 10 266 000 € TTC et a conduit les travaux de réhabilitation du Mas Larrier, labellisé Bâtiment Durable Occitanie niveau Or - Montant travaux : 5 150 000 € TTC

Montant total des subventions au titre du FNADT et dispositif régional NO WATT : 1 812 000 € TTC.

III. Le partenariat technique : un maillon indispensable

Composé de trois chargés de mission et d'une responsable de pôle, le PADT s'appuie notamment pour réaliser certaines de ses missions sur l'ingénierie de l'Agence d'Urbanisme de la région Nîmoise et alésienne définie à l'article L132-6 du Code de l'Urbanisme.

Association du type loi 1901, cet outil mutualisé, avec un mode de fonctionnement et de financement spécifique, donne lieu chaque année à l'élaboration d'un programme partenarial dont l'élaboration et le suivi de l'avancement des missions sont assurés par le PADT

Données clés :

- Création du Pôle Planification et Aménagement Durable du Territoire : Juillet 2021
- Composition : 3 Chargés de Mission et 1 responsable de Pôle
- Champs d'activités : Stratégie territoriale, Planification, Conduite de projet d'aménagements, projets urbains complexe, Démarche CERCAV, Contractualisation

POLITIQUE DE LA VILLE

Afin d'assurer l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés (les QPV, quartiers prioritaires de la politique de la ville) et leur environnement, ainsi que l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, 27 partenaires, parmi lesquels figurent l'Etat, Nîmes Métropole, les communes de Nîmes et de Saint-Gilles, le Département, la Région, la CAF et les bailleurs sociaux ont signé, le 13 juillet 2015, **un nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020**.

Celui-ci porte sur 6 quartiers nîmois, où vivent plus de 36 000 personnes, et un quartier à Saint-Gilles, de près de 3 400 habitants.

Le contrat de ville a été prorogé une première fois par la loi de finances du 28 décembre 2018, jusqu'au 31 décembre 2022, puis une seconde fois par la loi de finances du 30 décembre 2021, **fixant une nouvelle échéance au 31 décembre 2023**.

En 2021 l'équipe du contrat de ville de Nîmes Métropole a poursuivi son fonctionnement avec un chef de projet du contrat de ville et un agent de développement social chargé d'assurer du lien avec le tissu associatif des différents quartiers nîmois, afin d'en faire remonter les initiatives ou projets novateurs.

Les missions de l'équipe demeurent inchangées, et concernent notamment :

- Le pilotage politique et technique du contrat de ville
- L'ingénierie liée à la gestion de certains de ses dispositifs
- Le suivi administratif et financier de la programmation du contrat de ville
- La transversalité avec le NPNRU (Nouveau programme de renouvellement urbain) et les autres dispositifs (éducation, emploi, santé...)

En janvier 2021, le comité de pilotage restreint du contrat de ville a validé **le protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR) 2021-2022**, qui proroge de deux années le contrat cadre signé en juillet 2015. Ce PERR est signé par l'Etat, Nîmes Métropole, les villes de Nîmes et Saint-Gilles, le Département, la Région, la CAF, ainsi que les 8 bailleurs sociaux signataires d'une **convention d'utilisation de l'abattement de TFPB** (taxe foncière sur les propriétés bâties).

Un bilan de ces conventions a été réalisé en 2021, tout comme le bilan de la consommation des crédits du **volet ATI (approche territoriale intégrée)**, qui a concerné d'importants projets du territoire (extension nord de la ligne T1, pôle éducatif Jean d'Ormesson, opérations de bailleurs sociaux dans le cadre de la convention ANRU, etc.).

Un point sur **la prochaine vague de CPO (conventions pluriannuelles d'objectif)** a été effectué, ainsi que sur les **nouvelles conventions adultes-relais**, dont une concernant le quartier Nemausus-Jonquilles-Haute Magaille-Oliviers. Désormais, c'est l'ensemble des sept QPV de Nîmes Métropole qui bénéficie de ce dispositif de médiation.

La fin de l'année 2021 a vu **le lancement de l'élaboration du plan de lutte contre les discriminations**, ainsi que **l'engagement de l'évaluation finale du contrat de ville**, évaluation qui sera présentée en 2022, conformément à l'instruction gouvernementale.

En 2021, dans le cadre de **l'appel à projets annuel de son contrat de ville**, Nîmes Métropole a consacré près de **150 000 € à la politique de la ville**, et a participé au cofinancement du salaire de l'adulte-relais effectuant une mission de médiation auprès des 3 conseils citoyens nîmois.

Au total, les principaux partenaires que sont l'Etat, les villes de Nîmes et de Saint-Gilles, la Région, le Département, et la Communauté d'agglomération ont apporté une contribution financière à l'appel à projets de près de 2,5 Millions d'euros.

Les opérations financées ont permis d'engager et de conforter des actions en faveur du développement économique et de l'accès à l'emploi, des missions sur la prévention et de l'accès à la santé, de la citoyenneté, de l'amélioration du cadre de vie, de la prévention de la délinquance, de l'éducation, de la culture et du sport, de la lutte contre les discriminations, à destination des habitants des QPV de Nîmes et de Saint-Gilles.

RENOUVELLEMENT URBAIN

I. Le NPNRU pour redessiner nos quartiers sensibles

Le 17 décembre 2021 Nîmes Métropole a signé la convention pluriannuelle 2021-2024 du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine qui porte sur les quartiers d'intérêt national de Pissevin-Valdegour, Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue.

Cette convention rassemble un très grand nombre de partenaires institutionnels et de maîtres d'ouvrage, tous au service de la redynamisation urbaine, sociale et économique de notre territoire.

Le poids du soutien financier de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine), d'Action Logement, mais aussi de la Région, du Département et de Nîmes Métropole, soit 471 Millions d'euros d'investissement, fait de cette convention pluriannuelle l'une des plus importantes de France.

Ce vaste programme de rénovation urbaine va permettre la transformation en profondeur de ces trois quartiers.

Sur Pissevin-Valdegour, l'avenue des Arts deviendra un espace public majeur avec des commerces et des équipements publics.

Des aménagements hydrauliques avec la création d'un chemin de l'eau permettront de gérer au mieux le ruissellement des eaux et enfin la démolition des dalles et des viaducs facilitera les déplacements au cœur du quartier et l'accès aux résidences réhabilitées.

Du côté de Chemin-Bas d'Avignon-Clos d'Orville, après la requalification du Carré Saint Dominique dans l'ANRU 1 et la création d'un pôle Médical en phase de préfiguration de cette convention, la mixité du type d'habitats sera favorisée pour rompre avec l'image du parc de logements « dit industrialisé » et un nouveau parc urbain et paysager sera réalisé.

Enfin au Mas de Mingue, après la livraison récente du pôle éducatif Jean D'Ormesson, il sera programmé à court terme des interventions lourdes sur la copropriété des grillons, l'aménagement d'une nouvelle place pour accompagner l'arrivée de T2, et l'aménagement du Valat de Riquet permettant ainsi de développer un paysage agricole urbain.

En tant que porteur de projet de la convention NPNRU, Nîmes Métropole en assure la coordination des opérations, aidée en cela par prestataire et anime régulièrement des réunions avec divers acteurs (Maires des communes et bailleurs sociaux) pour la reconstitution de l'offre locative sociale (ROLLS).

Dans un même temps, Nîmes Métropole assure la coordination du relogement des ménages pour les immeubles concernés par une démolition. Le pôle logement de l'agglomération travaille aux côtés des bailleurs afin de faire des propositions de relogement correspondant au souhait des familles. Ainsi ce sont 1 123 logements qui sont concernés par les démolitions soit 801 ménages à reloger.

Enfin, Nîmes Métropole assure le suivi des demandes d'aides financières des maitres d'ouvrage ayant des opérations démarrées et dont l'ANRU a accordé leur financement (subventions ANRU et Nîmes Métropole).

3. Chiffres clés

- 16 immeubles démolis soit 1 055 logements locatifs sociaux et 68 logements privés
- Reconstruction de 1 117 logements dont 559 logements hors commune de Nîmes
- Réhabilitation de 1 417 logements dans le parc public et privés
- Résidentialisation de 892 logements
- Programmation de 91 055 heures d'insertion par l'économie
- Reconstruction/Rénovation de 7 équipements publics majeurs (école, médiathèque...)
- Création de 8 unités commerciales et de services de proximité

SPORTS

1. Tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité : pour une Agglomération solidaire et conviviale en renforçant les solidarités territoriales et le « vivre ensemble »

Une Communauté d'Agglomération soudée autour de valeurs partagées, où il fait bon vivre, une Agglomération équitable, c'est mettre l'humain au coeur des projets et des réalisations.

« Mieux vivre ensemble », c'est : encourager les initiatives créatrices d'ouverture culturelle, favoriser la pratique du Sport, créer du lien social et permettre à chacun d'accéder aux services, vecteurs d'intégration, d'identité et d'épanouissement personnel.

2. Favoriser la pratique de disciplines sportives pour tous les publics

Afin d'assurer un développement qui garantisse aux générations présentes et futures, le maintien et l'amélioration du « bien vivre ensemble », Nîmes Métropole, dans l'ensemble de ses politiques publiques, doit tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité.

Des équipements communautaires sportifs qui répondent aux besoins et aux attentes des habitants

Nîmes Métropole entend optimiser l'offre de services à ses habitants, en articulant un maillage de petits équipements, notamment par l'octroi de fonds de concours, et en construisant des équipements communautaires.

Le complexe nautique Nemausa : activités sportives, éducatives, de loisirs

Nemausa, ouvert en 2007, combine l'activité sportive, éducative et de loisirs. Le programme d'équipement répond aux besoins des habitants de l'Agglomération.

Cet équipement est ouvert à tous, grâce à son accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le délégataire Vert Marine, entreprend une réelle démarche environnementale, en respectant les normes AFNOR et HQE, et en maîtrisant l'utilisation des produits nettoyants.

La fréquentation 2021 est de 121 165 entrées, en raison de la fermeture de Nemausa durant la période de crise sanitaire mondiale (fermeture de Nemausa durant la période du 1er janvier 2021 au 9 juin 2021, puis mise en place du Pass sanitaire à compter du 21 juillet pour les adultes et du 30 septembre 2021 pour les enfants).

Avec les mesures administratives liées à la pandémie, toutes les compétitions sportives ont été annulées sauf le championnat régional de natation Occitanie les 4 et 5 décembre 2021.

Un marché de transport des scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2011, Nîmes Métropole, dans le droit fil des orientations de développement durable de son Agenda 21, a mis en place un marché de transport des élèves de primaire, vers Nemausa.

Ce marché permet d'optimiser le coût des transports.

Une Agglo sportive

Le sport, qu'il soit de loisir ou de compétition, représente un vecteur de valeurs en résonance avec les principes du développement durable. La priorité de Nîmes Métropole est de faciliter la pratique d'activités sportives en favorisant l'accès de ses habitants aux équipements.

Des fonds de concours pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

TOURISME

Changement de DGA au Printemps 2021

- Le Tourisme quitte le développement économique et rejoint la DGA Proximité et Rayonnement du Territoire.
- Mise en place d'une commission tourisme avec Théos Granchi, maire de Bernis membre du bureau communautaire délégué au Tourisme et Michel Verdier, maire de St Côte-et-Maruéjols élu communautaire délégué à l'Agrotourisme.

Projet : Boucles cyclo découvertes touristiques (promotion d'un tourisme en itinérance douce)

Finalisation du projet de création des 3 boucles sur Nîmes Métropole avec le PETR Garrigues et Costières de Nîmes :

- Boucle de l'Aqueduc (Bezouce, Cabrières, Lédenon, Sernhac)
- Boucle entre vignes et rizières (Générac, St Gilles)
- Boucle de La Gardonnenque (St Génies de Malgoires, Montignargues, St Bauzély, La Rouvière)
- Présentation au GAL Leader pour validation subventions Europe (4800€) et Département du Gard (7800€).
- Mise en place de la signalétique / création de la plaquette promotionnelle.
- Accompagnement des partenaires sur le Label Touristique « Accueil vélo ».
- Inauguration et conférence de presse à Cabrières le 9 octobre 2021 sur la boucle de l'Aqueduc avec animations (balade à vélos électriques avec Trek'évasion).
- Mise en ligne des parcours sur Nîmes Tourisme, RandoGard avec Gard'tourisme et site internet Nîmes Métropole / articles dans le journal de l'Agglo.

Projet : Guide du Routard de Garrigues en Costières (promotion d'un tourisme de proximité)

Participation à l'équipe projet porté par le PETR avec les Offices de Tourisme Nîmes Tourisme et Beaucaire terre d'Argence, Gard'Tourisme et l'équipe Maison d'édition Hachette / conseils et accompagnement pour le choix rédactionnel « **slow tourisme** », l'écriture du guide, les propositions des professionnels du tourisme et agritourisme à découvrir sur le parcours, le suivi, les multiples relectures.

Perspectives 2022 : Lancement et conférence de presse / Communication envisagée : Agglo (site internet, réseaux sociaux, Journal de l'agglo) et PETR (réseaux sociaux), diffusion aux communes de Nîmes Métropole, vente en librairies (national) et aux Offices de tourisme du Territoire.

Compétence : Sentiers de randonnée (promotion d'une activité de pleine nature)

- Reprise des dossiers du service développement durable.

- Rencontre avec les partenaires : Département du Gard et Fédération Française de la Randonnée pour points sur les engagements conventionnés, les retards dus à la situation sanitaire et les confinements.
- Réunion avec les différents prestataires des marchés en cours (entretien des sentiers : Chantier d'insertion ACEE // fabrication et pose des panneaux signalétiques à remplacer : Azur Signalétique PicBois // suivi et balisage : CDRP-FFR30).

Perspectives 2022 : Finaliser l'extension du sentier de randonnée de La Calmette en lien avec le projet Observatoire de la Résilience, relancer les marchés et mise à jour de la signalétique sur les 500 kms de sentiers de NM.

Projet : Œuvre monumentale pierre sèche Observatoire de la Résilience à La Calmette (promotion de la réserve de Biosphère des gorges du gardon)

- Suivi de l'avancée du projet porté par le SMGG Syndicat mixte des gorges du Gardon avec une subvention de 10 000 de Nîmes Métropole (et cofinancement Europe Leader et autres collectivités territoriales).

Perspectives 2022 : finalisation du projet et inauguration.

Compétence tourisme : Convention de prestations intégrées (CPI) ou « In House » portant sur des missions touristiques avec SPL Agate et Nîmes Tourisme

Compte tenu de la pluralité et de la diversité de son activité, et afin d'offrir une réponse globale et plus performante en matière de Tourisme sur son territoire, NÎMES METROPOLE a décidé de confier les missions de promotion touristique, y compris la gestion de l'Office de Tourisme Communautaire à la SPL AGATE et ce, à compter du 1er mai 2021 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Les missions déléguées sont les suivantes :

Les missions obligatoires définies à l'article L.133-3 du Code du Tourisme

- L'accueil
- L'information
- La promotion du territoire
- La coordination des acteurs touristiques locaux, dont l'accompagnement dans la qualification de l'offre, la sensibilisation aux démarches qualité, environnementale et d'accessibilité
- La commercialisation de produits touristiques
- L'animation du territoire

Les missions complémentaires

- L'observation et la veille touristique
- La continuité des projets en cours (structuration de l'accueil des camping-cars, boucles cyclo-touristiques)

Mise à disposition des agents (4 ETP) de l'OTC Office de Tourisme Communautaire à Nîmes Tourisme, SPL Agate, pour une synergie avec l'Office de Tourisme de Nîmes // clôture de l'EPIC OTC.

Déménagement et inauguration le 9 juin 2021 du nouvel pôle accueil de qualité de l'Office de Tourisme de St Gilles à la Maison des vins (position touristique stratégique face à l'Abbatiale) avec mise en place d'une boutique de produits locaux.

De nouvelles prestations (*le Nîmes CityPass inclut l'accès à la crypte de l'Abbatiale de Saint-Gilles depuis le 27/07/2021 ; une chasse au trésor « Le secret de Flavie » destinée aux familles conçue en interne propose une découverte ludique de Saint-Gilles ; une visite oenotouristique guidée intitulée « le vin, délice divin » ; 45 visites à heure fixe de l'Abbatiale et de la ville, de juin à août 2021, totalisant 118 participants*).

En 2021, le Bureau des Congrès s'est attaché à rencontrer les prestataires du territoire à même de répondre à un cahier des charges correspondant à cette cible de clientèle. De nouveaux prestataires ont ainsi rejoint le panel de partenaires présentés dans la nouvelle brochure élaborée en 2021. Editée en 1 000 ex, elle permet d'assurer la promotion de la destination et surtout de la positionner comme une vraie destination Tourisme d'Affaires pour les nombreuses entreprises et filières économiques majeures que Nîmes-Métropole souhaite développer. *L'Office de Tourisme et des Congrès de Nîmes a pris en compte l'ensemble de la destination dans ses actions de promotion et de relations presse. Dans un souci de cohérence, de nouveaux contenus ont contribué à alimenter la rubrique Congrès du site internet.*

La communication de l'Office de Tourisme communautaire a été repensée à compter du mois de mai, pour être en cohérence graphique avec l'ensemble des outils déployés au sein de l'Office de Tourisme et des Congrès de Nîmes. Si la communication digitale est incontournable aujourd'hui, le support papier reste cependant un outil privilégié des visiteurs et des professionnels du territoire pour l'accueil de leurs clients. Impliqué dans une démarche de tourisme durable, l'Office de Tourisme communautaire incite au téléchargement de l'ensemble de ses supports, disponible depuis le site internet www.nimes-tourisme.com

L'Observatoire de l'attractivité touristique locale élargit à tout le territoire est utile pour de nombreux professionnels du tourisme et peut-être un outil d'aide à la décision pour les élus.

L'Office de Tourisme travaille sur 5 grandes thématiques :

- Le recensement de l'offre touristique de son territoire
- Le suivi de la fréquentation
- Les caractéristiques et les comportements de ses clientèles
- Les retombées économiques
- L'image, la notoriété et l'e-réputation de son territoire

Projet de développement des Points Accueil Information : Gare Nîmes-Pont du Gard et Mas Larrier / Aéroport

Mise en place de groupes de travail, réunions techniques et commissions en lien avec le Pôle Tourisme et Animations de Nîmes Métropole

Projet : développer un accueil de qualité pour les touristes camping-caristes

Présentation de l'étude aux élus, techniciens et partenaires du projet

Visite pour retour d'expériences des aires de services existantes à St Mamert et à St Gilles

Création d'un comité technique avec Nîmes Tourisme et validation en commission tourisme de 6 aires de services en entrées stratégiques de territoire avec sollicitation des professionnels du tourisme et de l'agritourisme pour développer l'accueil et les aires de stationnement de qualité

Prises de conseils auprès du CAUE, de l'ATD, de collectivités territoriales et de professionnels

Perspectives 2022 : lancer l'appel à projet communes pour une aire de service, lancer l'appel d'offre marché prestataires, et lancer l'appel à projet aire d'accueil de qualité chez les professionnels du tourisme

Mission d'accompagnement et de suivi des réseaux et des porteurs de projets privés ou publics

- Julie Pigeot projet ferme spiruline - Cabrières (en lien avec le PETR)
- Le Mas d'Arbaud projet Gîtes de groupe - Redessan (en lien avec le PETR)
- Participation aux comités de programmation du GAL Leader pour conseil et suivi des porteurs de projet sur le territoire (PETR)
- Participation AG et CA des « Olivettes du Pays de Nîmes » (oléotourisme) réseau national des Sites Remarquables du Goût (PETR)
- Participation à la rentrée du CPIE du Gard (réseau national Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement) pour rencontrer et créer du lien avec les acteurs associatifs de l'environnement du territoire pour projet animations agritourisme
- Participation au Réseau des écoacteurs de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon au Syndicat Mixte des Gorges du Gardons pour conseil et suivi des porteurs de projet sur le territoire, mise en lien avec l'agent tourisme durable de Nîmes Tourisme SPL Agate

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

- Intégration à l'équipe projet de Nîmes Métropole
- Mise en réseau agritourisme
- Co-animation des ateliers de diagnostic participatif

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- Participation à l'élaboration d'un état des lieux des politiques publiques portées par Nîmes Métropole pour la labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » volet Tourisme Durable en lien avec Nîmes Tourisme SPL Agate

DIVERS DGA PRT

- **Festival Tradition et Afición** : Participation à la Journée scolaire dans les manades à St Gilles
- **Vendredis de l'Agglo** : Participation au lancement de la saison à Paloma